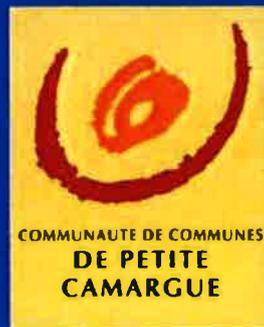


# **RAPPORT D'ACTIVITE 2015**



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE PETITE  
CAMARGUE

**AIMARGUES - AUBORD - BEAUVOISIN - LE CAILAR - VAUVERT**

# Sommaire

- La présentation du Territoire.....	1
- Compétences de la Communauté de Communes de Petite Camargue.....	2-4
- Le mot du Président.....	5
- Les Elus Communautaires.....	6-10
- Budget 2015 de la Communauté de Communes de Petite Camargue.....	11

## **1) LES SERVICES FONCTIONNELS**

- Service Finances/Comptabilité.....	13-16
- Secrétariat Général/Service des Assemblées.....	17-20
- Service Ressources Humaines.....	21-22
- Service Formation.....	23-27
- Service Prévention.....	28-29
- Service Juridique.....	30-35
- Service Communication.....	36-38
- Service Technique.....	39-42
- Service Police Municipale Intercommunale.....	43-48

## **2) UN DEVELOPPEMENT RESPECTUEUX DU TERRITOIRE ET DE SON IDENTITE**

- Pôle Stratégie et Développement Territorial.....	50-71
- Service Environnement / SPANC.....	72-106

## **3) UNE QUALITE D'ACCUEIL ET DE SERVICES**

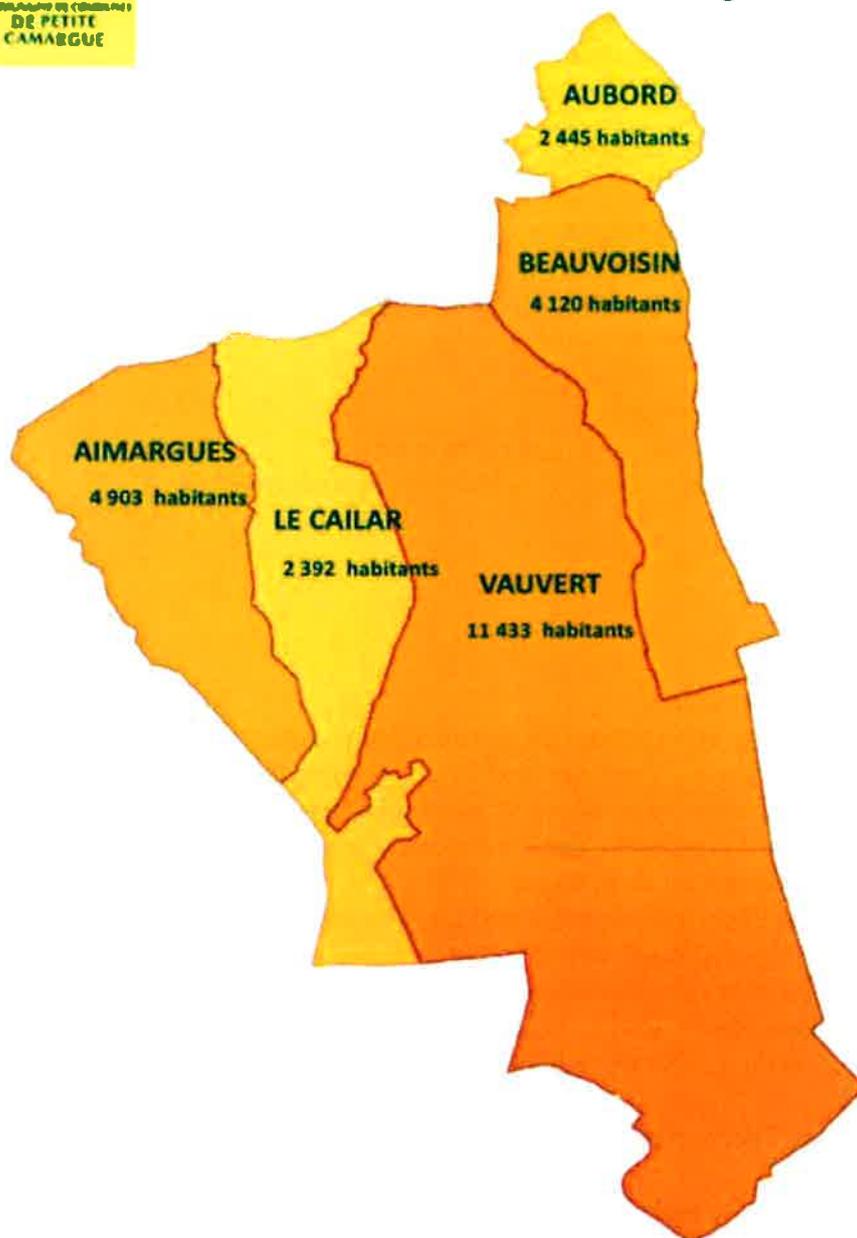
- Maison de la Justice et du Droit.....	108-113
- Ecole de Musique de Petite Camargue.....	114-126
- Service de Restauration Scolaire.....	127-134

## **4) LEXIQUE.....**

135-136



# Communauté de Communes de Petite Camargue



# Compétences de la Communauté de Communes de Petite Camargue

## A/ COMPETENCES OBLIGATOIRES

### ➤ En matière de développement économique

**1)** Aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire.

Sont considérés comme d'intérêt communautaire :

- les zones d'activités économiques existantes, ainsi que celles à créer ;
- le Port de plaisance de Gallician, ainsi que les ports ou halte-nautiques à créer.

### **2)** Actions de développement économique

Celles-ci recouvrant :

- les « Points Emploi » existants ou à créer ;
- le service d'accueil des entreprises et les actions de communication autour de l'activité économique ;
- la promotion des activités touristiques, ainsi que l'office du tourisme existant et ceux qui pourraient être créés et les actions suivantes, dans la mesure où elles apportent une valeur ajoutée en terme de développement touristique et sont organisées dans le cadre de procédures concertées (plans, schémas ...) à l'échelon du Pays, du Département ou de la Région :
  - *l'aide aux actions de protection, de réhabilitation, de mise en valeur et de promotion du patrimoine bâti public dans le cadre de programmes thématiques ;*
  - *l'aménagement, la gestion et la valorisation des sentiers de randonnée.*
- Le développement du tourisme fluvial et une politique d'accompagnement incluant l'aménagement des pistes cyclables et des sentiers de randonnée le long de la voie fluviale (en intégrant l'accès des personnes en situation de handicap) ;
- les politiques d'insertion par l'économique (à l'exception de la gestion des chantiers d'insertion) et la formation professionnelle ;
- la participation à la Mission Locale Jeune ;
- le soutien administratif et financier à destination des microentreprises, au sens de la recommandation 2003/361/CE (soit une entreprise dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros), à leurs projets de développement et de création sur le territoire de la Communauté de Communes, et notamment dans le cadre de dispositifs permettant la mobilisation de fonds européens à destination des entreprises et services locaux.

### ➤ En matière d'aménagement de l'espace communautaire

**1)** Participation à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale et mise en place d'un schéma de secteur, permettant d'harmoniser les plans locaux d'urbanisme.

## 2) Aménagement rural

Définition d'une politique du paysage, facilitation des remembrements, gestion des friches agricoles, actions d'accompagnement des contrats territoriaux d'exploitation.

## 3) ZAC d'intérêt communautaire

L'intérêt communautaire concerne exclusivement les ZAC d'activités à créer.

4) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) et politiques de subventions aux propriétaires d'immeubles en matière d'amélioration de l'habitat (réfections de façades et construction de garages notamment).

5) Digitalisation du cadastre de l'ensemble des communes et mise en place d'un SIG (système d'information géographique).

6) Application des droits des sols : instruction des certificats d'urbanisme, permis de construire et autorisations spéciales prévues par le code de l'urbanisme, la délivrance de ces documents demeurant du ressort des maires des communes membres.

7) Participation à la politique de développement durable menée par le Pays Vidourle Camargue.

8) Service public d'assainissement non collectif à l'issue des arrêtés municipaux de zonage.

## **B/ COMPETENCES OPTIONNELLES**

### ➤ **Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire**

- Sont d'intérêt communautaire l'ensemble des voiries existantes ou à créer qui relient les communes de la Communauté entre elles ;
- Sont d'intérêt communautaire l'ensemble des voiries existantes ou à créer qui relient les zones d'activités au réseau routier départemental ou national.

### ➤ **Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés**

Collecte (collecte sélective, gestion et création des déchèteries) et traitement (incinération, valorisation).

## **C/ COMPETENCES FACULTATIVES**

### ➤ **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs ou sociaux d'intérêt communautaire à créer.**

Sont d'intérêt communautaire :

- les équipements sportifs suivants : piscine et parcours de santé à créer ;

- les équipements ou services sociaux ou médicaux, à créer, soumis à autorisation au sens du code de l'action sociale et de la famille (Article 313-1).
- **Gestion de l'Ecole Intercommunale de Musique** de Petite Camargue et projet de construction d'une nouvelle Ecole de Musique.
- **Partenariat pour les manifestations d'art et de traditions** lorsqu'elles exercent une action sur l'ensemble des communes membres.
- **Gestion de la restauration scolaire laquelle concerne :**
  - Le fonctionnement des cuisines centrales et satellites propriétés des communes et leur entretien ;
  - L'entretien des réfectoires ;
  - L'équipement en matériel et mobilier ;
  - Les travaux sur les bâtiments existants, affectés à la fabrication des repas où à leur consommation par les enfants, notamment lorsqu'ils s'imposent pour le respect des normes d'hygiène et de sécurité ;
  - La fourniture et la livraison des repas ;
  - Le service de table ;
  - La surveillance des enfants, aspect éducatif inclus ;

Cette compétence s'exerce à l'exclusion :

- de l'acheminement des enfants vers les lieux de restauration (encadrement, autocar) ;
- de l'aménagement de nouveaux locaux (locaux neufs ou réfections) ».

#### ➤ **En matière de transports**

Elaboration d'un schéma de déplacements et transports intercommunautaires incluant obligatoirement la préoccupation de l'accès des personnes en situation de handicap.

- **Réflexion en vue de l'élaboration d'un Contrat local de Sécurité** à l'échelon intercommunal et reposant sur l'accord des maires des communes concernées.
- **Gestion et développement de la Maison de Justice et du Droit.**
- **Equipement strictement lié à la police municipale intercommunale.**
- **Création et gestion des aires de stationnement pour les gens du voyage.**
- **Mise en place et gestion du Centre local d'information et de coordination (CLIC)** pour l'élaboration des plans d'aide de l'allocation personnalisée d'autonomie.

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités 2015 de notre EPCI (*Etablissement Public de Coopération Intercommunale*), la Communauté de communes de Petite Camargue. Vous y retrouverez les chiffres clés de nos services et les projets à venir.

### La Petite Camargue, un territoire attractif

La Communauté de Communes de Petite Camargue s'est engagée dans une démarche de **développement territorial**. Nous avons souhaité inscrire fortement la CCPC dans un projet ambitieux, mobilisant les acteurs du territoire au service de ses habitants, dans le respect de son environnement et de ses cultures afin d'accroître son attractivité.

Notre **projet de territoire**, démarche destinée à mettre en évidence les points forts et aussi les faiblesses de notre territoire pour y apporter des réponses adaptées et envisager ainsi avec sérénité son développement tout en affirmant sa place dans le paysage territorial entre les deux grandes agglomérations que sont Nîmes et Montpellier.

Le **Schéma de mutualisation des services**, obligation législative, à laquelle doit répondre la Communauté de communes et dont l'objectif est d'optimiser les moyens (humains et matériels) par une mise en commun de services entre les communes et l'intercommunalité. Cet outil, dont la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) fixe le calendrier de réalisation permettra au « bloc local » (communes et Communauté de communes) d'améliorer, à moyens constants, l'efficacité du service public et de générer des économies d'échelle.

Il sera d'autant plus nécessaire pour limiter l'impact des importantes pertes de dotations de l'Etat que subissent les communes et la Communauté de Communes soit, près d'un million d'euro par an, rien que pour cette dernière.

Enfin, votre Communauté de Communes verra ses compétences renforcées par la loi NOTRe notamment en matière économique, de politique locale du commerce, de tourisme ainsi que dans les domaines de l'eau, de l'assainissement.

Cette dynamique doit être regardée comme porteuse d'espoir pour l'avenir de notre territoire et de ses habitants.

**La CCPC c'est 203,59 km<sup>2</sup> de superficie totale, 25293 habitants, 80 entreprises implantées dans nos Zones d'Activités, c'est enfin 5 communes membres : Aimargues, Aubord, Beauvoisin, le Cailar, et Vauvert.**

En 2015, nous avons eu la chance et l'honneur de poser la première pierre pour la construction de notre **nouvelle Ecole Intercommunale de Musique de Petite Camargue**, qui sera livrée lors de cette rentrée 2016. Projet structurant de notre politique culturelle et économique, ce nouveau bâtiment hébergera 840 élèves, 27 professeurs, une équipe administrative, une radio associative, sur près de 1200 m<sup>2</sup> !

Bien cordialement,

Jean-Paul FRANC,  
Président de la Communauté de communes de Petite Camargue  
Maire d'Aimargues



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PETITE CAMARGUE

Aimargues - Aubord - Beauvoisin  
Le Cailar - Vauvert

## LES ELUS COMMUNAUTAIRES



145 avenue de la Condamine - BP - 10 30600 Vauvert / T. 04 66 51 19 20/F 04 66 51 19 30 / [www.petitecamargue.fr](http://www.petitecamargue.fr)

## Les élus communautaires

### AIMARGUES



Jean-Paul FRANC  
Maire



Alain DUPONT



Marie PASQUET



André MÉGIAS



Caroline BRESCHIT



Bernadette MAUMÉJEAN



Richard MAHÉ

### AUBORD



André BRUNDU  
Maire



Didier LEBOS



Corinne ROSELLO



Pierre-Philippe CARPENTIER

### BEAUVOISIN



Guy SCHRAMM  
Maire



Christophe TICHET



Arthur EDWARDS



Françoise DAVENEL



Olivier PETRONIO



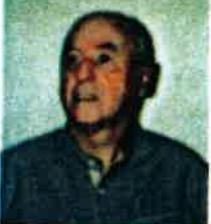
Manique CHRISTOL

## Les élus communautaires

### LE CAILAR



Joël TÈNA  
Maire



Alain REBOUL



Nelly RUZ



Reine BOUVIER

### VAUVERT



Jean DENAT  
Maire



Katy GUYOT



Joëlle  
CACHIA-MORENO



Jean-Louis  
MELZONNET



Philippe VELLAS



Elisabeth  
MICHALSKI



Annick CHOPARD



Jean-Noël RIOS



Béatrice PRIVOT



Bruno PASCAL



Laurence  
EMMANUELLI



Marc JOLIVET



William AIRAL



Rodolphe RUBIO



Nolwenn GRAU



Marie-José DOUTRES

Vice-président, membre du Bureau

Membre délégué du Bureau

## Les vice-présidents et les délégations



**Jean-Paul FRANC**

**Président de la Communauté  
de communes de Petite Camargue  
Maire d'Aimargues**

**Communication**

*Magazine et site Internet communautaires - Signalétique*

**Membres de la commission :** Michael Manen, Nelly Ruiz, Marie-José Doutres, Katy Guyot, Joëlle Cachia-Moreno, Olivier Petronio

**Conseillers municipaux :** Stéphane Durand (Aimargues), Anne Courtiol (Le Cailar)



**Katy GUYOT**

**Vauvert**

**Développement Economique - Emploi - Formation  
- Insertion**

*Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales d'intérêt communautaire - Développement de l'offre de services aux entreprises et aux salariés - Mise en place*

*et gestion d'ateliers relais ou hôtels d'entreprises - Relation avec les acteurs économiques - Assistance aux porteurs de projets et à la création des entreprises - Actions en faveur de l'Emploi - Formation professionnelle - Insertion par l'économique*

**Membres de la commission :** Marie Pasquet, André Brundu, Pierre-Philippe Carpentier, Arthur Edwards, Christophe Tichet, Joël Tena, Elisabeth Michalski, Joëlle Cachia-Moreno, Béatrice Pruvot, Françoise Davenel, William Airal

**Conseillers municipaux :** Olivier Guyot (Le Cailar), Farouk Moussa (Vauvert), Bernard Jullien (Aimargues)



**Alain REBOUL**

**Le Cailar**

**Développement touristique - Port de Plaisance de Gallician**

*Gestion et suivi des actions dans le domaine du tourisme en lien avec les partenaires publics et privés - Actions pour la valorisation et de développement du Port de Plaisance de Gallician - Action de promotion du tourisme - Actions pour la valorisation du patrimoine bâti public - Actions visant*

*la création et la mise en valeur des sentiers de randonnées*

**Membres de la commission :** Alain Dupont, Bernadette Mauméjean, Didier Lebois, Monique Christol, Françoise Davenel, William Airal, Jean-Noël Rios

**Conseillers municipaux :** Virginia Bastide (Le Cailar), Elsa Inesta (Vauvert)



**André BRUNDU**

**Aubord**

**Aménagement du Territoire - Urbanisme - Aménagement numérique  
- Suivi du Système d'Information Géographique**

*Schéma de Cohérence Territorial Sud Gard - Application du droit des sols - Définition d'une politique du paysage, facilitation des remembrements, gestion des friches agricoles, actions d'accompagnement des contrats territoriaux d'exploitation - Aménagement numérique - Aménagement des démarches liées au Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) et protection des milieux aquatiques - SIG*

**Membres de la commission :** André Mégias, Pierre-Philippe Carpentier, Arthur Edwards, Joël Tena, Nelly Ruiz, Jean-Noël Rios, Laurence Emmanuelli, Nolwenn Grau, Philips Vellas

**Conseillers municipaux :** Bernard Jullien (Aimargues), Mouad Amara (Vauvert)

Marcel Bourrat (Beauvoisin)



**Guy SCHRAMM**

**Beauvoisin**

**Restauration Scolaire**

*Suivi du service de restauration scolaire - Réflexion sur la création d'une nouvelle cuisine centrale - Mise en*

*oeuvre de toutes actions tendant à l'amélioration du service*

**Membres de la commission :** Alain Dupont, Didier Lebois, Corinne Rosello, Françoise Davenel, Alain Reboul, Marc Jolivet, Elisabeth Michalski, William Airal, Philips Vellas

**Conseillers municipaux :** Aude Le Mouel (Aimargues), Sylvie Clair (Le Cailar), Catherine Delmas (Vauvert)

## Les vice-présidents et les délégations



**Marie PASQUET**

**Aimargues**

**Culture et des Traditions**

Conduite de toutes études concourant au développement culturel du territoire – Suivi du projet de construction

de la nouvelle école de musique intercommunale – Participation et soutien aux manifestations culturelles, d'art et de traditions d'intérêt communautaire – Participation et soutien aux animations et associations culturelles d'intérêt communautaire

**Membres de la commission :** Caroline Breschit, Corinne Rosello, Monique Christol, Alain Reboul, Marie-José Doutres, Bruno Pascal, Philips Vellas

**Conseillers municipaux :** Nicole Aubry (Beauvoisin), Claude Langlade (Le Cailar)



**Jean-Louis MEIZONNET**

**Vauvert**

**Politique de l'Habitat – Cadre de Vie**

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et autres études à vocation d'habitat – Aides en faveur de l'habitat (aides façades en particulier) – Elaboration d'une charte architecturale

**Membres de la commission :** Michael Manen, Pierre-Philippe Carpentier, Laurence Emmanuelli, Marie-José Doutres, Nolwenn Grau

**Conseillers municipaux :** Bernard Julien (Aimargues), Patrice Colenson (Beauvoisin), Olivier Guyot et Géraldine Candel (Le Cailar)



**Alain DUPONT**

**Aimargues**

**Prévention – Sécurité – Maison de la Justice et du Droit – Accueil des gens du voyage**

Police intercommunale – Maison de la Justice et du Droit – Actions en faveur de l'accueil des gens du voyage

**Membres de la commission :** Nelly Ruiz, Rodolphe Rubio, Elisabeth Michalski, Olivier Petronio

**Conseillers municipaux :** Marcel Aurière (Aimargues), Jean-Jacques Andrieu (Aubord), Olivier Manesse (Beauvoisin), Philippe Canizares (Le Cailar)



**Didier LEBOIS**

**Aubord**

**Voiries Communautaires**

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

**Membres de la commission :** Alain Dupont, Christophe Tichet, Annick Chopard, Jean-Noël Rios

**Conseillers municipaux :** Jean-Claude Fovet (Aimargues), Laurent Salert et Nicolas Savelli (Le Cailar), Christian Sommacal (Vauvert)



**Christophe TICHET**

**Beauvoisin**

**Transports – Mobilité – Accessibilité – Sport**

Elaboration d'un schéma de déplacement et de transport communautaires intégrant la problématique des personnes à mobilité réduite et mise en oeuvre des préconisations – Réflexion sur la création de liaisons douces sur

le territoire communautaire – Réflexion sur la compétence de la Communauté de Communes en matière sportive

**Membres de la commission :** André Mégias, Pierre-Philippe Carpentier, Katy Guyot, Rodolphe Rubio

**Conseillers municipaux :** Henri Reboul (Aimargues), Lise Brunel (Beauvoisin), Nicolas Savelli, Laurence Dallo (Le Cailar), Sébastien Vidal



**Joëlle CACHIA-MORENO**

**Vauvert**

**Environnement - développement durable**

Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés – Gestion du Service Public d'Assainissement non

Collectif – Participation aux démarches environnementales (Agenda 21, Plan Climat énergie départemental...)

**Membres de la commission :** Bernadette Mauméjean, Didier Lebois, Arthur Edwards, Katy Guyot, Bruno Pascal, Jean-Louis Meizonnet, Alain Dupont

**Conseillers municipaux :** Sophie Pagès, Olivier Guyot (Le Cailar), Francine Chalméton (Vauvert)



**Joël TENA**

**Le Cailar**

**Finances – Mutualisation**

Stratégie financière de la Communauté de Communes – Préparation du budget – Gestion de la dette et trésorerie – Gestion du Patrimoine de la collectivité – Evaluation des politiques publiques – Schéma de mutualisation des

services Communes /Intercommunalité

**Membres de la commission :** Caroline Breschit, Marie Pasquet, André Brundu, Arthur Edwards, Alain Reboul, Jean Denat, Annick Chopard, Joëlle Cachia-Moreno, Guy Schramm, Béatrice Pruvot

**Conseillers municipaux :** Ludovic Arbrun (Vauvert), Nicole Aubry (Beauvoisin)

## Le budget primitif 2015

Le budget principal 2015 de la Communauté de communes de Petite Camargue s'équilibre cette année à 24 205 853.00 € (contre 24 914 920.42 € en 2014) : - 2.85 %.

La section de fonctionnement s'élève à 16 708 503.00 € (contre 16 284 920.42 € en 2014) + 2.60 % et celle d'investissement à 7 497 350.00 € (contre 8 630 000.00 € en 2014) : - 13.12 %. Le compte administratif de l'exercice 2014 a permis de dégager en section de fonctionnement un excédent de 1 669 740.89 €.

### Principales dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général (fluides, fournitures, contrats, entretien locaux...) : **34.23 %**
- Reversement aux cinq communes : **25.97 %**
- Personnel et élus : **27.22 %**
- Subventions et cotisations aux organismes : **4.39 %**
- Frais financiers : **2.78 %**

En 2015 (comme depuis 2011), les élus communautaires ont décidé le maintien des taux de cotisation foncière des entreprises (31.68%), de taxe d'habitation (10.45%), de foncier non bâti (3.38%) et de foncier non bâti (0.00%).

### Principales recettes de fonctionnement

Diminution importante de la Dotation Globale de Fonctionnement (dotations d'intercommunalité et de compensation) :

- 17.00 % / réalisé 2014 et - 25.00 % / réalisé 2011
- Contribution Economique Territoriale des Entreprises (Cotisation foncière des entreprises + cotisation sur la VAE), Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, Taxe sur les surfaces commerciales, Foncier Non Bâti, Taxe d'Habitation : **41.21 %**
- Dotations : **20.72 %**
- Produits des services (Repas cantine, cotisations musique, encaissements portuaires, prestations Centre d'Hébergement) : **7.37 %**

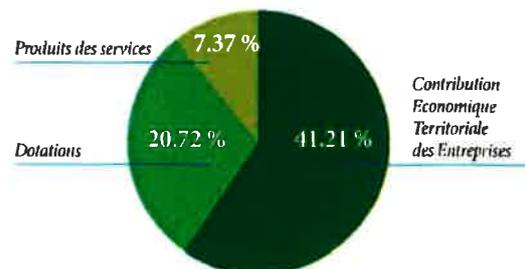
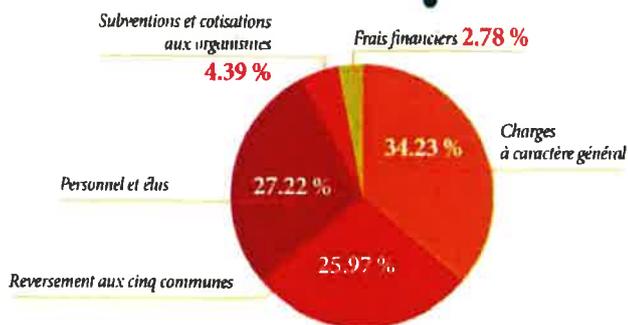
### Les principaux programmes d'investissement

- Zone d'activités artisanales « La Farigoule » sur Aubord (Acquisition macro - lot viabilisé et travaux de raccordement) : **2 094 400.00 €**
- Zones industrielles (Aménagement de la voie d'Aubord) : **640 000.00 €** (Montant total de l'opération : **1 032 000.00 €**)
- Construction d'une Ecole

- Intercommunale de Musique sur Vauvert : **1 644 120.00 €** (Montant total de l'opération : **2 625 000.00 €**)
- Requalification du Port de Plaisance à Gallician : **594 400.00 €** (Montant total de l'opération : **2 500 000.00 €**)
- Autres : Equipement restauration scolaire, travaux d'embranchement ferroviaire, signalétique, subvention façades, lancement d'une étude pour la construction d'une aire d'accueil des gens du voyage

### Financement de l'ensemble des dépenses d'investissement

- Emprunt : 35.85%
- Fonds de compensation de la TVA : 2.01%
- Cession de lots « La Farigoule » : 25.80%
- Subvention diverses : 6.60%
- Autofinancement : 29.74%



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PETITE CAMARGUE

Aimargues - Aubord - Beauvoisin  
Le Cailar - Vauvert

## LES SERVICES FONCTIONNELS

- Service Finances/Comptabilité
- Secrétariat Général/Service des Assemblées
- Service Ressources Humaines
- Service Formation
- Service Prévention
- Service Juridique
- Service Communication
- Service Technique
- Service Police Municipale Intercommunale





Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

# Rapport d'activités 2015

## **Nom du service : FINANCES/COMPTABILITE**

### **Missions**

- Elaboration des budgets de l'E.P.C.I. : budget principal (nomenclature M14) et budgets annexes (Opérations Immobilières à Caractère Industriel O.I.C.I. nomenclature M4 et Service Public d'Assainissement Non Collectif S.P.A.N.C. nomenclature M49) ;
- Participation à la définition des orientations financières et stratégiques et à leur mise en œuvre ;
- Exécution budgétaire (engagement, liquidation et ordonnancement des dépenses et émission des titres de recettes) et son suivi ;
- Réception, traitement, vérification et archivages des pièces comptables ;
- Demande de versement de subventions (pièces justificatives..) ;
- Suivi et optimisation de la fiscalité avec ses réformes ;
- Gestion comptable des biens mobiliers et immobiliers et de la dette;
- Suivi de la trésorerie au quotidien ;
- Echanges réguliers avec les services de l'Etat et autres partenaires extérieurs ;
- Conseil et travail en transversalité avec l'ensemble des services internes ;
- Préparation et présentation de la commission Finances - Mutualisation, participation aux réunions nécessitant une aide à la décision d'un point de vue financier.

### **Réalisations 2015**

Les réalisations du service se font en liaison directe avec l' élu aux finances (M. Le Vice-Président), et sont relayées dans les commissions des finances, bureaux et conseil. La préparation du budget et son exécution se font en étroite collaboration avec les responsables des services.

→ **Pour l'exécution budgétaire**

En 2015, tous budgets confondus, 1 022 titres et 3 208 mandats ont été émis (contre 1148 titres et 3145 mandats en 2014).

Ci-dessous les comptes administratifs 2015 des différents budgets, sections d'investissement et de fonctionnement adoptés en Conseil de Communauté du 6 avril 2016 :

Le Compte Administratif 2015 du **Budget Principal** se résume par section comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat 2015</b>	<b>Résultat reporté 2014</b>	<b>Résultat de clôture 2015</b>
Investissement	2 202 214,95	623 088,74	- 1 579 126,21	1 200 196,64	<b>- 378 929,57</b>
Fonctionnement	15 390 366,56	16 002 671,42	612 304,86	1 537 334,08	<b>2 149 638,94</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 592 581,51</b>	<b>16 625 760,16</b>	<b>- 966 821,35</b>	<b>2 737 530,72</b>	<b>1 770 709,37</b>

Le Compte Administratif 2015 du budget annexe des **Opérations Immobilières à Caractère Industriel**, se résume par section comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat 2015</b>	<b>Résultat reporté 2014</b>	<b>Résultat de clôture 2015</b>
Investissement	20 395,62	20 648,96	253,34	351,04	<b>604,38</b>
Fonctionnement	11 800,80	13 142,26	1 341,46	20 562,90	<b>21 904,36</b>
<b>TOTAL</b>	<b>32 196,42</b>	<b>33 791,22</b>	<b>1 594,80</b>	<b>20 913,94</b>	<b>22 508,74</b>

Le Compte Administratif 2015 du budget annexe du **Service Public d'Assainissement Non Collectif**, se résume par section comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat 2015</b>	<b>Résultat reporté 2014</b>	<b>Résultat de clôture 2015</b>
Investissement	5 976,00	1 596,48	- 4 379,52	7 640,16	<b>3 260,64</b>
Fonctionnement	37 154,76	36 070,00	- 1 084,76	7 718,34	<b>6 633,58</b>
<b>TOTAL</b>	<b>43 130,76</b>	<b>37 666,48</b>	<b>- 5 464,28</b>	<b>15 358,50</b>	<b>9 894,22</b>

## Contrôle des comptes et de la gestion de l'EPCI sur la période 2008 à 2015 par la Chambre Régionale des Comptes

### Commission FINANCES-MUTUALISATION (CF) 2015

#### ➤ **Pour la préparation budgétaire : 4 CF**

- Le 28 janvier

Budget principal :

Evolution 2011/2014 du réalisé avec étude d'indicateurs

Résultat de clôture

Syntnat 2014 : BP/réalisé

Budgets annexes : réalisé 2014/ Proposition BP 2015

- Le 18 février

Tableau comparatif 2015/2014 des budgets à étudier, Budgets détaillés par fonction, Proposition de balance globale de fonctionnement 2015, Evolution principales compétences

- Le 25 février

Section d'investissement : Balance prévisionnelle d'Investissement 2015, Détail par opération d'Investissement 2015, Etat des reports validés en CF du 18/12/2014, Etat 2014 des investissements réalisés.

- Le 4 mars

Récapitulatif Budget primitif 2015 du Budget Principal : Balance globale

Le 9 septembre : Simulations politique d'abattement de la Taxe d'habitation proposition de note de synthèse pour la signature d'une convention avec la DGFIP pour le paiement en ligne de la Taxe de séjour.

#### ➤ **Autres Commissions Finances Mutualisation :**

- Le 9 septembre

Simulations politique d'abattement de la Taxe d'habitation et proposition de délibération.

Proposition de note de synthèse pour la signature d'une convention avec la DGFIP pour le paiement en ligne de la Taxe de séjour.

- Le 23 juin

F.P.I.C. 2015, Dotation de solidarité communautaire 2015, Proposition de Décision Modificative 1.

- Le 13 octobre

Mutualisation d'un projet de cuisine centrale entre la CCPC et Rhône-Vistre-Vidourle, Démarche mutualisation : délibération de principe et composition des divers comités, Acquisition d'un local à la Condamine.

### Bureaux 2015

- Pour la préparation budgétaire : le 11 mars

- Le 24 juin

Décision Modificative N°1, Dotation de solidarité communautaire : répartition pour l'exercice 2015

- Le 9 septembre

Taxe d'Habitation : Mise en cohérence de la politique d'abattement sur le territoire intercommunal  
Le 13 octobre : proposition de Décision Modificative 2

### Conseils de Communauté

- Le 25 Mars 2015

- Vote des comptes administratifs 2014
- Vote des budgets primitifs 2015

## Ressources

**Service comptabilité** : 2 personnes – deux à temps plein

**Service financier** : une personne à temps plein

## Bilan développement durable

Depuis la mise en place d'Hélios (portail de la gestion publique) nous sommes reliés à la DGFIP et pouvons à tout moment consulter notre trésorerie. Nous sommes plus à même de renseigner directement le fournisseur sur l'état de sa facture et de surveiller le recouvrement de nos recettes.

Dans le même temps, la transmission par flux des bordereaux (et non plus sur clé USB) a permis de faire des économies de temps.

Dématérialisation des procédures comptables et financières (obligatoire depuis janvier 2015) : Protocole d'Echanges Standard (P.E.S.).

## Projets 2016

- Mise en place de la signature électronique. Dématérialisation des pièces comptables (factures, marché...) obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- Utilisation des logiciels de taxe de séjour, de programmation pluriannuelle des investissements, d'analyse financière et de contribution économique territoriale,
- Mise en place d'une politique en vue d'une optimisation des ressources fiscales : Taxe d'habitation – suppression du taux d'abattement général à la base (A.G.B.), Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) – Fixation pour la première année d'un coefficient multiplicateur, modification des montants de base minimum de cotisation foncière des entreprises (CFE)...
- Clôture du budget du Centre Intercommunal d'Action Sociale,
- Fonctionnement en mode projet,
- Dématérialisation des budgets (pour transmission à la Préfecture) via TOTEM,
- Participer à la mise en place de l'E-Administration au sein de notre structure,
- Mettre en application des observations éventuelles de la Chambre Régionale des Comptes.



Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

## Rapport d'activités 2015

**Nom du service : SECRETARIAT GENERAL/ SERVICE DES ASSEMBLEES**

### **Missions**

#### **SECRETARIAT GENERAL / SERVICE DES ASSEMBLEES**

- Conseil, Assistance de la Direction Générale et de la Présidence de l'EPCI,
- Impulse, organise la mise en œuvre des plans d'actions en fonction des objectifs définis par la Présidence, la Direction Générale,
- Suivi des projets et activités de la Direction,
- Force de proposition auprès de la Présidence et de la Direction Générale de l'EPCI,
- Interface Présidence/ Elus Communautaires,
- Aide et conseil aux différents services de la Collectivité,
- Veille réglementaire et technique,
- Impulsion des dispositifs de veille et de suivi des actes,
- Elaboration et suivi de l'exécution du budget affecté à l'Administration Générale,
- Elaboration des actes et documents administratifs,
- Tenue des registres (Recueil des actes administratifs, Registres des délibérations),
- Organisation, préparation, gestion et suivi de l'assemblée délibérante (préparation de l'ordre du jour, des convocations adressées aux Elus communautaires, élaboration du compte-rendu, du procès-verbal de séance et suivi des actes),
- Organisation, préparation, gestion et suivi des Bureaux Communautaires et des Commissions Thématiques Communautaires (préparation de l'ordre du jour, des convocations adressées aux Elus communautaires, élaboration du compte-rendu),
- Planification, organisation et participation aux réunions de responsables de services,
- Optimisation de la qualité, des coûts et des délais des processus administratifs (gestion de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité),
- Coordonne l'élaboration du rapport d'activité annuel de la Collectivité.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

- Responsabilité, gestion de l'accueil physique et téléphonique du public de la Collectivité,
- Gestion du courrier et diffusion de l'information et de la documentation,
- Planification et suivi de l'entretien du Siège de la CCPC,
- Responsabilité de la gestion des produits d'entretien des bâtiments communautaires – Commande/livraison des produits et tenue des stocks,
- Définition des besoins en mobilier, matériels et équipements des Agents de la Collectivité,
- Planification de la gestion des locaux et des équipements du siège de l'EPCI,
- Conception des outils de planification et des procédures de contrôle,
- Gestion des archives intermédiaires et définitives de l'EPCI.

## **Réalisations 2015**

### **Actes administratifs**

- 119 délibérations (2014 : 105)
- 13 décisions de la Présidence (2014 : 7)

### **Tenue de réunions**

- 12 réunions de Bureau Communautaire (2014 : 14)
- 8 réunions de Conseil de Communauté (2014 : 9)
- 51 réunions : Commissions Thématiques Communautaires/Réunions techniques/Groupes de travail (2014 : 34)
  - 1 réunion de la Commission « Aménagement du Territoire/Urbanisme/Aménagement Numérique/SIG»,
  - 7 réunions de la Commission « Culture et Traditions»,
  - 1 réunion de la Commission « Environnement/Développement durable »,
  - 4 réunions de la Commission « Restauration Scolaire »,
  - 3 réunions de la Commission «Développement Touristique»,
  - 3 réunions de la Commission «Politique de l'Habitat/Cadre de Vie»,
  - 2 réunions de la Commission « Voiries Communautaires »,
  - 7 réunions de la Commission « Finances/Mutualisation »,
  - 4 réunions de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) / MAPA
  - 3 réunions de la Commission « Prévention/Sécurité/MJD/Accueil des Gens du Voyage »,
  - 5 réunions de la Commission « Développement Economique /Emploi-Formation-Insertion»,
  - 1 réunion de la Commission « Transport/Mobilité/Accessibilité/Sport»,
  - 1 réunion de la C.I.I.D (Commission Intercommunale des Impôts Directs),
  - 2 réunions techniques A.T.I. (Approches Territoriales Intégrées),
  - 1 réunion du CHSCT (Comité d'Hygiène, de sécurité et conditions de Travail),
  - 2 réunions du Comité Technique,
  - 1 réunion de séminaire de travail : Perspectives communautaires et projet de territoire,
  - 6 réunions de représentants de services.

### **Traitement du courrier (tous services confondus)**

- 10067 courriers traités (2014 : 9588)
- 4919 courriers établis (2014 : 4179)

## **Ressources**

### **Budget réalisé** (dont charges du personnel)

- Dépenses de fonctionnement : 199 285,81 €
- Recettes de fonctionnement : 2 624,97 €

### **Nombre d'Agents**

- Responsable de Service : 1 poste ETP
  - Secrétariat Général
    - \* 1 poste ETP – Responsable du Service
    - \* 1 poste 50 % (Janvier à Octobre 2015) puis passage à 80 % (Octobre à Décembre) – Secrétariat Général/Accueil du public – Traitement du courrier
      - Accueil du public (physique et téléphonique) + Traitement du courrier : 2 postes d'Agents d'accueil ETP
      - Gestion/entretien des locaux du siège de la CCPC : 1 poste d'Agent Technique ETP

## **Bilan développement durable**

- Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité (délibérations/arrêtés/décisions)
- Dématérialisation des convocations adressées aux Elus Communautaires : Commissions Thématiques/Bureaux communautaires

## **Réalisations 2015**

- Continuité de la gestion du dossier « Archives définitives » de la CCPC (Prestation d'archivage du Centre de Gestion du Gard/Audit, état des lieux, classement des archives définitives – services « ADS » + « P.A.T. »/Etablissement d'un bordereau d'élimination des archives définitives 2015 – Archives départementales/ Destruction des archives à éliminer/ Partenariat avec PRO ARCHIVES SYSTEMES - AIMARGUES : lieu de stockage des archives définitives de la CCPC/Réflexion sur le futur local archives de la CCPC).
- Reconduction annuelle du dossier « Produits entretien / Services Généraux » : Traitement du dossier tarifaire annuel proposé par le fournisseur sélectionné lors de l'attribution du marché.

- Etude, mise en concurrence, choix du fournisseur et achat « Système de sonorisation de la salle du Conseil de la CCPC : système de conférence filaire.
- Mise en place de procédures administratives internes et externes au service (Réservations de salles – procédure enregistrement de séances...).
- Mise en place de la dématérialisation des convocations adressées aux membres élus des Commissions thématiques communautaires et des bureaux communautaires.
- Protocole : Reconduction du repas de vœux annuel de la Communauté de Communes regroupant Elus communautaires et Personnel de la CCPC.
- Protocole : Cérémonie et vin d'honneur « Pose de la première pierre de la nouvelle Ecole de Musique Intercommunale de Petite Camargue » - 07/07/2015

## Projets 2016

- Etude Mise en place d'un « LOGICIEL DE GESTION DES COURRIERS »
- Participation projet E-ADMINISTRATION
- Etude Marché « MOBILIER » / Durée 2 ans / Siège CCPC – Nouvelle Ecole de Musique de Petite Camargue – Pôle Stratégie et développement territorial – Police Intercommunale
- Etude Marché « VITRERIE » / Durée 3 ans / Bâtiments communautaires
- Etude Marché « PRODUITS D'ENTRETIEN » / Durée 3 ans / Bâtiments communautaires
- Inauguration Nouvelle Ecole de Musique de Petite Camargue – OCTOBRE 2016
- Archives intermédiaires : Aménagement du local Archives intermédiaires CCPC + achat mobilier



Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

## Rapport d'activités 2015

**Nom du service : RESSOURCES HUMAINES**

### **Missions**

→ **Administration du personnel**

- Gestion de la carrière des agents
- Gestion des non titulaires
- Gestion de la paye
- Suivi des maladies et accidents de travail, gestion des dossiers FIPHFP
- Suivi notation, plannings des agents
- Gestion des dossiers CNAS
- Suivi protection sociale
- Suivi plannings de visites médicales
- Suivi des commissions administratives paritaires
- Election Professionnelle
- Information et conseil auprès des agents et encadrants
- Relations avec partenaires extérieurs (Centre de gestion, Trésorerie, Urssaf, Caisses de retraite etc....)

→ **CT** : Secrétariat du CT

→ **CHSCT** : Secrétariat du CHSCT

→ **Emploi et formation** : Gestion de la masse salariale et des formations obligatoires. Rédaction du bilan social tous les deux ans

→ **Police intercommunale** : Aide à la préparation du budget vêtements, fournitures. Tenue du registre des cartes de polices

## Réalisations 2015

### **Administration du personnel**

- 10 nominations stagiaires
- 4 nominations suite à une mutation
- 17 titularisations
- 3 départs à la retraite
  
- 466 arrêtés pris
- 2388 fiches de paies réalisées
  
- 163 dossiers CNAS
  
- Actualisation du logiciel « Application du FullWeb »

## Ressources

**Budget réalisé** : 4 351 858,75 euros (représente 28.53% de la totalité des dépenses réelles réalisées en 2015 sur le budget principal)

**Nombre d'agents CCPC** : 203 (au 31 décembre 2015)

**Nombre d'agents RH** : 3 Agents (2 ETP + 1 à 0,8)

## Projets 2016

- Création d'un livret d'accueil
- Bilan Social
- Etude sur le changement du logiciel Gestion Ressources Humaines
- Etude sur le changement du contrat de groupe mutuelle santé.



Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

## Rapport d'activité 2015

**Nom du service : FORMATION**

### **Missions**

- Recueil des besoins de formation individuels et collectifs
- Conception, mise en place, suivi et bilan du plan de formation 2015
- Mise à jour et diffusion du règlement de formation
- Mutualisation des formations en intra avec les communes membres

### **Réalisations 2015**

- Le plan de formation 2015

Le plan de formation a été élaboré à partir du recueil des besoins collectifs et individuels effectué au cours du dernier trimestre 2014 auprès de tous les chefs de service de la collectivité.

Il a été présenté pour avis consultatif au Comité Technique du 4 mai 2015, adopté et validé par le Conseil Communautaire du 10 juin 2015.

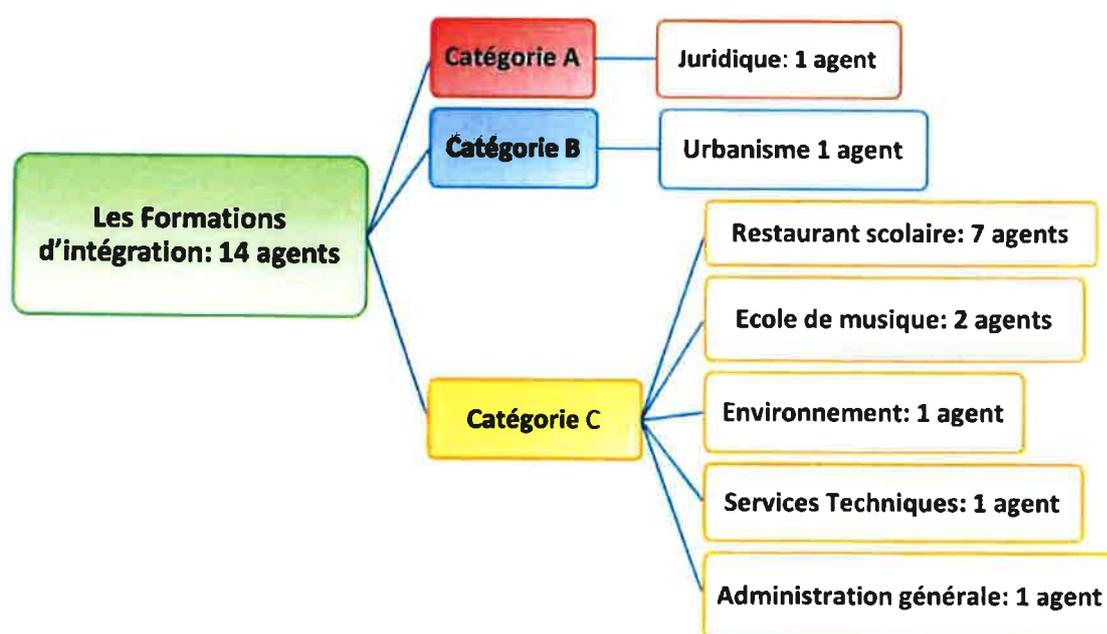
### **Bilan quantitatif : toutes formations confondues**



Formations 2015: Toutes typologies de formations (intras inclus)											
Service	Effectifs du service	Agents inscrits en formation						Nbre de jours/formation		Analyse de l'écart	
		Nbre	% de l'effectif	Contrats Avenir	A	B	C	Prévus	Réalisés	stages refusés par le Cnfpt	stages annulés par l'agent
Administration générale	6	6	100,00%	0	1	1	4	59	39	5	6
Police municipale	4	3	75,00%	1	0	0	3	17	14	1	0
Ecole de musique	27	9	33,33%	0	0	3	6	54,5	40,5	4	1
Services techniques	7	6	85,71%	2	0	1	3	54,5	40,5	5	4
Formation	1	1	100,00%	0	1	0	0	19	15	1	1
GRH	3	3	100,00%	0	0	0	3	16	15	0	2
Finances	3	3	100,00%	0	0	1	2	25	21	1	2
Restauration scolaire/Hébergement	96	46	47,92%	0	1	0	13	186,5	166,5	5	3
Pôle développement : urbanisme, tourisme, Deveco, SIG, halte nautique	14	13	92,86%	1	2	3	7	128,5	98	15	6
Juridique	1	1	100,00%	0	1	0	0	22	20	1	0
Prévention	0,5	0,5	100,00%	0		1		2	0	1	
Environnement/SPANC	21	11	52,38%	0	0	0	12	57	37	7	3
MJD	1	1	100,00%	0			1	4	4	0	0
Communication	1	1	100,00%	0		1		1	1	0	0
<b>Total</b>	<b>185,5</b>	<b>104,5</b>	<b>56,33</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>54</b>	<b>646</b>	<b>511,5</b>	<b>46</b>	<b>28</b>

Zoom sur

- **Les Formations d'intégration** : Liées directement au recrutement, ces formations sont déléguées au service GRH.



- Les formations en intra : CNFPT

5 stages en intra ont été mis en place dans le cadre du partenariat avec le CNFPT, sur cotisation annuelle de la collectivité.

### 1. Au sein de la CCPC : Restaurant scolaire

2 formations :

- « **Allergies alimentaires: l'accueil de l'enfant scolarisé en restauration collective.** » : 13 agents.
- « **Le temps repas en restauration scolaire ou de loisirs** » : 14 agents.

**Bilan qualitatif** : L'enquête de satisfaction proposée à l'issue de chaque formation révèle un fort taux de satisfaction des agents concernant la qualité de la formation et des intervenants. Ils disent avoir acquis des savoirs et des savoirs faire nouveaux et souhaitent faire évoluer leurs pratiques en conséquence. Ils ont trouvé des réponses à leurs questionnements et sont demandeurs de formations complémentaires à celles-ci pour les années à venir.

### 2. Mutualisation des formations

Cette première expérience de mutualisation des besoins de formation entre la CCPC et les 5 communes membres est l'émanation d'une concertation proposée par le service formation de la CCPC entre les Directeurs Généraux des Services des collectivités, la délégation départementale du CNFPT et le responsable des formations RH de la délégation régionale du CNFPT.

L'application au 1<sup>er</sup> janvier 2015 du décret N ° 2014-1526 du 16 décembre 2014, qui substitue l'entretien d'évaluation à la notation des agents a été l'occasion de poser la question de la formation des personnels encadrants des collectivités, afin de les préparer au mieux à ce changement de pratique.

Ces réflexions collectives ont abouti à la mise en place d'un parcours « management » comprenant deux formations :

- « **Les bases du management** » : 2 sessions de 3 jours.  
*Apport et/ou consolidation des notions, méthodes et outils de management. Cette formation constitue un pré requis à la formation suivante.*
- « **L'entretien d'évaluation** » : 2 sessions de 2 jours  
*Apports méthodologiques et simulations d'entretiens.*

Ont participé à ce parcours 26 chefs de service des 6 collectivités : Aubord, Aimargues, Beauvoisin, Le Cailar, Vauvert, CCPC.

**Bilan qualitatif** : synthèse des enquêtes de satisfaction des deux formations

Ces deux formations ont permis aux chefs de service participants d'aborder et/ou revoir les fondamentaux du management et de se doter d'éléments de réflexion et d'outils techniques qui devraient leur permettre d'aborder l'entretien d'évaluation plus sereinement. Les rencontres, les échanges et les partages d'expérience inter collectivités ont contribué à l'intérêt porté à cette formation.

Le mot de la fin reviendra aux agents qui se sont exprimés dans la rubrique « quelque chose à ajouter ? »

Citations : « Merci pour ces formations en intra nous permettant de se rencontrer entre acteurs territoriaux du territoire et d'échanger : enrichissement professionnel et relationnel ». « Renouveler la mutualisation de la formation avec la CCPC ».

- « **Formation des membres du CHSCT** » : 1 session de 5 jours, 10 agents

Cette formation obligatoire pour les membres du CHSCT a été mutualisée avec la mairie d'Aimargues et s'est déroulée dans les locaux de la CCPC.

10 agents y ont participé : 5 d'Aimargues, 5 de la CCPC.

**Bilan qualitatif** : Cette formation obligatoire pour les membres du CHSCT donne les moyens aux agents nouvellement élus d'appréhender leur mandat en toute connaissance de cause quant aux buts et enjeux de l'instance dans laquelle ils siègeront.

La mutualisation de cette formation avec la mairie d'Aimargues a permis de partager les coûts en formant 5 agents titulaires sur chaque collectivité, mais aussi aux agents des 2 collectivités de se rencontrer, d'échanger et partager leurs expériences et leur vécu.

### **Conclusion**

La mutualisation de la formation a été une expérience intéressante et enrichissante pour tous les participants qui se sont exprimés dans ce sens.

On en retiendra 2 principaux atouts :

- Ces modalités contribuent à la construction d'une culture commune au sein de la CCPC
- Les aspects pratiques et financiers :
  - Cette démarche est encouragée par le CNFPT qui assure la prise en charge des formations mutualisées,
  - Ce mode d'organisation permet de regrouper des demandes de formations individuelles dont le nombre n'aurait pas permis la mise en place d'un intra pour une collectivité seule.
  - C'est une réponse de proximité qui permet de faire l'économie de déplacements individuels
  - Il permet de partager le coût de formations obligatoires (CHSCT).

Par contre, les aspects organisationnels sont parfois difficiles à gérer et trouver un calendrier qui sied à tous les agents des collectivités participantes relève parfois du défi...

A la demande des collectivités et avec l'accord du Président de la CCPC et du DGS, cette expérience sera renouvelée en 2016.

### **3. Les Intras hors CNFPT : CFPPA/Atelier de Pédagogie Personnalisée de Vauvert**

Afin de faciliter la mutation de la suite Bureautique Microsoft 2002 vers Microsoft 2013, une formation facilitant le transfert de compétences sur Windows 7, Word, Excel et PowerPoint 2013 a été proposée aux agents utilisant l'outil Bureautique au quotidien.

- 37 agents ont été formés, 12 services représentés.
- 10 sessions thématiques d'une demi-journée portant sur : Windows 7, Word, Excel, PowerPoint 2013.

**Bilan qualitatif** : L'objectif a été atteint : les agents ont pu se familiariser avec un environnement Bureautique très différent de celui auquel ils étaient accoutumés jusque-là et l'apprécier.

Chaque module a été l'occasion de se remémorer des fonctionnalités connues mais peu utilisées et de constater que ces nouveaux logiciels version 2013 étaient plus accessibles et facilitateurs.

Il apparaît dans l'enquête de satisfaction que ce passage d'une version ancienne à une version récente de la suite bureautique Microsoft s'est avéré stimulant pour continuer à se former et devenir plus performant.

#### - Le règlement de formation

En 2015, il a été procédé aux modifications suivantes:

- Formations obligatoires de la Police Municipale
- Règles et modalités de remboursement des frais de transport
- Nouvelles modalités d'inscription aux formations CNFPT
- Les formations "maison": le lieu ressources

Le règlement de formation ainsi amendé a été présenté au Comité technique le 04/05/2015 pour avis consultatif, adopté par Le Conseil de Communauté le 10 juin 2015.

Les fiches concernées ont été diffusées dans chaque service pour compléter le document original.

#### - Le lieu ressources

Un fonds documentaire a été créé, centralisé dans le lieu ressources, mis à disposition du personnel en libre-service.

Pas ou peu de demandes ont émergé en ce qui concerne les ateliers et ce lieu est resté en sommeil durant toute l'année.

Il conviendrait de mettre en place une consultation de tous les agents afin de réétudier ses modalités de fonctionnement.

#### - Réponse aux besoins individuels, veille documentaire

Le service Formation est sollicité ponctuellement tout au long de l'année pour des conseils et/ou, des recherches spécifiques de formation.

D'autre part, une veille documentaire permet d'être force de proposition pour des formations et des séminaires ne figurant pas sur le catalogue en ligne CNFPT.

#### - DIF

Les compteurs DIF ont été adressés aux agents pour information. Aucune demande n'a été formulée.

### **Ressources**

**Nombre d'agents** : 0,6 ETP annualisé

**Budget réalisé: 1 035.00€**

**Cotisation CNFPT 2015** : 22 464,00 €

### **Projets 2016**

- Mise à jour et diffusion du règlement de formation dans les services,
- Suivi et réalisation du plan de formation à l'issue du recueil de besoins.
- Poursuite de la mutualisation des formations avec les communes membres.
- Fiches de poste : réalisation et/ou mise à jour.



Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

## Rapport d'Activités 2015

**Nom du service : PREVENTION**

### Réalisations 2015

- Pose des armoires destinées au placement des registres de sécurité dans 15 bâtiments communautaires supplémentaires venant compléter l'action entreprise en 2014 sur 10 sites. Tous les bâtiments sont désormais équipés
- Pose de 3 panneaux « Point de Rassemblement » exigés dans le cadre des actions d'évacuation des bâtiments : Centre d'hébergement / 706 / Siège
  - Ce dispositif a été complété par l'achat des brassards et gilets réglementaires «tires files» et «serres files».
- Equipement ergonomique de 33 postes administratifs comportant un tapis de souris ergonomique, un repose poignet, un repose pieds réglable, des rehausseurs d'écran, et 3 supports inclinables pour ordinateur portable
- Pose d'une armoire à pharmacie sur le restaurant primaire de Beauvoisin
- Etude personnalisée pour l'agent du service du SPANC : appréhension des conditions de travail et des risques inhérents au métier (risque biologique notamment) et mise en place d'un protocole de vérification des fosses en toute sécurité sanitaire, équipement correspondant, notamment l'achat par le service d'un véhicule dissociant la cabine de la zone de stockage du matériel contaminé.
- Réapprovisionnement des pharmacies
- Mise en place d'une fiche de procédure d'accueil des nouveaux agents
- Mise en place d'une fiche de procédure d'évacuation incendie et affichage dans les locaux du centre d'hébergement
- Déroulement d'un exercice d'évacuation incendie en juin 2015 en présence d'un groupe de 65 enfants et animateurs occupant le centre d'hébergement
- Adoption du règlement intérieur hygiène et sécurité.

## **Formations**

- 10 agents ont passé le SST
- 20 agents ont passé la remise à niveau de leur SST
- 25 agents du service de restauration ont été formés en HACCP
- 22 agents ont suivi la formation « manipulation extincteurs »
- 5 agents techniques ont passé une habilitation électrique

## **Projets 2016**

- Phasage du plan de prévention des risques psychosociaux à intégrer au document unique d'évaluation des risques professionnels.
  - Proposition d'organisation à mettre en place avec le groupe de travail puis avec le comité de pilotage
  - Proposition des supports d'enquête
- Travailler sur la pénibilité et la réforme à venir
- Mise en place des fiches de pénibilité
- Mise en place du permis feu
- Rédaction de l'ensemble des fiches de sécurité pour l'utilisation de chaque matériel (débroussailleuse, tronçonneuse....) – nécessité d'avoir un inventaire exhaustif
- Rédiger les fiches individuelles d'exposition au risque
- Etudier les conditions de travail de l'agent affecté à la Maison de la Justice et du Droit (recommandations diverses de l'ACFI ayant fait l'inspection du service en 2013).



Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

# Rapport d'activités 2015

**Nom du service : JURIDIQUE**

## Missions et compétences

### **1. Missions**

- Conseil juridique,
- Aide à l'élaboration de certains actes,
- Suivi des contentieux,
- Gestion des assurances,
- Commande publique.

### **2. Compétences**

#### **a) Marchés publics**

- Assurer une mission de conseils auprès des services et des élus quant aux choix des procédures et l'évaluation des risques juridiques
- Coordonner la préparation et la mise en œuvre des marchés publics
- Sécuriser les procédures
- Suivi juridique de l'exécution des marchés publics (ordre de service, avenant, liquidation judiciaire, contrôle des attestations fiscales et sociales...)
- Assurer une veille juridique

#### **b) Assurances**

- Gestion des contrats d'assurances couvrant les activités de l'EPCI : assurance flotte automobile et risques annexes, protection juridique, responsabilité civile et risques annexes, dommages aux biens et risques annexes
- Gestion des sinistres et déclarations auprès des assureurs, suivi des dossiers jusqu'à leurs clôtures (transmission de documents, suivi des remboursements, expertises...)
- Suivi des procédures contentieuses en collaboration avec les avocats et le Directeur Général des Services
- Rédaction du dossier de consultation des entreprises dont le cahier des charges
- Analyse de situation et conseils en matière de risques des assurances
- Veille juridique et information aux services.

## **C) Divers**

Gestion des contrats de téléphonie mobile et fixe (contrôle des factures, suivi du parc, déclarations des résiliations, créations d'abonnements, dysfonctionnements...)

Gestion des contrats des copieurs multifonctions (contrôle des factures, suivi du parc, analyse des besoins, sourcing...)

Conseil juridique dans certains projets

### **Réalisations 2015**

#### → **Marchés publics**

Nombre de procédures suivies par le service : 17 représentant 39 marchés (allotissements)

Nombre d'avenants : 4

Nombre de marchés déclarés sans suite : 0

Nb marchés passés par tous les services (selon tableaux des achats publics 2015) : 89

Nombre de réunions liées à l'ouverture des plis, CAO, commission MAPA : 6

#### Principaux marchés lancés en 2015 selon une procédure adaptée

Service de télécommunication téléphonie fixe lot 1 et téléphonie mobile 2

Elaboration d'un projet de territoire

Elaboration d'un schéma de mutualisation

Marché de travaux pour la construction d'une école de musique intercommunale (10 lots)

#### Marchés passés en procédure formalisée

Fourniture et acheminement d'électricité

Fourniture de denrées alimentaires

#### → **Dématérialisation**

Dématérialiser en informatique, signifie transférer sur un support numérique des informations qui existent sous forme analogique (papier, film, microfilm).

Le concept de dématérialisation offre en effet de nombreux avantages aux Collectivités, notamment celui d'une promesse d'économie. Mais il s'agit également d'un excellent moyen de commencer à s'engager en faveur du développement durable.

Il est intéressant de savoir qu'un **lancement d'un dossier de consultation** générerait jusqu'à ce jour, l'émission de papier en quantité remarquable!

Par ailleurs, de multiples avantages sont liés à la dématérialisation,

- en **terme d'économie d'argent** puisqu'elle s'accompagne d'un accroissement de la productivité grâce au gain de temps permis (échanges, délais...), d'une efficacité opérationnelle (meilleure traçabilité et contrôle), ainsi que d'une réduction des coûts de manière générale notamment des frais (de traitement, d'expédition).

Mais elle représente aussi des avantages non négligeables :

- en **terme d'économie d'énergie**, elle conduit, d'une manière générale, à réduire les déchets, par exemple, les déchets d'emballages, cartouches d'encre ou encore bandes films ou photos analogiques.

Par ailleurs, cette application apporte un **meilleur service aux utilisateurs**, tout en diminuant la consommation de papier par les imprimantes et ainsi l'impact énergétique de l'activité du service.

L'autre atout essentiel de cette démarche est qu'elle permet aussi **la réduction des besoins de déplacement** (personnel des entreprises pour récupérer un DCE) par la mise en place de l'outil de dématérialisation.

Nombre de marchés dématérialisés	10
Nombre de DCE téléchargés	113
Nombre d'offres reçues dématérialisées	10

### **Les critères environnementaux**

Le code des marchés publics permet au pouvoir adjudicateur de prendre en compte des exigences environnementales, économiques et sociales lors de l'achat public dans le respect des principes généraux de la commande publique.

Les préoccupations environnementales peuvent également être intégrées dans le processus d'achat à différentes étapes :

- Au moment de la définition et de l'expression des besoins, l'article relatif aux spécifications techniques permet de définir dans les documents de la consultation des **exigences en matière environnementale**.

Les techniciens peuvent se référer aux **écolabels** attribués par des organismes indépendants, (prestations labellisées à des critères préétablis d'usage et de qualité écologique, qui tiennent compte du cycle de vie et des impacts environnementaux des produits et qui sont établis par les pouvoirs publics).

- Au moment de la présentation des offres, il peut prendre en compte un ou plusieurs critères environnementaux, alors même qu'il ne s'agit pas de critères purement économiques.

### **Marchés publics concernés en 2015**

- Marché travaux pour la construction d'une Ecole Intercommunale de Musique : La Communauté de Communes de Petite Camargue, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article 14 du Code des Marchés Publics en incluant dans le cahier des charges de ce marché public une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Cette clause a été appliquée aux lots N°1, 2, 5, 8, 9 et 10. Chaque entreprise qui s'est vue attribuer un de ces lots, a dû réaliser une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

- Dans tous les marchés de travaux, des dispositions ont été prévues concernant le recyclage des déchets chantier soit comme sous critère de la valeur technique soit comme condition d'exécution.
- Fourniture de denrées alimentaires : Pour tous les produits issus de l'agriculture biologique, le candidat devra justifier par tout moyen la labellisation de ses produits

### a) **Assurances**

Nombre de sinistres déclarés en 2015: **6** (8 en 2014, 11 en 2013)

Nombre de sinistres non déclarés à l'assureur : **11** (sinistres inférieurs au montant de la franchise, non pris en charge par l'assureur ou après étude du dossier, la Communauté de communes n'était pas responsable)

	Non déclarés	Préposé mission	Flotte automobile	Dommages aux biens	Responsabilité civile	Protection juridique communes	Protection juridique des agents et élus
2012	3	0	3	4	1	1	0
2013	6	0	2	4	1	4	0
2014	9	0	1	4	2	1	0
2015	11	0	2	0	3	1	0

- Constitution partie civile dans deux affaires afin d'obtenir des dédommagements des préjudices subis suite aux vols survenus dans la déchèterie de Beauvoisin et celle de Le Cailar.
- Contentieux ENFRU et PAZZINI : demande paiement d'une prime de départ à la retraite et la compensation de la perte de salaire due à leur reprise par la CCPC (anciennement personnel de RIVES)
- Requête en annulation ou tout à le moins résiliation du marché assurance dommage ouvrage et TRC passé avec QUADRASSUR, déposée par SFS devant le TA de Nîmes.
- Requête à l'effet d'obtenir l'annulation de la décision d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école de musique intercommunale.

### b) **Divers**

1/ Téléphonie : marché pour des prestations en téléphonie fixe et mobile.

Une étude a été réalisée auprès des services sur leurs besoins (matériel, abonnement).

Ce marché va permettre de renouveler le matériel, de faire des économies et d'offrir de nouveaux services aux agents tels que l'accès à internet lors de leurs déplacements.

### 2/ Copieurs

- Etude du parc copieurs : questionnaire auprès des services sur leurs besoins, contrats en cours et résiliations à prévoir, achat ou location, formations à mettre en place, déploiement du nouveau parc, mise en place de référent sur chaque site, recyclage, reprise et vente de l'ancien parc.
- Lancement d'une procédure pour la location et la maintenance d'un parc copieurs. Ce marché va permettre de travailler avec du matériel neuf, de rationaliser le nombre de machines et de faire des économies au niveau du coût de la maintenance.

### 3/ Autres

Réalisation d'une charte sur l'utilisation des outils informatiques

Désignation en qualité de correspondant informatique et libertés au sein de la collectivité pour la CNIL

## Ressources

- Dépenses réalisées 2015 : 112 140,58 €
- Recettes réalisées 2015 : 1000,00 €

**Nombre d'agents : 1 Agent à temps plein**

## Projets 2016

- Mise en place de Marco Web (progiciel marchés publics)
- Marché de travaux pour l'aménagement du Port de Plaisance de Gallician
- Marché de nettoyage des vitres des bâtiments communautaires
- Marché à bons de commande pour l'achat de mobilier.

Tableau de bord

Service Juridique

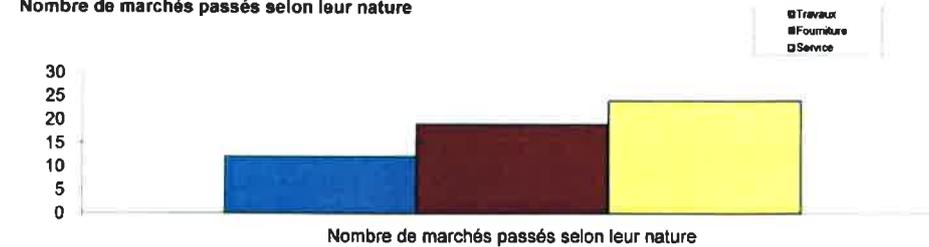
Année 2015

Personne responsable : Représentant du service

I. Nombre de marchés passés selon leur nature

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
Travaux			1			1					1		12
Fourniture		3					1					14	19
Service		5	2		2	3	1	2	1	3	1	3	24

Nombre de marchés passés selon leur nature

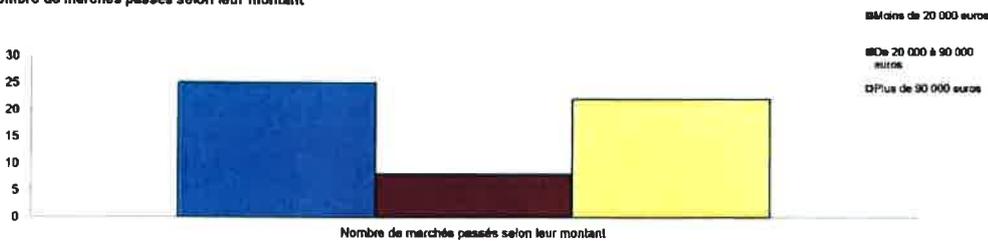


**Commentaire**  
Il s'agit de tous les marchés suivis par le service juridique que ce soit pour le montant, l'objet, la procédure, notifiés en 2015

II. Nombre de marchés passés selon leur montant

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL	
Moins de 20 000 euros		6	3		2	2	1	3	1	1	1	3	2	25
De 20 000 à 90 000 euros		2				1			2			2	1	8
Plus de 90 000 euros						1	1						12	22

Nombre de marchés passés selon leur montant

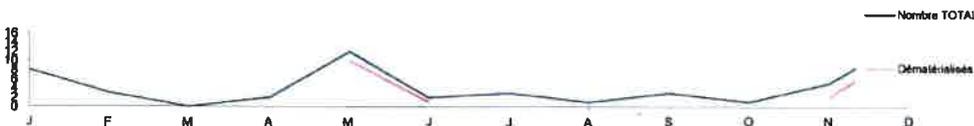


**Commentaire**  
Un lot = un marché. Plusieurs procédures de marchés alloués ont été passés en 2015

III. Nombre de marchés passés

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
Nombre TOTAL	8	3	0	2	12	2	3	1	3	1	5	15	55
Dématérialisés	2				10	1			2		2	13	30

Nombre de marchés passés



Nombre de marchés passés





Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

# Rapport d'activités 2015

**Nom du service : COMMUNICATION**

## Missions

### - Objectifs

Faire connaître et mettre en valeur la Communauté de Communes de Petite Camargue (compétences et actions/réalisations) auprès des habitants des communes concernées, du Département et de la Région, ainsi que des investisseurs. Sensibiliser les habitants du territoire à des thématiques porteuses (gestion des déchets, emploi, développement économique, tourisme etc.)

### - Les moyens et les outils de communication

- 1) le journal communautaire. Un magazine d'information dynamique et attractif pour rendre compte, identifier le territoire, et renseigner les lecteurs. 20 pages. Périodicité : 3 numéros par an,
- 2) le site Internet, [www.petitecamargue.fr](http://www.petitecamargue.fr),
- 3) la signalétique,
- 4) l'affichage papier, les dépliants thématiques, tracts,
- 5) les campagnes publicitaires (presse écrite, radios et télévisions locales),
- 6) le développement des relations avec la presse locale et régionale, les radios et tv locales (articles et émissions thématiques ou interventions ponctuelles sur les différentes actions de la Communauté de Communes). Communiqués de presse réguliers,
- 7) la politique événementielle (inaugurations, création de manifestations culturelles, artisanales et touristiques),
- 8) le matériel de représentation, venant en complément de la pochette déjà éditée, et permettant aux élus de faire valoir les atouts du territoire.

## Réalisations 2015

### 1. Communication interne

→ **Revue de presse et archivages** : Midi Libre, Objectif, La Lettre M, La Gazette des communes, Maire-info et presse nationale sur internet.

## **2. Communication externe**

→ **Affiches et dépliants** concernant l'École Intercommunale de Musique, le service Environnement, les expositions de la capitainerie du Port de Plaisance de Gallician, l'Office de Tourisme de Vauvert et de Petite Camargue. Suivi de la réalisation et de l'impression.

→ **Communiqués de presse** sur les Conseils de Communauté, les différents évènements et informations : Journées du patrimoine, l'École de musique, la restauration scolaire, l'environnement, l'emploi, le tourisme.

→ **Guide touristique 2015** : réalisation de la brochure (texte et photos) en collaboration avec le service Tourisme et l'Office de Tourisme.

→ **Site Internet** : actualisation, rédaction.

### **Ressources**

**Réalisé 2015 : 84 323,46 €**

**Nombre d'agents** : 1 agent contractuel catégorie A à temps complet.

### **Bilan développement durable**

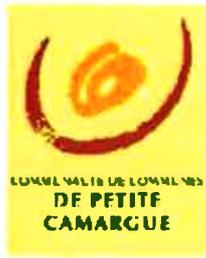
Impression du magazine « Petite Camargue magazine » sur papier recyclé PEFC FSC et imprimé chez Pure Impression Eco imprimeur certifié ISO 9001 et 14001.

### **Projets 2016**

#### **Principaux projets**

- Création d'une page Facebook et d'un compte Twitter
- Nouvelle édition du guide touristique 2016
- Création guide touristique anglais/français 2016
- Achat de matériel photographique de qualité
- Achat d'arts (compte fotolia)

- Adhésion aux clubs de presse et de communication
- Etude des outils de communication interne (livret d'accueil, journal interne)
- Internalisation de la conception des outils de communication (revue, affiches, dépliants)
- Achat de matériel de PAO (ordinateur et logiciels)
- Refonte du site internet
- Audit des abonnements presse
- Refonte de la signalétique siège et entrées de territoire
- Refonte de la signalétique des Zones économiques
- Développement des relations presse (lancement des points presse réguliers avec le président)
- Achat d'un massicot et d'une raineuse pro afin de réaliser en interne cartes de visites, cartons d'invitations et cartes de vœux
- Etude de plan de communication Port de Plaisance de Gallician
- Création d'une brochure Hébergement de groupe Petite Camargue
- Refonte de la revue de presse quotidienne (sur serveur)
- Actualisation et optimisation de la base protocolaire
- Préparation de l'inauguration de la nouvelle école de musique
- Réalisation du dépliant de l'école de musique 2016
- Achat d'un pupitre pour les discours protocolaires
- Réalisation de banderoles / kakémonos institutionnels CCPC
- Conception d'un dépliant « subvention façades ».



Aimargues - Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

# Rapport d'activités 2015

**Nom du service : TECHNIQUE**

## Missions

- Entretien, maintien et gestion du patrimoine intercommunal bâti composé de 30 locaux représentant 8918 m<sup>2</sup> SHON et non bâti : terrains, zones industrielles, voiries et ses accessoires (fossés, talus, petits ouvrages d'art, éclairage public), d'espaces verts et d'espaces publics.
- Gestion, maintenance et entretien des réseaux secs (France télécom, fibre optique) et humides (eau brute, eau potable, eau usée, eau pluviales).
- Aide et support technique aux différents services. Présence aux réunions de chantier des opérations de construction et d'aménagement.
- Gestion des contrats de contrôle réglementaires (électricité, gaz, extincteurs, sécurité incendie) et maintenance (chaufferies, climatisation) des bâtiments.
- Passation et exécution des marchés de travaux (partie technique).
- Coordination avec les syndicats de copropriété « Le Valvert » et « Salicorne ».
- Relation avec les élus, les usagers, les concessionnaires, et différents services des communes.
- Entretien du parc de véhicules.
- Relations techniques avec Oc'Via.
- Mise en conformité des installations électriques des bâtiments.
- Achat des barrières taurines.

## Réalisations 2015

- Montage et pilotage des commissions voiries.
- Travaux sur l'Installation Terminale Embranchée (ITE).
- Entretien des espaces verts des zones industrielles en régie et en externalisation avec des entreprises adaptées.
- Divers travaux d'aménagement au CFPPA.
- Entretien du port de GALLICIAN et de la halte nautique.
- Participation aux études et réunions concernant le projet de réhabilitation du port de GALLICIAN.
- Travaux de maintenance de la halte nautique (petites réparations, espaces verts).
- Entretien et maintenance de l'Office de Tourisme (petites réparations, espaces verts).
- Entretien du bâtiment « MUNSTER ».
- Travaux de maintenance et d'entretien au 706 avenue ampère.
- ZI VAUVERT, travaux de maintenance et d'entretien courant.
- ZI AUBORD, travaux de maintenance et d'entretien courant.
- ZI LA PEYRE AIMARGUES, travaux de maintenance et entretien courant.
- MLJ, divers petits travaux de maintenance.
- APP, travaux de maintenance.
- Véhicules : entretien, maintenance, contrôles, de la flotte.
- Ecole Intercommunale de Musique : travaux d'entretien et de maintenance (peinture, petits travaux divers)
- 145 avenue de la Condamine : - maintenance générale du bâtiment.  
- lien technique avec le syndicat de copropriété.
- Travaux de voirie, gestion de l'exécution du marché à bons de commande.
- Travaux en régie sur les 73 kms répertoriés.
- Présence à l'assemblée générale syndicale de LA SALICORNE.
- Présence à l'assemblée générale syndicale du VALVERT.
- Préparation du Point info à Montcalm (installation mobile-home, estrade, travaux divers).
- Nouvelle Ecole Intercommunale de Musique : suivi des études et des travaux, de la programmation à la réception
- Représentation de la Collectivité lors des travaux de réhabilitation de la déchèterie de BEAUVOISIN.
- ZAC Pôle Costières, participation réunions de chantier, suivi des travaux.
- Marché de balayage voirie : suivi de l'exécution.
- Marché d'entretien de l'éclairage public (suivi de l'exécution).
- Centre d'Hébergement : suivi des divers travaux, participation et suivi de la mise en route de la nouvelle alarme, mise en accessibilité du parking extérieur.
- Participation à l'exercice d'évacuation ainsi qu'à la visite de la commission de sécurité.
- Logistique mobilière (conseils, cérémonies, réunions)

- Achat tracto-pelle
- AD'AP : préparation des dossiers et consultations de divers cabinets pour la réalisation de l'agenda programmé concernant la mise en accessibilité des bâtiments communautaires.
- Rue des Courlis AIMARGUES, suivi des travaux, participation aux réunions de chantier + travaux d'entretien (changement barrières, potelets, peinture trous...)
- Voie d'AUBORD (VAUVERT) : suivi du projet, réunions, participation aux études, mise en œuvre des sondages et relevés piézométriques.
- Réunions techniques avec VINCI pour Pôle Emploi.
- Voiries diverses : bons de commande, vérification des travaux.
- Participation au Comité de pilotage « la Farigoule » à AUBORD ».

## Estimation

### **Estimation du temps de travail par secteur**

- Voirie : environ 2130 heures
- Bâtiments : environ 1260 heures
- Espaces verts : environ 1520 heures
- Port de Plaisance de Gallician (agent portuaire) : 100 heures

## Ressources

- Dépenses 2015 : 291 003,67€
- Recettes 2015 : 56 008,81 €

**Nombre d'agents** : 4 agents titulaires  
                                   3 contrats emploi avenir  
                                   1 apprenti

## Bilan développement durable

- Prise en compte d'une démarche qualité et environnementale pour le marché de réfection voirie.
- Prise en compte de la notion en généralité pour les opérations de maintenance et marchés.
- Pilotage de la consommation des fluides.

## Projets 2016

- Voie d'AUBORD à VAUVERT
- Rue des Courlis à AIMARGUES
- Ecole de musique à VAUVERT
- Travaux sur voiries communautaires
- Centre d'hébergement
- Mise en accessibilité des bâtiments communautaires
- CFPPA
- ITE
- Pilotage travaux OCEAN
- Mise en application de l'agenda d'accessibilité.



Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

## Rapport d'activités 2015

**Nom du service : POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE**

### **Missions**

<b>Activités principales</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique</li><li>- Recherche et relevé des infractions</li><li>- Rédaction et transmission d'écrits professionnels</li><li>- Accueil et relation avec les publics</li><li>- Permanence opérationnelle et organisationnelle du service de police municipale</li></ul>
------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

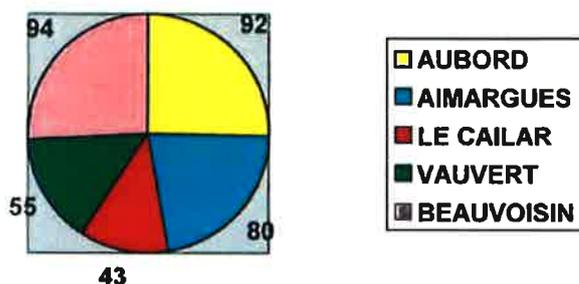
<b>Activités spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Renforts des Polices Municipales dans chaque commune</li><li>- Surveillance des bâtiments, voiries et espaces communautaires</li><li>- Relevé des infractions urbanistiques</li><li>- Relevé des infractions liées à l'environnement</li><li>- Contrôle conformité</li><li>- Police Route (contrôle Radar)</li><li>- Prévention Routière</li></ul>
------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Réalizations 2015

- Renforts des Polices Municipales dans chaque commune
  - Ponctuellement, patrouille et surveillance de la commune en collaboration.

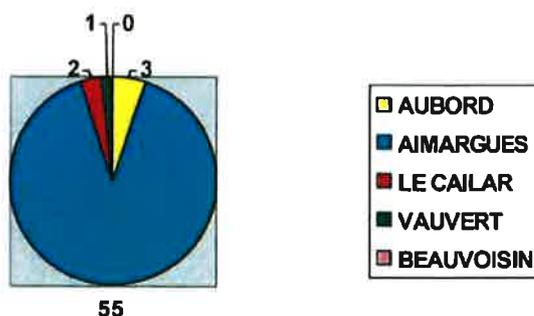
### PATROUILLES SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

	TOTAL DEMI-JOURNEE
Aubord	92
Aimargues	80
Le Cailar	43
Vauvert	55
Beauvoisin	94



- Renfort pour la sortie des écoles.

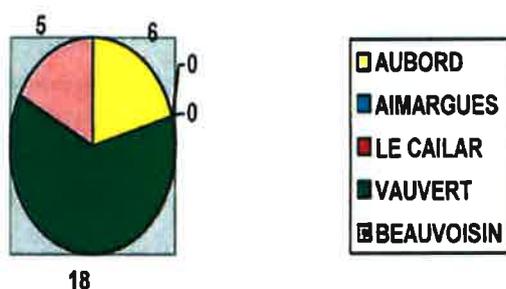
	TOTAL DEMI JOURNEE
Aubord	3
Aimargues	55
Le Cailar	2
Vauvert	1
Beauvoisin	0



→ Renfort pour la Prévention Routière

### Demi-journée d'intervention en Prévention Routière

	TOTAL DEMI-JOURNEE
Aubord	6
Aimargues	0
Le Cailar	0
VAUVERT	18
Beauvoisin	5



- Surveillance des bâtiments, voiries et espaces communautaire et patrouilles

### Surveillance déchetteries



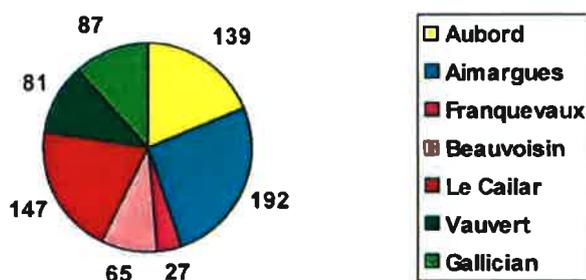
### Patrouilles



- Renfort pour diverses manifestations.
- Renfort estival à l'occasion des fêtes votives (Nombre d'heures effectuées par agent).

## HEURES EFFECTUEES PAR AGENT POUR RENFORT FETES VOTIVES

	HEURES SABATIER	HEURES BIEL	HEURES GAUTRON	HEURES REY	TOTAL HEURES
Aubord : 4 jours	40	40	40	19	<b>139</b>
Aimargues : 9 jours	46	44	54	48	<b>192</b>
Franquevaux : 3 jours	0	11	0	16	<b>27</b>
Gallician : 5 jours	32	16	26	13	<b>87</b>
Le Cailar : 9 jours	43	27	29	48	<b>147</b>
Vauvert 9 jours	42	0	0	39	<b>81</b>
Beauvoisin : 9 jours	30	0	0	35	<b>65</b>



### Les interventions au cours de l'année 2015

- 6 interventions sur accidents (2014 : 5 interventions)
- 5 interventions sur divagations d'animaux (2014 : 5 interventions)
- 6 interventions sur conflits familiaux ou de voisinages (2014 : 9 interventions)
- 4 interventions sur dégradations ou vols (2014 : 11 interventions)
- 8 interventions sur dépôt sauvage, d'encombrants ou collecte des déchets (2014 : 5 interventions)
- 124 remplacements ou renforts (2014 : 52 interventions)
- 61 renforts ou remplacement sortie écoles (2014 : 34 interventions)
- 1 intervention funéraire (2014 : 1 intervention)
- 8 interventions sur opération tranquillité vacance (2014 : 10 interventions)
- 0 outrage (2014 : 4 outrages)
- 8 infractions relevées au stationnement ou à la conduite
- 29 police route au cinéomètre
- 23 interventions prévention routière (2014 : 34 interventions)
- 3 interventions sur rixe (2014 : 3 interventions)
- 19 contrôles de conformité en urbanisme (2014 : 20 contrôles)
- 40 interventions liées à l'urbanisme. (2014 : 59 interventions)
- 204 distributions divers plis (mairie, trésor public, préfecture etc....)
- 76 Contrôles affichage permis de construire Ecole Musique.

**Rapports de constatations : 31 rapports effectués (2014 : 36 rapports)**

- Urbanisme : 20 rapports (2014 : 22 rapports)
- Vols et dégradations : 1 rapports (2014 : 10 rapports)
- Environnement : 2 rapports (2014 : 3 rapports)
- Divers : 8 rapports (2014 : 1 rapport)

**Procès Verbal : 8 rapports effectués (2014 : 3 procès verbaux)**

- Travaux non conformes ou non autorisés : 7 rapports
- Dépôt sauvage : 1 rapport

**Tableau récapitulatif**

infractions liées à l'environnement	3 rapports
Infractions liées à l'urbanisme	29 rapports
Vols et dégradations	1 rapport
Fête votive	0 rapport
Divers	8 rapports

**Ressources**

**Budget réalisé : 31 749,42 €**

- Vêtements de travail : 2 057,91 €
- Equipements, Matériels divers : 956,39 €
- Véhicule Dacia Duster et sérigraphie : 23 993,50 €
- Carburants : 1 645,81 €
- Entretien véhicule : 576,41 €
- Assurance 2 véhicules : 516,09 €
- Maintenance PVE électronique : 1 656,01 €
- Documentation : 146,30 €
- Frais de déplacement : 201,00 €

**Nombre d'agents :**

3 gardiens de Police Municipale et 1 ASVP  
Prise de fonction de l'ASVP REY Ludovic le 17 avril 2015  
Départ du Gardien GAUTRON Céline le 1 octobre 2015

## Projets 2016

- Recrutement d'un responsable de service
- Formation à l'urbanisme et assermentation de l'agent remplaçant le Gardien GAUTRON et du responsable de service.
- Equipement gilets pare balles des nouveaux agents
- Projet d'armement des Policiers Municipaux de la PMI, achat d'un tube à sable et armoire forte.
- Formation à l'armement du Brigadier SABATIER

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DE PETITE  
CAMARGUE

Aimargues - Aubord - Beauvoisin  
Le Cailar - Vauvert

# UN DEVELOPPEMENT RESPECTUEUX DU TERRITOIRE ET DE SON IDENTITE

- Pôle Stratégie et Développement Territorial
- Service Environnement
- Service SPANC





Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

## Rapport d'activités 2015

**Nom du service : Pôle Stratégie et Développement Territorial**

### **Missions**

Le Pôle Stratégie et Développement Territorial est le fruit de la réorganisation des services communautaires mis en œuvre par le Président, Monsieur Jean-Paul FRANC, depuis 2014.

L'objectif de ce nouveau pôle est de couvrir les champs de :

1. L'aménagement,
2. Développement,
3. L'attractivité,
4. L'observation et de la prospective territoriale.

Il restructure les anciens services Tourisme, Développement Economique, Urbanisme, Emploi, formation, SIG, autour de trois grands services : Stratégie et missions transversales, Développement et Attractivité du Territoire et Aménagement de l'Espace.

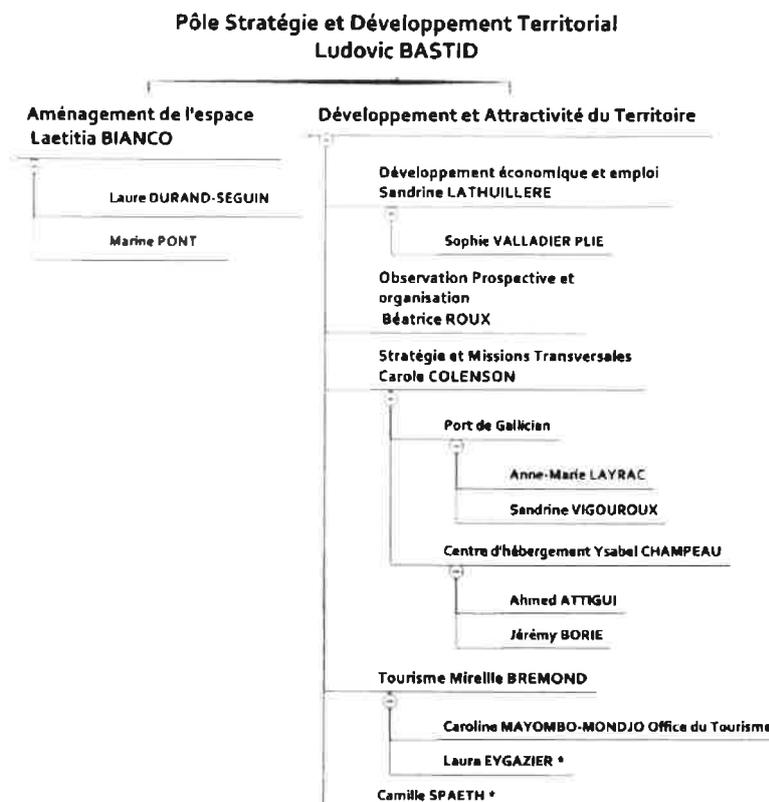
Le mode de fonctionnement du Pôle est le mode transversal et le mode Projet.

### **Ressources**

#### **Coût 2015 :**

- Services communs : 35 947,56 €
  - Développement économique et emploi : 338 648,45 €
  - Aménagement de l'Espace : 151 644,95 €
  - Observation territoriale et SIG : 34 489,52 €
  - Stratégie et Missions transversales : - 13 470,72 €
  - Tourisme : 170 094,82 €
- TOTAL : 717 354,58 € (- 1,28% / réalisé 2014)**

## Organisation :



## Réalisations 2015

### A. Stratégie et missions transversales

#### a. Projet de territoire

Le projet de territoire a pour objectif de créer une dynamique, d'établir une vision établissant les contours de ce que pourrait être le territoire et ses compétences d'ici 10 à 15 ans. Véritable outil d'aide à la décision pour les acteurs du territoire, il permettra de donner davantage de cohérence à l'action communautaire et de cerner les priorités dans un contexte financier contraint.

Ce projet se traduira par la définition d'orientations stratégiques, lesquelles se déclineront en réalisations concrètes dans le domaine économique, environnemental, culturel et social.

Le bureau d'études sélectionné pour accompagner la Communauté de Communes de Petite Camargue dans la phase d'élaboration du Projet de Territoire est le cabinet ARGOS.

#### → De l'utilité d'un Projet de Territoire

Les collectivités se trouvent dans un contexte difficile lié aux incertitudes financières, avec les dotations et les changements législatifs en cours, avec les prochaines évolutions liées au Schéma départemental de coopération intercommunale. Cependant le Président et les élus communautaires ont fait le choix de ne pas se résigner et de refuser l'immobilisme ou les stratégies d'évitement. Ce Projet de Territoire marque une étape dans une démarche d'amélioration continue de notre territoire, de sa gouvernance et de son administration.

## → Les phases d'élaboration du projet

### LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic positionne le territoire dans son environnement métropolitain languedocien et s'attache à mettre en évidence ses particularités et ses points communs face aux intercommunalités voisines : Terre de Camargue, Rhony-Vistre-Vidourle, Pays de Sommières et Pays de Lunel.

Ce diagnostic sera complété d'une analyse des compétences actuellement exercées par la Communauté de Communes et de leur possible évolution. Une réflexion sur l'éventuelle modification du périmètre du territoire est également menée.

### LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

En s'appuyant sur les éléments issus du diagnostic, les élus communautaires travaillent à définir les enjeux du territoire qui permettent d'élaborer l'architecture du projet. Les partenaires institutionnels seront associés aux débats. Les orientations stratégiques se déclineront selon un plan d'actions intercommunales ou communales les plus structurantes. Ils seront articulés autour de trois axes et veilleront à définir des résultats et des impacts finaux attendus. Les trois axes sont :

Un projet pour **un territoire Attractif**

Un projet pour **un territoire Durable**

Un projet pour **un territoire Solidaire**

## → La mise en œuvre du projet

Ces actions seront programmées et hiérarchisées tout au long du mandat (même au-delà) et une estimation opérationnelle ainsi que financière sera proposée. Cette dernière phase sera bien sûr réalisée en concertation avec les acteurs locaux, élus, institutionnels, associatifs et entrepreneurs à travers des comités de travail. Enfin, elles seront assorties d'indices de suivi afin de permettre une évaluation de l'ensemble du Projet de Territoire.

### b. Révision du SCoT Sud Gard

Créé par la Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain, 2000), le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification intercommunale, inscrit dans une perspective de développement durable.

Le périmètre d'un SCoT est celui de la volonté politique d'un certain nombre de communes et/ou d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : il n'y a pas de périmètre de SCoT que l'on puisse juger cohérent ou incohérent. Il n'y a qu'un périmètre de volonté politique exprimée, celle d'élaborer et de mettre en œuvre un document partagé.

Il s'agit de penser un projet d'aménagement et de développement global qui dépasse les frontières communales. Le projet du SCoT doit s'inscrire dans une vision territoriale élargie (départements, régions) pour une période de 10 ans (ramenée à 6 ans par la loi portant Engagement National pour l'Environnement, dite "Loi Grenelle 2", 2010).

Ce document vient s'insérer dans la hiérarchie réglementaire, au-dessus du Programme Local de l'Habitat (PLH), du Plan de Déplacement Urbain (PDU), du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de la carte communale, du Schéma de Mise en Valeur de la Mer, du Schéma de Développement Commercial (SDC) et des opérations foncières et d'aménagement visées à l'article R. 122-5 du Code de l'urbanisme (Z.A.C., Z.A.D., lotissements, remembrements, constructions soumises à autorisation de plus de 5 000 m<sup>2</sup>, réserves foncières de plus de 5 hectares d'un seul tenant,...). Ces documents et opérations foncières ou d'aménagement doivent être compatibles avec les orientations générales du SCoT.

Le SCoT joue un rôle d'intégrateur appliquant et déclinant localement les grandes politiques nationales, régionales ou départementales dans le projet de territoire en s'appuyant sur une connaissance fine des singularités et des enjeux qui s'y expriment.

Il s'agit soit de politiques sectorielles (eau, risques, biodiversité, transports, logement & habitat, énergie...) soit de politiques territoriales (lois montagne et littoral, document stratégique de façade, charte de parc naturel régional et de pays, plan de paysage...).

C'est aussi un document de référence qui fait remonter la vision stratégique du «terrain». Ainsi, la Région, le Département et l'Etat vont pouvoir se référer au SCoT pour ajuster un certain nombre de leurs orientations stratégiques. Il constitue également un document cadre pour les investisseurs privés (en particulier les agriculteurs) à qui il donne suffisamment de visibilité à moyen et long terme pour développer sereinement leurs projets. Enfin, le SCoT favorise la solidarité et la complémentarité entre les différentes portions du territoire et atténue les phénomènes de compétition au sein de son périmètre.

Depuis l'adoption du SCoT Sud Gard en 2007, le paysage réglementaire a profondément évolué. C'est pourquoi, par une délibération du 23 mai 2013, les élus ont décidé de lancer la révision du SCoT.

L'objectif poursuivi est triple :

- Adapter le projet du SCoT aux **évolutions législatives successives**, notamment celles apportées par les **lois Grenelle et ALUR**. Le document SCoT est étoffé en termes de contenu (nouvelles thématiques : biodiversité, aménagement numérique, tourisme...) et d'objectifs (réduction des émissions de GES, diminution des obligations de déplacements, amélioration des performances énergétiques...)
- Prendre en compte l'**évolution du périmètre du SCoT**. Actuellement, ce dernier comprend **81 communes réparties sur 7 EPCI**.

En 2009, 4 communes ont rejoint Nîmes Métropole (Saint Chaptès, Saint Anastasie, Dions et Sernhac). Suite au redécoupage des périmètres des intercommunalités, la commune de Montagnac a intégré la Communauté de Commune de Leins Gardonnenque, et la Commune de Canne et Clairan a rejoint la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

- Prendre en compte les **nouvelles infrastructures** impactant le territoire (LGV du Contournement Nîmes Montpellier) et affirmer le positionnement d'équipements structurants (**future gare TGV de Manduel-Redessan**).

Étalée sur près de trois années (2015-2017), la révision va s'appuyer sur les acquis de la mise en œuvre du SCoT approuvé en 2007. Pour mémoire, ce dernier reste opposable jusqu'à l'approbation du SCoT révisé.

## **B. Développement et Attractivité du Territoire**

### a. DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La Communauté de Communes de Petite Camargue s'est dotée, par délibération N° 2011/02/15 du Conseil de Communauté, d'un Schéma Directeur Intercommunal de l'Economie du Tourisme et des Loisirs quinquennal, pour la période allant de 2010 à 2015.

#### Ce schéma se décline en 3 objectifs stratégiques

- 1/ Développer l'offre touristique sur le territoire intercommunal
- 2/ Structurer et qualifier l'offre
- 3/ Valoriser notre micro-destination « Nature et Terroir ».

#### Ces objectifs se déclinent en 3 axes transversaux

- 1/ La professionnalisation et la mise en réseau des acteurs locaux
- 2/ L'accompagnement des porteurs de projet
- 3/ La promotion et communication de la micro-destination Camargue Costières.

#### Et 8 axes thématiques

- 1/ Le développement de l'offre Randonnée
- 2/ La préservation et valorisation du patrimoine bâti et identitaire
- 3/ L'émergence d'une offre agritouristique organisée et qualifiée
- 4/ Le développement et la qualification de l'hébergement
- 5/ Le développement du tourisme fluvial
- 6/ Le développement des marques afférentes à « Bienvenue au Pays »
- 7/ Le développement de l'accueil des camping-cars
- 8/ L'impulsion d'une offre de pêche de loisirs et d'une offre équestre.

### **AXES TRANSVERSAUX**

#### **→ Axe transversal 1 - Mise en réseau des acteurs locaux**

La mise en réseau des acteurs locaux touristiques se fait via les projets de structuration et qualification de l'offre territoriale. Elle se concrétise pour l'instant soit par filière, telle que celle des manades de taureaux ouvertes au public ou les caves et caveaux viticoles ou soit par thématique comme celle de la randonnée.

#### **→ Axe transversal 2 - Accompagnement des porteurs de projets**

Au cours du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année, le service a été sollicité, sur conseil de la mairie de Vauvert, par un porteur de projet. Il souhaitait être accompagné dans la mise en place de son projet de création d'un étang de pêche et de préservation de certaines espèces de poissons. La 1<sup>ère</sup> étape était de l'aider à trouver le site le plus adéquat à son projet. Des pistes lui ont été signifiées via le Pôle Aménagement de l'espace avec leurs atouts et contraintes.

Autre accompagnement celui de la mairie d'Aubord concernant l'aménagement de l'oliveraie communale. Un travail a été entrepris pour aboutir à un projet partenarial à multiples facettes : touristique dans le cadre de l'aménagement d'aire de pique-nique le long de nos itinéraires de promenade et randonnée, d'un lieu d'interprétation et de valorisation du patrimoine environnemental et agricole, d'un espace récréatif pour les Aubordaises et Aubordois ainsi qu'un espace pédagogique avec des animations sur la thématique de l'olive.

### ➔ Axe transversal 3 - Communication et promotion du territoire

⇒ Conception et édition de brochures touristiques

Conception et impression du guide découverte 2015 et retraitage des brochures thématiques historiques des villages

⇒ Participation à la gestion du site Internet de l'Office de Tourisme

⇒ Participation à la 9<sup>ème</sup> édition du salon de la randonnée à Lyon

Continuation du partenariat établi avec l'ADRT (Agence de Développement et Réservation Touristique) du Gard. Participation de la Communauté de Communes en tant que représentante de la partie sud gardoise du département. L'Office de Tourisme de Vauvert et de Petite Camargue a assuré, du 20 au 22 mars 2015, la promotion de nos itinéraires de promenade et randonnée et de notre offre touristique (hébergement, restauration et activités de pleine nature).

Chiffres : 13 486 visiteurs contre 13 158 en 2014.

Le profil des visiteurs: groupes, individuels, familles... Des visiteurs intéressés, concernés, connaissant le Gard ou projetant un séjour.

Les demandes qui ressortent : type de séjour (randonnée pure, randonnée plus visites,...)

Durée : journée, week-end, séjours 4 jours et plus..., produits packagés type "clés en main", recherche d'une destination ou de nouveautés...

⇒ Réflexion et mise en forme sous forme de power point du projet de création de la destination Petite Camargue/Pays de Taureaux, ce en partenariat avec le Pays Vidourle Camargue, animateur de l'association Site Remarquable du Goût AOP Taureau de Camargue et le Syndicat AOP Taureau de Camargue.

### AXES THEMATIQUES

#### ➔ Axe thématique 1 - Développement des itinéraires de découverte

##### 1.1 Itinéraires de promenade et randonnée pédestres, équestres et à vélo

###### ➤ Extension et requalification du réseau

###### 1-1-1- Problématiques foncières et de signalétique

Dans le cadre de la requalification des itinéraires de promenade et randonnée de la Communauté de Communes, des problèmes d'annexion de chemins communaux classés pourtant dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) soulèvent le problème de la continuité de ces sentiers et donc de la pertinence de l'ensemble du réseau intercommunal. Des visites sur site avec les élus référents communaux concernés ont permis de prendre la mesure de l'importance de ces problèmes et de trouver le plus rapidement possible une solution pour ne pas pénaliser l'ensemble du réseau. D'autres problématiques mineures d'emplacement de la signalétique ont dus également être réglées avec les référents communaux concernés.

###### 1-1-2- La promotion de ces sentiers

Celle-ci passe la conception et édition du cartoguide dans la collection « Espaces Naturels en pays gardois » et l'obtention du label « Gard Pleine Nature » décernée par le Conseil Départemental suite à un aménagement et équipement de nos itinéraires, conformes à la charte départementale.

Continuité du travail entrepris en 2014. Etablissement de la maquette version française et anglaise, ajustement par rapport aux nouvelles problématiques de terrain (confer paragraphe 1-1-1).

### ➤ Entretien et gestion du réseau de sentiers

Attente de la fin des travaux d'aménagement et d'équipement des itinéraires pour assurer une gestion et un entretien complet. Toutefois le service Tourisme, en lien avec le service Technique, veille à la sécurisation de des itinéraires et à une bonne praticabilité de ceux-ci et intervient lorsque c'est nécessaire.

### ➔ Axe thématique 2 - Préservation et valorisation du patrimoine bâti et identitaire

#### 2-1 Événement « Journées Européennes du Patrimoine » du 12 au 14 juin 2015

En partenariat avec le Conseil Départemental du Gard, l'évènementiel "Canal en fête" a permis, durant 3 jours, d'animer les ports du canal du Rhône à Sète.

#### 2-2 Événement « Journées Européennes du Patrimoine » des 19 et 20 septembre 2015

- Réalisation en interne d'un dépliant sous forme de programme recensant l'ensemble des propositions en Petite Camargue : ouverture de monuments, animations...
- Propositions d'animations patrimoniales complémentaires avec l'Office de Tourisme et ses partenaires : visites commentées (Aimargues, Vauvert et Le Cailar)

### ➔ Axe thématique 3 - Émergence d'une offre agritouristique organisée et qualifiée

#### 3-1 Poursuite du Plan Qualité Manades

Le service Tourisme accompagne toujours le réseau des manadiers faisant de l'accueil touristique. Cet accompagnement se fait à la fois de manière individuelle pour permettre au manadier de progresser dans la qualité de son offre et de manière collective dans le cadre de leur association « Destination Camargue-Pays de Taureaux ».

#### Outils de communication

Réimpression du book commercial dans le cadre de notre présence aux salons de Montpellier.

#### Outil de promotion

- PARTICIPATION AU 2<sup>EMES</sup> SALON DESTINATION INCENTIVE SUD DE FRANCE A MONTPELLIER, le 05/10 et le 06/10/2015.  
Les rendez-vous étaient pris à l'avance « speed dating » professionnel). Nouveaux contacts pris lors de ce workshop. Comme l'année dernière, ils ont été très intéressés par l'offre spécifique et de qualité des manades. Présence de 120 acheteurs (agences incentives, événementielles, comités d'entreprises, sociétés de plus de 100 salariés), provenant de France mais aussi d'Espagne, de Grande Bretagne, d'Allemagne, de Belgique et d'Italie.

### ➔ Axe thématique 4 - Développement des marques afférentes à « Bienvenue au pays »

#### 4-1 Poursuite de la sensibilisation des cafetiers au label « Cafés de pays »

Une démarche a été entreprise sur la commune d'Aimargues, auprès d'un cafetier, nouvellement propriétaire, désireux de se labelliser. Rencontre sur site. Demande en attente car le label « Cafés de Pays » est en suspens pour l'instant. En effet, la région souhaite plutôt s'orienter vers une transformation du label en label « Bistrot de Pays ». Affaire à suivre.

## • Outils pour atteindre les objectifs

### Outil 1 - Office de Tourisme de Vauvert et de Petite Camargue

#### O-1-1 : Délégation de service public

Délégation des missions de service public d'accueil, d'information, de promotion et d'animation touristique du territoire communautaire, à l'Office de tourisme de Vauvert et de Petite Camargue par convention cadre triennale 2013-2015 et par convention d'objectifs et de moyens annuelle 2015.

#### O-1-2 : Aménagement du point d'information touristique saisonnier de Montcalm

- Réalisation des aménagements nécessaires à la mise en accessibilité du point d'information pour la saison touristique estivale 2015 (pose et dépose du Mobil home et location sanitaire)

## • Outil 2 - Taxe de séjour

- Veille hébergeurs : Repérage des nouveaux hébergeurs sur les sites de location de particuliers à particuliers, information sur les obligations et opportunités des hébergeurs et sur la taxe de séjour,
- Collecte : Gestion des 3 collectes de la taxe de séjour collectées par les hébergeurs toute l'année (vérification des déclarations, relances, émission des factures)
- Lancement du marché public en vue de l'acquisition d'un logiciel de gestion de la taxe de séjour permettant la dématérialisation des déclarations et les paiements en ligne.

Focus sur le parc d'hébergements saisonniers connus au titre de la taxe de séjour :

128 hébergeurs propriétaires d'un ou plusieurs gîtes, chambres d'hôtes, camping ou hôtel, dont 98 adhérents à l'office de tourisme, pour une capacité d'accueil totale de 2 324 lits sur le territoire répartis comme suit :

#### ⇒ Nombre de lits par commune

- Aimargues : 878,
- Aubord : 25,
- Beauvoisin / Franquevaux : 127
- Le Cailar : 202
- Commune de Vauvert : 1 092 lits (dont Vauvert centre: 594, Gallician : 327, Montcalm : 109 et Sylveréal : 62)

#### ⇒ Nombre de lits par types d'hébergement

- Chambres d'hôtes : 182
- Gîtes et meublés : 849
- Hôtels, auberges : 242
- Campings : 872
- Hébergements de groupes : 138
- Port : 41

⇒ Nombre de lits	par classement :	par niveau de label :
- Non classés non labellisés :	1 386	2 030
- 1 étoile / clé / épi :	0	16
- 2 étoiles / clés / épis :	190	186
- 3 étoiles / clés / épis :	748	78
- 4 étoiles / clés / épis :	0	14

## b. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

### 1 – Bilan d'activité de l'exploitation du centre d'hébergement de groupes La Petite Camargue

	Nombre de nuitées par année et par type de public				
	2011	2012	2013	2014	2015
Universités	94	77	54	0	143
Lycées	0	348	176	0	0
Collèges	1 966	1 933	1 079	1 621	1 260
Ecoles primaires	1 100	839	1 526	1 614	2 666
Stages sportifs	251	403	377	124	108
Colonies de vacances	219	0	0	0	0
Groupes adultes (événements familiaux, entreprises)	679	800	1 544	714	696
Personnes handicapées	1 436	1 604	1 308	1 650	1 201
Gendarmes	0	0	297	819	873
Echanges internationaux	0	0	220	0	0
Inondations	0	0	0	48	0
<b>Total des nuitées par an</b>	<b>5 745</b>	<b>6 004</b>	<b>6 581</b>	<b>6 290</b>	<b>6 947</b>

### 2 - Exploitation et gestion du port de plaisance de Gallician

La reprise de la gestion du port par le service Tourisme depuis 2010 a pour objectif de faire de cet équipement un outil structurant du tourisme sur le territoire intercommunal. Ainsi, si les différents projets touristiques portés par l'EPCI s'articulent ou prennent appui sur cet équipement, le port lui-même se réoriente vers le tourisme et vise l'amélioration des services délivrés par la capitainerie aux différents usagers (plaisanciers, randonneurs, camping-caristes, cyclotouristes...).

#### 2-1 : Bilan d'activité 2015

Le port de plaisance de Gallician offre 41 places réparties comme suit :

- ▲ 31 places pour des bateaux de moins de 14 m,
- ▲ 9 places pour des bateaux de 14 mètres et plus
- ▲ 1 emplacement réservé aux péniches hôtel

et affectées comme suit :

- ▲ 18 places pour des contrats annuels,
- ▲ 22 places pour des contrats d'hivernages et les escales (dont 10 pour les escales de moins d'une semaine)

En 2015, ont été enregistrés :

- 18 bateaux en contrats d'amarrage à l'année (22 en 2014, 25 en 2013) et 18 en hivernage (17 en 2014 et 2013),
- 1071 nuitées en escales dont (1074 en 2014):
  - ▲ 278 pour des escales d'une nuit (230 en 2014, 227 en 2013 et 201 en 2012),
  - ▲ 0 pour des escales supérieures à 7 jours et inférieures ou égales à un mois (21 en 2014, 158 en 2013 et 143 en 2012),
  - ▲ 793 pour des escales supérieures à 1 mois et inférieures à 6 mois (hors hivernages) (823 en 2014)

- 114 accostages d'1 ou 2 heures pour déjeuner ou aller dans les commerces du hameau (cafés, boutique du terroir La Laupio, cave pilote...) (84 en 2014, 77 en 2013, 73 en 2012).
- Péniches hôtels : 1 contrat à l'année et 59 escales en saison (77 en 2014, 59 en 2013).

Soit un taux de remplissage global du port de 83,60% (83,84 en 2014, 78,77 % en 2013, 90,99 % en 2012) détaillé comme suit :

- 32,51 % en terme de passages (34,54% en 2014, 19% en 2013, 17 % en 2012),
- 100% en terme de contrats annuels et hivernage (100% en 2014, 85,90 % en 2013, 100 % en 2012).

Provenance des plaisanciers en 2015 :

- 34,59 % de Français (30,43% en 2014, 36,23% en 2013, 39,15% en 2012)
- 65,49 % d'Étrangers (69,57% en 2014, 63,77% en 2013, 60,85% en 2012) dont :
  - 52,82 % provenant de l'Union Européenne (58,26% en 2014, 33,22% en 2013, 39,57% en 2012), principalement :
    - Allemagne : 15,72% (17 % en 2014)
    - Grande Bretagne : 24,21 % (29,13 % en 2014)
    - Italie : 9,12 % (9,13 % en 2014)
    - Espagne : 3,46 % (3% en 2014)
  - 12,58 % hors Union Européenne, Suisse principalement (11,30 % en 2014, 30,57% en 2013, 21,28% en 2012).

## 2-2 : Projet de modernisation et mise en tourisme du port

Définition d'un plan d'action en vue de la modernisation et la mise en tourisme du port, décliné en 5 grands objectifs :

- Travaux d'aménagement portuaire,
- Amélioration du fonctionnement du service,
- Amélioration de la gestion environnementale,
- Valorisation économique,
- Implication dans le projet départemental « 8 ports exemplaires en réseau sur le canal du Rhône à Sète ».

4 axes de travail sont investis en 2015 : la poursuite du projet d'aménagement, de l'implication dans le projet départemental des ports en réseau et de la valorisation du site ainsi que l'amélioration du fonctionnement du service.

### 2-2-1 : Aménagements portuaires

Poursuite de la phase N°1 d'études environnementales et des autorisations liées : réalisation des dossiers d'incidences Natura 2000, d'analyse cas par cas et de déclaration au titre du code de l'environnement. Organisation d'une réunion publique de présentation du projet le 20 novembre à la capitainerie, en présence des plaisanciers, des habitants du hameau et des socioprofessionnels (commerçants, loueurs de bateaux, péniches hôtels, loueurs de vélo...).

Adoption du projet définitif d'aménagement en Conseil de Communauté du 15 décembre 2015.

### 2-2-2 : Amélioration du fonctionnement portuaire

Refonte de la grille tarifaire en fonction de la longueur des bateaux conformément à la réglementation.

### 2-2-3 : Valorisation économique et touristique du port

#### ➤ Itinéraires de découverte pédestres et cyclables

Positionnement du site portuaire comme point de départ des itinéraires pédestres et cyclables identifiés comme tel sur les différents cartoguides, plaquettes d'information et site internet des itinéraires de balades et randonnées et de la ViaRhôna.

#### ➤ Communication

Parution sur les supports de communication de l'Office de Tourisme de Vauvert et de petite Camargue (guide 2015 et site Internet), de l'Agence de Développement et de Réservation du Gard (Site internet), du Département du Gard (site internet Ports exemplaires en réseau), de l'Union des Villes Portuaires du Languedoc Roussillon (site internet) et sur la revue «Fluvial» 2015.

#### ➤ Salle d'exposition

5 expositions d'une durée moyenne d'un mois ont été accueillies à la capitainerie du port de mai à septembre.

#### ➤ Accueil de manifestations

- Janvier : concentration annuelle du comité départemental de cyclotourisme du Gard : accueil et retour des participants à la capitainerie, point de départ des itinéraires cyclistes.
- Mai : festival « Complètement Berges » par la Compagnie du Mobile Homme Théâtre
- Juin : Événement « Canal en fête » organisé par la mission Ports exemplaires en réseau du Département du Gard

#### ➤ Point de documentation touristique

- Gestion des stocks et réassort de la documentation en partenariat avec l'Office du Tourisme de Vauvert et de Petite Camargue.

### 2-2-4 : Projet « 8 ports exemplaires en réseau sur le canal du Rhône à Sète»

Projet coordonné par le Département du Gard.

Participation à l'étude sur la gestion des effluents de la plaisance lancée à l'échelle du canal du Rhône à Sète, en partenariat avec le Département de l'Hérault. Résultats attendus pour juin 2016.

## **3. Soutenir les manifestations à vocation intercommunale**

### 3-1 : Manifestation annuelle à vocation régionale et internationale sur la thématique du fil et du tissu : favoriser la création artistique et sa diffusion

La manifestation Atout Fil, le 11 avril 2015, a présenté 32 projets issus des 85 candidatures reçues et a accueilli 662 spectateurs.

Les projets présentés répondent au souhait d'ouverture à tout public du centre : participation de créateurs amateurs et professionnels ainsi que d'un ESAT.

La manifestation est désormais inscrite aux programmes d'écoles de mode (lycée St Vincent de Paul d'Avignon, Ecole de Mode Ilec de Nice, Esmod International de Paris, université de Corte)

### 3-2 : Diffusion et médiation culturelle autour de et à propos du fil et du tissu

Une animation a été proposée en mai 2015 sur la commune d' Aimargues : une semaine d'exposition de créations, de dossiers de candidatures et une rencontre – débat qui n'a malheureusement pas trouvé d'écho auprès du public.

Le budget réalisé 2015 s'élève à 51 825,00 € dont 17 373,00 € de subventions par la Communauté de communes (6 500,00 €), la commune (5 873,00 €) et le Département (5 000,00 €).

### c. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### **1 - Zones d'activités**

##### **1-1 : ZAC Coté Soleil - Vauvert**

###### Foncier

Le 22/09/2015 : achat de l'ancien chemin communal déclassé (VC 105), permettant ainsi la régularisation de la cession d'une partie de ce chemin au profit de M. DAMIAO.

Aujourd'hui, à l'exclusion de la parcelle AC 25 qui ne sera pas acquise, la SEGARD dispose de la maîtrise foncière sur la totalité du foncier inclus dans le périmètre de l'opération.

###### Travaux

La SEGARD a engagé la consultation le 24 décembre 2014 pour la 2<sup>ème</sup> tranche d'infrastructures de la ZAC, suivant une procédure adaptée. Les travaux sont répartis en 4 lots, sur deux tranches.

Dès septembre 2015, les 4 premiers lots sont livrés et commercialisés.

###### Commercialisation

Compromis de vente signé le 22/09/2015, sur le lot 16, 1 519m<sup>2</sup> à 75 €HT/m<sup>2</sup>, avec la société MILAUR, représentée par M. BOUISSEREN pour l'implantation d'un contrôle technique.

##### **1-2 : ZAC Pôle des costières - Vauvert**

La 1<sup>ère</sup> tranche de la ZAC a été livrée en juin 2014, depuis seule la Société Charbonneaux Brabant s'est implantée.

La SEGARD travaille en partenariat avec les relais intéressés par la commercialisation :

- La Communauté de Communes et commune de Vauvert
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes
- Les commercialisateurs : agence DTZ, CBRE, Immobis Entreprise, cessionpme.com

Les prospects rencontrés en 2014 n'ont finalement pas donné suite, pour des raisons financières voire des raisons propres au développement des sociétés.

Depuis le 31 mars 2015, la SEGARD est en contact avec la société SIDAM, société d'importation d'armes et de munitions. La société située en centre de Vauvert souhaiterait se délocaliser en ZI et s'agrandir. Ce projet sera long à se concrétiser : nombreuses autorisations dont une ICPE.

##### **1-2 : ZAC La Farigoule - Aubord**

Le projet de ZAC Multi site a reçu un avis défavorable de la Commission Nationale de Protection de la Nature en novembre 2015. La ZAC la Farigoule prévoyait l'aménagement d'un macro lot dédié aux activités économiques, macro lot qui aurait été acheté par la Communauté de communes au titre de sa compétence en la matière. Le projet est donc suspendu, en attente de modification et d'un nouvel avis de la CNPN.

### **1-3 : Harmonisation de la signalétique des zones d'activités**

Lancement d'un marché visant à harmoniser la signalétique des zones d'activités.

### **2 – Accompagnement des entreprises**

#### Initiative Gard

La Communauté de communes participe au financement des projets d'entreprises sur le territoire de, via une subvention de 6 900,00 € annuelle versée à Initiative Gard.

En 2015, l'association a accompagné 5 porteurs de projet d'entreprise du territoire, octroyé 72 000,00 € de prêt d'honneur, permettant l'octroi de 323 000,00 € de financement bancaire et la création (ou le maintien) de 6 emplois.

<b>BILAN INITIATIVE GARD 2015 – TERRITOIRE CC PETITE CAMARGUE</b>						
Activité	Nature du projet	Montant du prêt Initiative Gard / NACRE	Montant des prêts bancaires complémentaires	Montant global du projet	Nombre d'emplois créés ou maintenus	Communes
Taxi	Reprise	15 000 €	59 000 €	86 500 €	1	Beauvoisin
Taxi	Reprise	10 000 €	40 000 €	60 000 €	1	Beauvoisin
Boucherie	Création	18 000 €	78 000 €	126 000 €	1	Le Cailar
Fleuriste	Reprise	4 500 €	30 000	38 500 €	1	Aimargues
Restaurant	Création	25 000 €	116 000 €	183 000 €	2	Aimargues
<b>TOTAL</b>		<b>72 000 €</b>	<b>323 000 €</b>		<b>6</b>	

#### Aides financières directes

Modification des statuts de la CCPC afin de permettre l'accès au fonds européens disponible sur le territoire (LEADER). Cette première étape devra être complétée par la définition du cadre d'intervention de la CCPC. Néanmoins ce travail ne pourra intervenir qu'après définition par la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées de sa doctrine en la matière, soit en 2017.

### **3 – Politique de la Ville**

Participation et co-animation du groupe de travail Développement économique et Emploi

- Réalisation du diagnostic du quartier Politique de la Ville à Vauvert
- Identification des actions à mettre en place.

### **4 – Mobilisation de fonds européens FEDER**

La CCPC a candidaté à l'Appel à Projet Approche Territoriale Intégrée Volet urbain lancé par la Région Languedoc Roussillon.

Le Conseil régional, réuni en séance du 20 novembre 2015, a retenu sa candidature en novembre 2015, dotant ainsi le territoire d'une enveloppe globale de 1 790 584,00 € au titre des fonds européens FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).

Cette enveloppe FEDER réservée aux projets menés dans le quartier Politique de la Ville de Vauvert, devrait permettre notamment de cofinancer la construction de l'Ecole de Musique Intercommunale.

## **5 - Emploi Insertion Formation**

### Accompagnement des demandeurs d'emploi : Action Référent de parcours PLIE

Sophie VALLADIER, reprend, en octobre 2015, son poste de référente de parcours après son congé maternité.

Cette action, financée par le Fonds Social Européen, a permis d'accompagner vers l'emploi 72 demandeurs d'emploi en difficultés en 2015, résidant sur les communes :

- Aimargues : 16
- Beauvoisin : 5
- Le Cailar : 1
- Vauvert : 49
- autre commune : 1 (issue du territoire d'intervention du PLIE du Pays Vidourle Camargue)

Cet accompagnement a donné lieu à 328 étapes de parcours et les résultats suivant :

- 1 CAE renouvelé
- 5 CDD > 6 mois
- 5 abandons (problèmes garde enfants, sans nouvelle)

### Accompagnement des jeunes via la Mission Locale Jeunes

La Communauté de communes participe au financement de la Mission Locale Jeunes, dont le siège est à Vauvert, via le versement d'une subvention d'aide au fonctionnement.

A ce titre, 42 998,10 € sont versés à la structure, à raison de 1,70 € /habitant.

572 jeunes du territoire, de moins de 26 ans, ont été accompagnés dans le domaine professionnel (accès à l'emploi, projet professionnel et formation), dans le domaine social (logement et santé) et dans le domaine vie sociale (citoyenneté, loisirs, sport et culture).

### Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue

Présente sur notre territoire, à Vauvert, la MdEE intervient conformément au cahier des charges national des Maisons de l'Emploi, de l'objet de l'association tel que défini dans ses statuts et de la convention annuelle sur:

- Axe 1 : développer une stratégie territoriale partagée,
- Axe 2 : participer à l'anticipation des mutations économiques,
- Axe 3 : contribuer au développement de l'emploi local,
- Axe 4 : réduire les obstacles culturels et sociaux à l'accès à l'emploi,
- Axe 5 : accueillir et orienter les personnes en recherche d'emploi.

La MdEE à Vauvert a permis :

- d'accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche : aide à la réalisation de CV, aide à candidater...
- d'assurer la présence des différents acteurs intervenants sur le développement local de l'emploi (permanences, lieu ressources, forum agricole, marketon)
- de coordonner les actions d'insertion par l'activité économique à travers le Plan local pour l'Insertion et l'Emploi (promotion clauses sociales d'insertion, coordination et mise en place d'actions d'insertion en faveur des demandeurs d'emploi les plus en difficultés)

Les Communautés de Communes du Pays de Sommières, de Terre de Camargue et de Petite Camargue ont acté en fin d'année 2015, leur retrait de la MdEE.

Sur notre territoire, ce dispositif permettant notamment d'assurer un accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi à travers le point Relais Emploi, n'avait plus lieu d'être depuis l'installation de l'agence Pôle Emploi en ZAC Côté Soleil à Vauvert.

#### Antenne vauverdoise du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA) du Gard

Par délégation de gestion antérieure au transfert de compétence à l'EPCI et renouvelable tacitement, la gestion des Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP) est confiée au CFPPA du Gard. De plus, la Communauté de communes accueille dans ses locaux sis rue Carnot l'antenne vauverdoise du CFPPA du Gard qui propose un centre de formation et un centre de bilan et de conseil en ressources humaines. Cela permet d'assurer la présence sur le territoire :

- de formations préparatoires ou qualifiantes dans le secteur de l'agriculture et de l'entretien paysager
- de formations destinées à l'accès aux savoirs de base et aux compétences clés européennes à tout public adulte
- du centre de bilan de compétences et de conseil en ressources humaines (CBCRH).

### D. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

#### **1 - Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU / SCOT)**

En 2015, la commune d'Aimargues a poursuivi l'élaboration de son PLU.

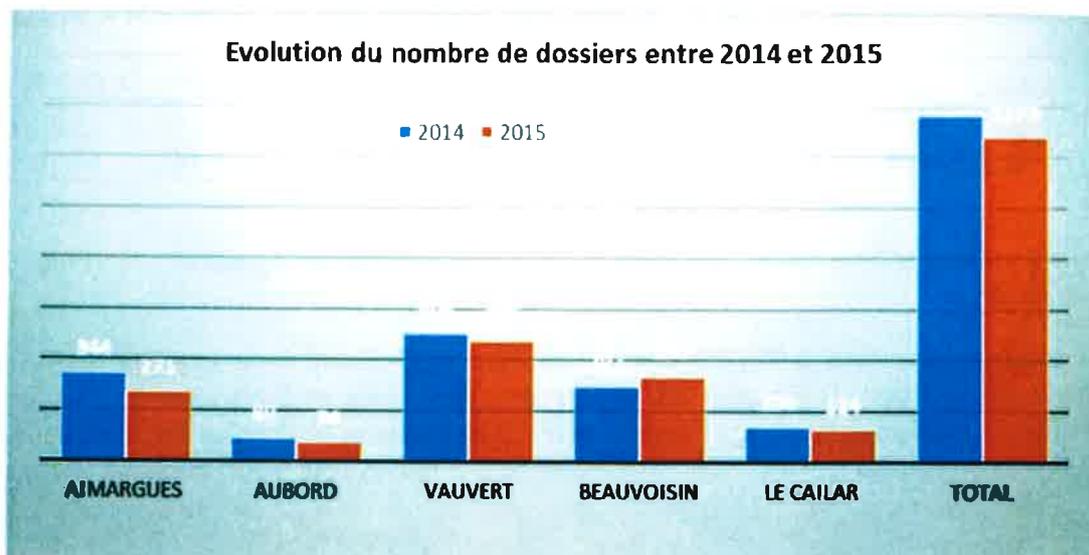
#### **2- Convention d'organisation entre le service aménagement de l'Espace « Application du Droit des Sols » et les Communes**

Afin de définir les modalités de travail en commun entre le Maire, autorité compétente, et la Communauté de Communes de Petite Camargue, service instructeur et ainsi s'inscrire dans l'objectif d'amélioration du service rendu aux administrés, une convention d'organisation est en cours de validation. Elle permettra entre autres de simplifier les procédures et sécuriser juridiquement les actes d'urbanisme.

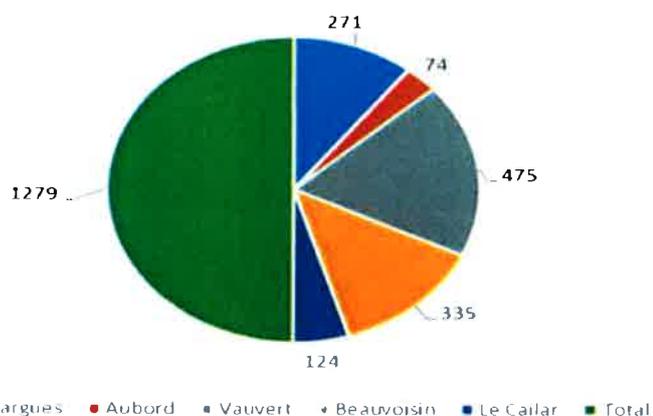
#### **3 - Instruction des autorisations d'urbanisme**

Le nombre de dossiers traités par le service Aménagement de l'Espace durant l'année 2015 est de 1279. Ce nombre est en baisse de 6 % par rapport à 2014 (-88 dossiers).

### Evolution du nombre de dossiers entre 2014 et 2015



### Total nombre de dossiers traités par communes en 2015



### Evolution du nombre des PC/PCMI entre 2014 et 2015

	AIMARGUES	AUBORD	VAUVERT	BEAUVOISIN	LE CAILAR	TOTAL
<b>2014</b>	104	6	71	77	27	285
<b>2015</b>	69	5	73	81	23	251
<b>Evolution en %</b>	-34	-17	3	5	-15	-12

En 2015 le service a instruit 251 demandes de permis de construire (PC) et de permis de construire de maison individuelle (PCMI). Une baisse est constatée par rapport à 2014 (-12%).

Ainsi alors que le nombre de PC/PCMI instruit pour la commune d'Aimargues baisse de 34 %, il reste stable pour les autres communes.

### Evolution du nombre de PC/PCMI pour 1000 habitants entre 2014 et 2015 \*

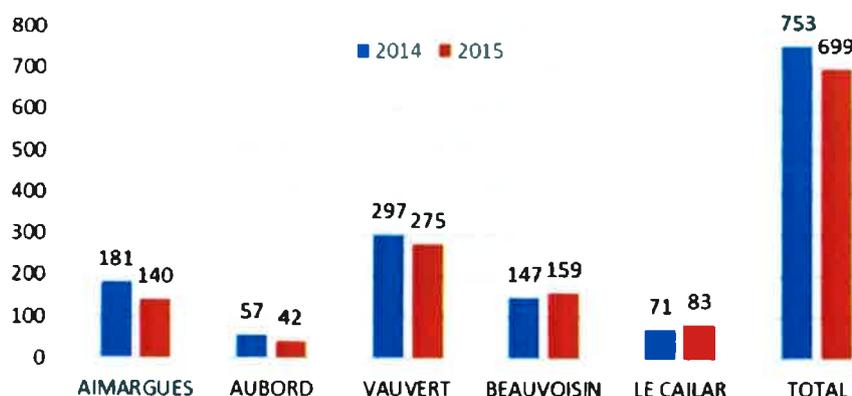
	AIMARGUES	AUBORD	VAUVERT	BEAUVOISIN	LE CAILAR
<b>2014</b>	21	2,5	6	19	11
<b>2015</b>	13	2	6,5	18	9,5

\* Sur la base des chiffres fournis par l'INSEE ; population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et 1<sup>er</sup> janvier 2016

Si l'on rapporte le nombre de PC/PCMI instruit au nombre d'habitant des communes, deux typologies de commune apparaissent. D'une part les communes d' Aimargues et Beauvoisin au sein desquelles la dynamique est forte avec près de 15 permis pour 1000 habitants. A l'inverse les communes de Vauvert et d'Aubord connaissent un taux faible avec moins de 6.5 permis pour 1000 habitants.

### Evolution du nombre de certificats d'urbanisme entre 2014 et 2015

#### Evolution du nombre de CU entre 2014 et 2015



En 2015 le service a instruit 699 certificats d'urbanisme (CU), soit une baisse de près de 7 % par rapport à 2014.

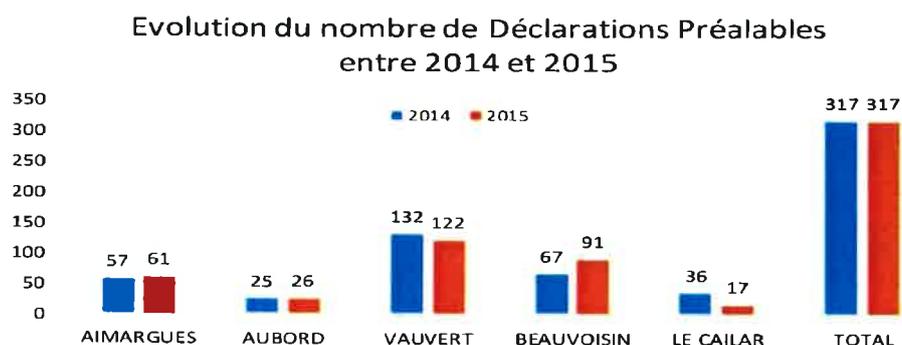
### Evolution du nombre de certificats d'urbanisme entre 2014 et 2015

	Zone agricole	Zone agricole	Zone urbaine	Zone urbaine
	2015	2014	2015	2014
<b>AIMARGUES</b>	29	69	110	88
<b>AUBORD</b>	12	27	27	17
<b>VAUVERT</b>	31	105	230	174
<b>BEAUVOISIN</b>	54	72	92	71
<b>LE CAILAR</b>	20	23	58	41
<b>TOTAL</b>	<b>146</b>	<b>296</b>	<b>517</b>	<b>391</b>

C'est en zone urbaine que la croissance du nombre de certificats d'urbanisme est la plus forte puisqu'elle atteint 32% par rapport à l'année précédente. A l'inverse, le nombre de demande de certificats d'urbanisme baisse de 51 % en zone agricole.

Les deux tendances se retrouvent sur toutes les communes sauf sur la commune de Vauvert qui connaît une baisse de 70 % du nombre de demande de CU en zone agricole.

### **Evolution du nombre de déclarations préalables entre 2013 et 2014**



Le nombre de déclarations préalables (DP) instruit par le service est identique par rapport à l'année 2014.

#### **4 - Opération Façade**

##### **Total des sommes engagées pour 2015**

**Total des sommes engagées pour 2015 : 12 400 €**

Communes	Nombre de dossiers	Notification Tranches de Subventions				Décisions de la commission		Acompte	Paiement	Dossiers en cours de réalisation
		800	1 200	1 500	2 000	Modifs montants	Refus			
Aimargues	2		1		1					3200 €
Aubord	2		1	1						2700 €
Beauvoisin	3	1	1	1					2700 €	800 €
Le Cailar	1			1					1500 €	
Vauvert	1			1						1500 €
<b>CCPC</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>1</b>				<b>4200 €</b>	<b>8200 €</b>

Lors de la commission « Cadre de vie » de juin 2015, les principes de l'évolution du règlement des subventions façades ont été actés afin de :

- Simplifier les démarches
- Rendre l'aide plus efficace
- Donner une meilleure lisibilité des actes de la CCPC
- L'aide sera de 30 % du montant des dépenses plafonnée à 2000,00 €
- Une action de communication sera menée
- Les périmètres des subventions seront revus

Le nouveau règlement adopté au conseil du 15 décembre 2015 entrera en vigueur au 01 janvier 2016.

## **5 - Le SIG et l'administration des produits, des services et la conception graphique**

### Net ADS Web

Gestion des droits d'accès et des améliorations.

### Net ADS

Mise à jour et intégration des données cadastrales 2015

Amélioration de l'outil réalisé en interne pour l'administration des demandes de subventions façades

### Système d'Information Géographique

Maintenance des données, intégration et création de données dans les logiciels en place à la communauté (ArcMap de la société ESRI) ;

- Cadastre 2015
- Editions de plans pour les communes et l'EPCI

Exemples :

- Cartes de localisation des propriétés communales
- Cartes thématique pour le contrat de ville
- Cartes d'aide à la prise de décision,

Suivi des 55 conventions d'échange de données avec : le Conseil Général du Gard, des sociétés fermières, des bureaux d'études et divers Syndicats dont les communes sont membres.

### Système d'information géographique via le Web en collaboration avec le Pays Vidourle Camargue

Maintenance des données de l'ensemble des communes

- Cadastre 2015
- Servitudes et contraintes
- Suivi et mise en place des modules métiers « plans de recouvrements, Voirie, circulation, Espace Verts, gestion des réseaux humides »

Création et modification des accès privés pour l'ensemble des utilisateurs du territoire de la CCPC

Veille juridique ; plateforme nationale de l'urbanisme

*Transfert de compétence :*

Formation dispensée aux utilisateurs des modules, cimetière et gestion des réseaux humides.

#### Association SIG LR

Participation aux tables rondes « mutualisation des données, Schéma régional du Très Haut Débit »

Participation au groupe de travail sur Schéma régional du Très Haut Débit et sa mise en place à l'échelon régional.

Participation à l'assemblée générale

### **Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)**

Mise en place d'une charte des bonnes pratiques des Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Réalisation d'une étude sur les pratiques des élus avec les NTIC

Concertation sur l'acquisition de tablette numérique à destination des élus.

Mise en place d'outil de travail collaboratif au sein du pôle Stratégie et développement du territorial

*Formation :*

Gestion de projet informatique

#### Mission de coordination avec le service informatique de la commune de Vauvert

- Suivi et aide à la mise à jour de l'audit informatique, pour l'autonomisation du Service informatique à la Communauté
- Rendez-vous bimensuel prévus par la convention informatique avec le service informatique
- Commandes de nouveaux matériels ordinateurs et logiciels
- Prévisions budgétaire
- Gestion des garanties avec les fournisseurs
- Gestion des urgences des utilisateurs et suivi des demandes informatiques.

#### Téléphonie et moyen d'impression

- Récupération par le service des missions de gestion de la téléphonie et des moyens d'impression ;
- Mise en place et suivie de deux marchés dans ces domaines.

#### Dématérialisation

Création d'un service commun « Développement des usages de dématérialisation » ;

- Mise en place des modules ; Marché public, outil de dématérialisation des actes vers la préfecture (SLO), dématérialisation des convocations (Idélibre)
- Organisation et participations aux formations mutualisées avec les communes membres.

#### Très Haut débit

Mise en place d'un COPIL et d'un COTECH (avec représentation des communes membres) réunions de concertation et participation à la démarche entreprise par le Conseil Départemental du Gard.

#### Création Signalétique

Réalisation des plans des zones pour une intégration dans les relais d'information services (RIS).

## Projets 2016

### **A. Stratégie et missions transversales**

- a. Projet de territoire
- b. Révision du SCOT Sud Gard
- c. Observation territoriale, prospective et organisation

### **B. Développement et Attractivité du Territoire**

- a. Développement touristique
- b. Développement territorial

#### **1 - Exploitation du centre d'hébergement de groupes La Petite Camargue**

#### **2 - Exploitation et gestion du port de plaisance de Gallician**

- Lancement des travaux d'aménagement portuaire : marchés publics, recherche de financements, réunion publique d'information sur l'organisation du chantier...
- Amélioration du service : création d'un budget annexe, formation du personnel, concertation plaisanciers
- Poursuite de la participation au projet « Du Rhône à la mer : 8 ports exemplaires en réseau »,
- Valorisation économique : enquête sur les attentes de la clientèle en escale, animations sur le site (Festival Complètement Berges, Canal en fête, expositions...)

#### c. Développement économique

#### **1 - Zones d'activités**

- ZAC Coté Soleil – Vauvert

Lancement de travaux d'aménagement des lots destinés à accueillir des activités artisanales et tertiaires, en arrière de zone.

- ZAC pôle des Costières - Vauvert

Aménagement de la Voie d'Aubord :

- Continuité des études environnementales
- Lancement de la négociation foncière nécessaire à l'acquisition des terrains utiles à la réalisation de la voie.

#### **2 - Accompagnement des entreprises**

- Maintien de la subvention à Initiative Gard
- Réflexion sur l'organisation du service Développement économique : volonté de positionner la CCPC comme un interlocuteur privilégié des entreprises et un facilitateur de projet.

#### **3 - Emploi Insertion Formation**

- Maintien de l'action Référent de parcours : la CCPC a candidaté à l'appel à projet action « référent de parcours Petite Camargue » lancé par le Conseil Départemental.
- Maintien de la subvention d'aide au fonctionnement de la Mission Locale Jeunes
- Maintien de l'aide au fonctionnement du CFPPA

- Retrait de la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue.
- Création de l'Espace Emploi Entreprises visant à accueillir les organismes de formation sur Vauvert

d. Aménagement de l'Espace

- a. Application du Droit des Sols
- b. Subvention façades
- c. Urbanisme – accompagnement des communes



Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

# Rapport d'activités 2015

**Nom du service : ENVIRONNEMENT**

## **Préambule**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2224-5, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

La Loi dite « Barnier » du 02 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret N°2000-404 du 11 mai 2000, qui définit le contenu minimal de ce rapport. Ainsi, l'annexe du décret fixe une liste d'indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement y figurer.

Aussi, ce rapport contient ces deux grands types d'indicateurs qui doivent contribuer à mieux faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets s'exécute.

Les indicateurs présents dans ce rapport ont pour vocation de présenter l'ensemble des activités de l'année 2015 du Service Environnement de la Communauté de Communes de Petite Camargue.

Ils n'ont pas pour vocation de devenir un instrument de mesure du service public d'élimination des déchets. Ils se veulent, avant tout, informatifs.

En effet, il est important de comparer ce qui est comparable en fonction des types de services rendus et des réalités locales.

## **INDICATEURS TECHNIQUES**

### **A. DECHETS MENAGERS**

#### **1. Territoire desservi**

##### **1.1. Périmètre**

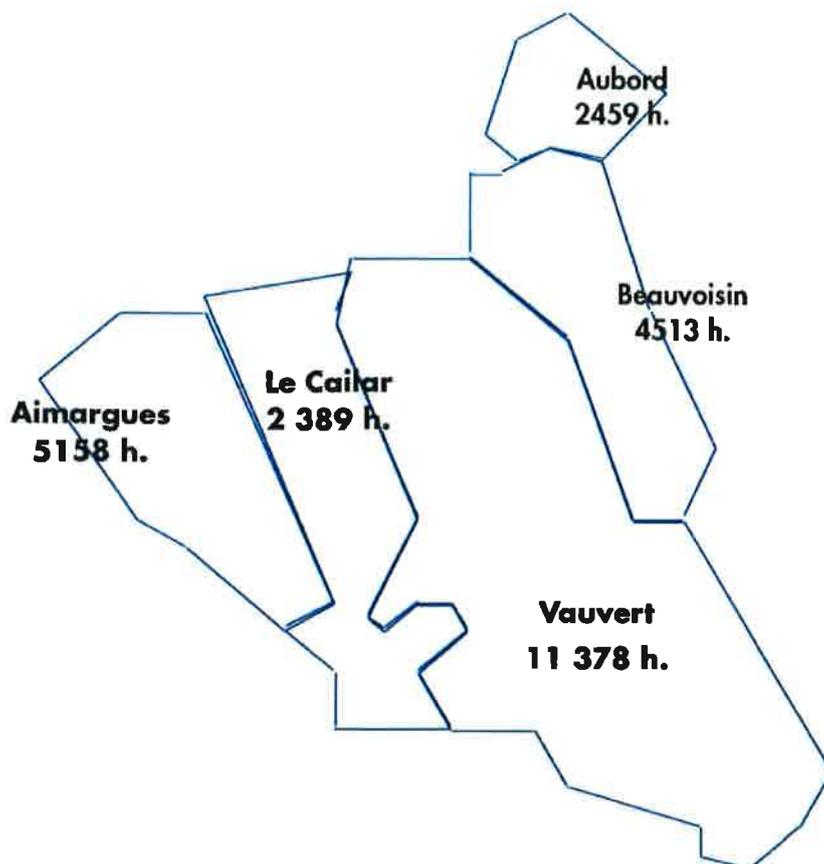
L'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de Petite Camargue regroupe les communes d' Aimargues, d'Aubord, de Beauvoisin, du Cailar et de Vauvert, 25 921 habitants. (Selon INSEE 2016).

Ces communes ont délégué leurs compétences « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » à la Communauté de Communes de Petite Camargue en novembre 2001.

L'ensemble de la population des communes a accès aux services des collectes des déchets et aux 4 déchèteries intercommunales.

La Communauté de Communes de Petite Camargue a une superficie de 203.59 Km2 avec une densité de 120 habitants au Km2.

#### **Territoire desservi** (population légale Insee au 1<sup>er</sup> janvier 2016)



## **Présentation du service Environnement**

Le Service Environnement est constitué de l'équipe de travail suivante :

- 1 responsable de service
- 3 agents administratifs
- 1 agent technique SPANC
- 11 gardiens de déchèteries
- 2 employés délégués au ramassage d'encombrants et de végétaux en porte à porte

Soit au total 18 personnes aux tâches clairement définies.

Les missions du personnel du Service Environnement de la CCPC :

- Suivre, contrôler et gérer tous les contrats et marchés publics,
  - Prendre en compte les demandes des usagers et essayer de les résoudre,
  - Conseiller les usagers,
  - Mettre en œuvre des actions de communication auprès de l'ensemble de la population,
  - Assurer des interventions pédagogiques sur le tri dans les établissements scolaires,
  - Suivre et analyser toutes les données concernant la gestion des déchets,
  - Assurer une veille juridique, technique, financière et fiscale afin de conseiller le Président, le Vice-Président délégué et les membres de la Commission « Environnement-Développement durable », dans leurs prises de décisions,
  - Assurer le fonctionnement administratif quotidien d'une collectivité territoriale.
- 
- 1 Poste d'ambassadrice de tri principalement orienté sur les réclamations dans les cinq communes et la sensibilisation au tri sélectif dans les écoles intercommunales.
  - 1 Poste d'ambassadrice plus axé sur la gestion du tri sélectif dans les habitats verticaux, et ce, en lien avec le service de collecte.
  - 1 Poste administratif plus orienté sur les DDM ET D3E, les écrits et la gestion des fournitures administratives pour l'ensemble de la CCPC.
  - 1 Poste de responsable de service axé sur la gestion de l'administratif et de l'équipe de travail en place, du budget, des tickets prépayés des professionnels en déchèterie et des liens avec la trésorerie, des appels d'offres, des services de collecte et de bennes ainsi que du SPANC.

## **Collecte**

Le nouveau marché de collecte a démarré le 1<sup>er</sup> Septembre.

Un fastidieux travail en amont a été accompli afin d'apporter aux administrés des cinq communes un service de qualité.

Un lissage du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères engendre un service égalitaire sur les communes de la CCPC.

Ainsi, les centres villes et les HLM sont collectés 3 fois semaine, les lotissements 2 fois par semaine et les écarts 1 fois semaine.

Depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2014 la collecte s'organise sur la base des marchés publics ci-après :

- La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif a été confiée à la Société OCEAN.
- La collecte des bennes en déchèteries a été confiée à la Société OCEAN.
- La collecte des colonnes à verre à la Société VIAL.

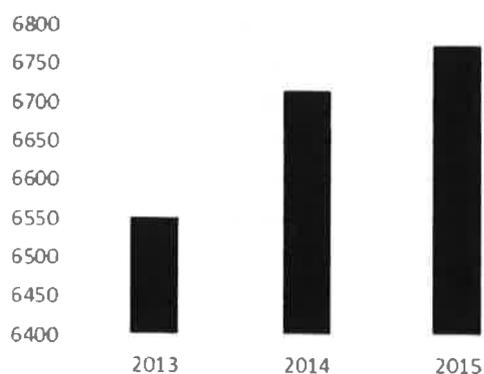
### **1.2. Organisation de la collecte des ordures ménagères en porte à porte**

Les données suivantes prennent en compte les tonnages des cinq communes du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2015.

<b>Communes</b>	<b>Population desservie</b>	<b>Fréquence de collecte</b>	<b>Distance parcourue</b>	<b>Tonnages collectés</b>	<b>Temps de collecte</b>
<b>Aimargues</b>	5158	C1 à C3	<b>143 196 Kilomètres</b>	<b>6773.44 Tonnes</b>	<b>10 092,39 heures</b>
<b>Aubord</b>	2459	C1 à C2			
<b>Beauvoisin</b>	4513	C1 à C3			
<b>Le Cailar</b>	2413	C1 à C3			
<b>Vauvert</b>	11378	C1 à C3			
<b>Total</b>	25 921				

#### Rappel des tonnages

#### **Tonnages Ordures Ménagères**



	<b>OM</b>
<b>2013</b>	<b>6550,45</b>
<b>2014</b>	<b>6714,14</b>
<b>2015</b>	<b>6773,44</b>

On constate un accroissement de 53 T 300 des ordures ménagères, on peut lier cela à l'augmentation de la population sur notre territoire.

### 1.3. Organisation de la collecte du tri sélectif en porte à porte

Communes	Population desservie	Fréquence de collecte	Distance parcourue	Tonnages collectés	Temps de collecte
<b>Aimargues</b>	5158	1 fois semaine	<b>73 137 Kilomètres</b>	<b>1 527.32 Tonnes</b>	<b>5 347,45 heures</b>
<b>Aubord</b>	2459	1 fois semaine			
<b>Beauvoisin</b>	4513	1 fois semaine			
<b>Le Cailar</b>	2413	1 fois semaine			
<b>Vauvert</b>	11378	1 fois semaine			
<b>Total</b>	25 921				

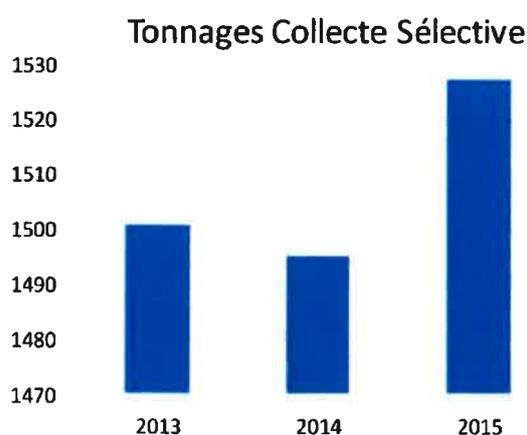
En rapport à 2014, la collecte du tri sélectif augmente de 32,26 tonnes, ce qui s'inscrit dans la même logique que l'augmentation des ordures ménagères, avec l'accroissement de la population. Le travail sur la qualité du tri auprès des résidents doit perdurer, le coût des refus s'est élevé à 35 068,92 € pour l'année. Nous constatons une légère baisse de 3799,26 € par rapport à l'année précédente, mais nous souhaitons encore améliorer cette qualité.

Afin de véhiculer ce geste, les ambassadeurs travaillent sur la sensibilisation au sein des écoles et habitats verticaux où trier n'est pas encore un réflexe.

On note toutefois que les habitudes changent, que les usagers achètent utile, font attention au gaspillage et privilégient les produits sans emballages.

Rappel des tonnages

	<b>CS</b>
<b>2013</b>	<b>1500,81</b>
<b>2014</b>	<b>1495,06</b>
<b>2015</b>	<b>1527,32</b>



Chaque foyer est doté de deux conteneurs, un pour les ordures ménagères et un pour le tri sélectif. Ils sont fournis gratuitement sur simple demande auprès du Service Environnement. La capacité de ces bacs dépend du nombre de personnes au foyer et de la fréquence de collecte.

## **La sensibilisation au tri sélectif dans les habitats verticaux**

La mise en place de bacs de tri sélectif à trappes et serrures s'est avérée une action positive, elle a permis de ne plus retrouver les sacs d'ordures ménagères dans les bacs de tri.

Le geste du tri devient un réflexe pour la majorité des habitants de l'ensemble des résidences. Quelques erreurs se font encore, mais le plus souvent on est face à de faux amis (cagettes, chaussures, vêtements, jouets .....) qui ne polluent pas le chargement contrairement aux ordures ménagères à la litière de chat... que nous retrouvons heureusement de moins en moins.

Les habitats verticaux concernés :

### Quartier de la Costière

- Le Coudoyer
- Le Bosquet
- Le Daudet
- La Cité Joliot Curie
- Le Frédéric Mistral
- Le Montcalm
- La Cabidoule
- Les Olivades

### Quartier de la Condamine

- Le Pic Saint Loup
- Les Terrasses d'Anglas
- Les Arbousiers
- Les Portes de Camargue
- Le Mireille
- Le Languedoc

## **Avancement sur le projet des aires de stockage des ordures ménagères et du tri sélectif des bâtiments de la SEMIGA**

Le projet des aires de stockage pour les conteneurs d'ordures ménagères et tri sélectif nous tient à cœur depuis de nombreuses années et fait suite à un travail laborieux de notre service.

Après diverses rencontres avec les partenaires concernés, à savoir la SEMIGA et la Mairie de Vauvert, cette initiative a enfin vu le jour et les abris conteneurs sont actuellement en place.

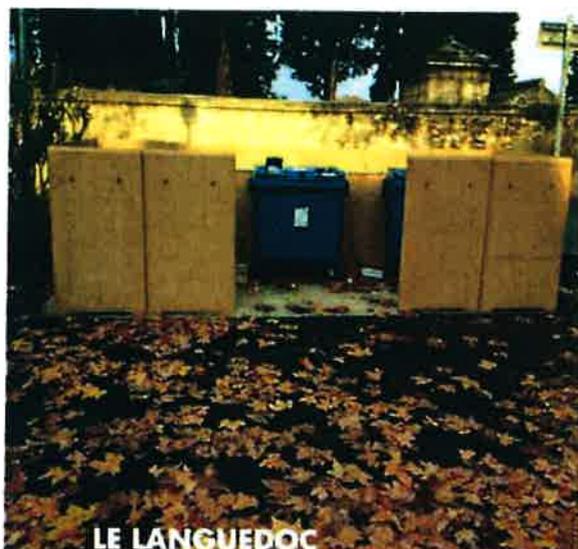
Au cours de l'année 2015, l'ensemble des bâtiments du Bosquet, du Languedoc, le Mireille et un bâtiment du Daudet II, ont été équipés d'abris containers. Une communication a été distribuée dans ces bâtiments afin de sensibiliser les habitants à l'avancée que représente cette mise en place pour améliorer leur cadre de vie.

Pour les autres bâtiments, tels que le Coudoyer, le projet avance. Après plusieurs échanges avec les services d'Un toit pour Tous, il est prévu pour le premier semestre 2016. Il s'agira de suivre l'exemple des autres résidences (Montcalm, Bosquet, Languedoc).

La mise en place des abris containers est positive car elle permet :

- Une amélioration esthétique du cadre de vie pour les résidents des bâtiments concernés,
- Une amélioration de la collecte des déchets, par le regroupement des bacs aux points stratégiques, amélioration tant pour les habitants que pour la société de collecte,
- La suppression totale des vide-ordures dans les bâtiments qui en étaient encore équipés.

Ce nouvel équipement devrait induire plus de respect pour l'environnement en incitant la population des HLM à regrouper les déchets sur un même lieu.



### **Bacs à verre**

Pour permettre aux habitants de réduire le nombre de bouteilles et bocaux en verre dans les bacs d'ordures ménagères de leurs résidences, nous avons décidé de mettre en place des bacs à verre dans les quatre bâtiments de la Condamine (Le Pic Saint Loup, Les Arbousiers, Les Portes de Camargue et Les Terrasses d'Anglas). Cet essai est pour le moment concluant et nous incite à poursuivre cette collecte. Un état des lieux sera fait dans les HLM de la Costières et, en fonction des possibilités, cette mise en place pourrait être étendue à ce quartier si l'installation de colonnes s'avérait problématique.

### **Refus de tri**

Tous les mercredis, l'ambassadrice de tri vérifie, avant la collecte, le contenu des bacs de tri sélectif des habitats verticaux.

Elle enlève, si possible, les déchets indésirables afin d'éviter au maximum les refus.

Un relevé des refus est envoyé à la Société Océan afin de faciliter le travail de collecte.

En retour, les agents de collecte (rippers) nous informent d'éventuels bacs refusés, repérés après notre passage.

Pour rendre cette tâche plus accessible, l'ensemble des bacs de tris sélectifs des HLM ont été numérotés par nos soins ; ils sont tous équipés de couvercle à casquettes fermés à clefs qui permettent d'éviter que les sacs d'ordures ne soient mélangés au tri.

## **Communication**

Concernant les habitats verticaux, de nouvelles communications, axées sur le tri sélectif et les encombrants ont été pensées et élaborées.

Un calendrier du passage des encombrants pour l'année, plus ludique et compréhensible par tous, a été créé en partenariat avec le FDS (Fonds de Solidarité) et les habitants.

De nouvelles affiches ont été placées dans le hall des bâtiments.

La communication sur le tri et les différents problèmes concernant les déchets, est établie en fonction des besoins des différentes résidences.

## **Les mises en œuvre du Service Environnement en matière de communication**

Le service est régulièrement sollicité pour divers problèmes par les résidents des cinq communes, des bacs non rentrés par leurs propriétaires, des encombrants déposés sur la chaussée sans prises de rendez-vous, des sacs poubelles à même le sol, autant de dysfonctionnements qui peuvent représenter un danger pour la population et développer des problèmes de voisinage.

Des communications sont alors systématiquement distribuées dans les boîtes aux lettres, une prise de contact avec les personnes concernées est également mise en place afin de pallier ces problèmes et de responsabiliser les résidents.

Dès lors que les usagers ne respectent pas les consignes, des actions de communications sont réalisées en présence de la police municipale ou intercommunale, d'un élu et de nos services afin de trouver des solutions pérennes. L'aide des mairies a été fortement appréciée par leur connaissance des riverains et leur savoir en termes d'actes tolérés ou non au sein de leur commune.

## **Le rôle et les interventions des ambassadrices de tri**

Cette fonction implique un travail de terrain conséquent et assidu des ambassadrices de tri auprès de la population des cinq communes. Il est effectué de la façon suivante :

### **Les réclamations**

Les réclamations sont traitées par l'ambassadrice de tri et le prestataire de service ; cette action fait suite à la réunion hebdomadaire du service effectuée chaque lundi matin avec au moins un membre de la société de collecte. Les réclamations concernent également les oublis de collecte, les bacs mal positionnés et/ou inaccessibles, les problèmes de stationnement qui gênent le passage des camions de collecte, les soucis d'élagage des arbres, autant de problèmes à régler qui sont transmis au service par appels téléphoniques des particuliers et les demandes des Mairies.

Les listes de réclamations sont, par la suite, mémorisées informatiquement avec les actions menées, ce qui permet de voir l'aboutissement des interventions, l'évolution des difficultés rencontrées et de pouvoir ainsi les corriger.

### **Les refus de tri**

Suites aux trois jours de collecte du tri sélectif sur les cinq communes, le prestataire de service nous transmet la liste des bacs refusés, avec adresses et motifs, afin que les ambassadrices puissent intervenir.

Cela implique un passage chez toutes personnes concernées, afin de rencontrer le propriétaire ou de déposer des communications axées sur les consignes de tri.

Cette intervention permet également de repérer les bacs défectueux et de faire le nécessaire pour les changer en s'assurant ainsi, du bon fonctionnement de la collecte.

### **Les interventions sur Vauvert**

Le lundi matin, en collaboration avec un membre des services de propreté Urbaine de la Ville de Vauvert, un repérage des sacs d'ordures ménagères déposés sur le sol et d'encombrants, est effectué.

Cela permet de cibler toute personne n'ayant pas de bacs de collecte, de sensibiliser les résidents à l'importance de vivre dans une ville propre en laissant des communications pour pallier ces problèmes d'encombrants laissés sur la chaussée sans prises de rendez-vous avec nos services pour les enlèvements en porte à porte. Suite à ce repérage, nous faisons intervenir le service de ramassage d'encombrants.

D'autre part, ces interventions permettent d'insister pour que les résidents rentrent leurs bacs après la collecte. Elles permettent également de communiquer sur les différents services que nous proposons.

### **Les interventions sur Aimargues**

Suite à la demande de la Mairie d'Aimargues, une campagne de communications en porte à porte a été réalisée avec la police municipale de la ville, afin que les bacs soient rentrés après la collecte et non laissés en permanence sur les trottoirs. Les résidents qui n'ont pas tenu compte de ces avertissements se sont vus verbalisés. Cette campagne a souvent impliqué une modification du litrage des conteneurs, les résidents ayant peu de place au sein de leur appartement pour les stocker.

Les communications ont touché l'intégralité du centre-ville, il nous reste à présent à opérer dans les lotissements.

### **La sensibilisation au tri sélectif dans les écoles et centres de loisirs**

#### **Centre de loisirs Vauvert**

Le Service Environnement poursuit les interventions basées sur le tri sélectif, au sein des écoles de la Communauté de Communes. Au cours de l'année 2014/2015, les animations ont concerné les élèves des classes de CP au CM2, soit 55 classes.





Les classes du CE2 au CM2 bénéficient de façon systématique des animations, le tri sélectif et l'environnement étant inscrit au programme scolaire.

Les interventions sont effectuées du mois de septembre au mois de juin, au rythme de deux demi-journées par semaine, avec l'aide d'une personne bénévole.

L'encadrement dans toute activité auprès d'enfants est important, travailler à deux permet de multiplier et diversifier les actions.

De façon systématique, les dates des interventions sont communiquées aux élus individuellement, dans leur mairie respective, afin qu'ils puissent y assister.

L'animation se décompose en deux temps, et se décline de la façon suivante. Sont abordés auprès des enfants :

- les différents lieux d'apports des déchets, la fonction des poubelles bleues et vertes, l'utilisation des colonnes à verre et la déchèterie.

Les différents exutoires des déchets avec pour support un diaporama et l'explication du vocabulaire spécifique tel que : recyclage, emballage, centre de tri, incinérateur, verrerie, benne etc...

- Le contenu du bac bleu propre au tri sélectif, son devenir en terme de recyclage appelé aussi 2<sup>ème</sup> vie des déchets.

Des travaux pratiques axés sur le tri permettent de mettre les enfants en situation.

L'objectif est de répartir correctement dans les bacs adéquats, des déchets ménagers recyclables et non recyclables, mis à leur disposition.

Cette entrée en matière, élaborée de façon ludique, permet dans un premier temps d'élargir le vocabulaire des enfants et de donner un premier sens au geste du tri.

### **Initiation au tri sélectif**

Les interventions mises en place l'année précédente, à la demande des instituteurs, concernant les classes de CP, CE1 ainsi que les deux classes de grande section maternelle, se poursuivent. Les points abordés restent similaires à ceux traités en grande section mais sont plus simples et allégés en détails.

Les supports sont basés sur de courts dessins animés qui sensibilisent les enfants à l'importance et l'impact du tri sélectif sur la planète.

Des jeux permettent de mettre en action le contenu de l'animation.



### Visite du centre de tri pour les classes de CM2 de la CCPC

Les visites au centre de tri BS Environnement, en zone de Nîmes Grézan, se poursuivent suivant un planning défini.

15 classes de CM2 ont pu y participer au cours de l'année.

Un bus, financé par la CCPC, récupère enfants, instituteurs et parents souhaitant accompagner, devant les écoles concernées.

Les élus désireux de suivre la visite sont les bienvenus, ils sont informés des dates dans leur mairie respective.

Sur site, les agents du SITOM SUD GARD, prennent en charge les enfants et commentent la visite.

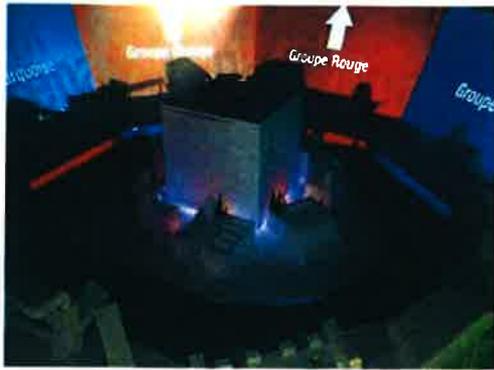
Pour plus d'efficacité et de sécurité, les élèves sont répartis en deux groupes qui alternent la visite du centre et la visualisation d'un diaporama axé sur les consignes de tri.

En fin de matinée, un questionnaire sous forme de QCM est distribué, accompagné de documents informatifs sur le recyclage et le tri des déchets, les enfants se doivent de le remplir, il est par la suite corrigé en classe.



Un nouveau centre de tri a vu le jour en mai 2015.

Les enfants dès la rentrée 2015 - 2016 pourront visiter cet établissement neuf et équipé des dernières technologies sur le plan éducatif. Une salle informatique est prévue afin que chaque enfant, lors des visites, puisse bénéficier d'informations et d'exercices sur le tri de façon ludique et moderne.



## **Conclusion**

Les animations auprès des enfants des écoles de la communauté de communes, sont un point fort du service environnement. Elles assurent une relève concrète et efficace pour perpétuer le geste du tri sélectif dans l'avenir et sur du long terme.

Ces activités sont suivies assidûment par les élèves qui coopèrent avec joie et intérêt.

Ce sont, à ce jour les écoles et les centres de loisirs qui nous sollicitent régulièrement pour la mise en place des interventions, cela provient des programmes scolaires où le développement durable et notamment les déchets sont inclus.

D'autre part, il est logique de voir ces activités s'inscrire dans la continuité et dans le temps si l'on souhaite que le geste du tri devienne un réflexe pour ces futurs adultes.

Suite aux animations, certaines écoles comme Beauvoisin, organisent avec les enfants en fin d'année, une opération « Nettoyons la nature » afin de mettre en pratique les points abordés au cours de l'année.

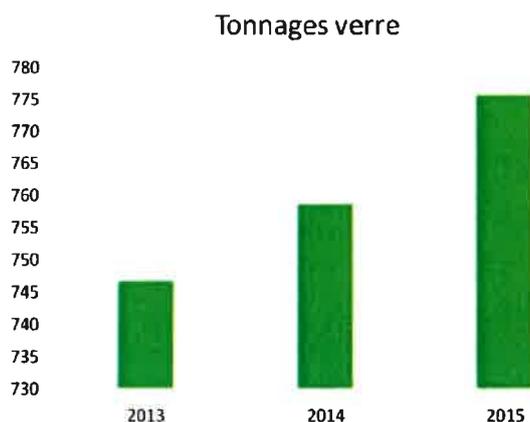
### **1.4. Organisation de la collecte du verre en porte à porte (bacs) et en apport volontaire (colonnes)**

<b>Communes</b>	<b>Nombre de colonnes</b>	<b>Nombre de Bacs</b>
<b>Aimargues</b>	21	<b>38</b>
<b>Aubord</b>	9	<b>3</b>
<b>Beauvoisin / Franquevaux</b>	19	<b>9</b>
<b>Le Cailar</b>	10	<b>10</b>
<b>Vauvert / Gallician</b>	46	<b>36</b>

Les colonnes à verres sont collectées 2 fois par mois selon un planning défini. Les bacs à verre sont, quant à eux, collectés 1 fois par semaine le mercredi de façon systématique ou sur rendez-vous pour certains bacs collectés à la demande.

## Les tonnages

	Verre
2013	746,64
2014	758,70
2015	775,80



On constate une augmentation des tonnages du verre collecté de **17 T 100**.

Après avoir accepté de devenir une communauté pilote du SITOM SUD GARD avec la mise en place d'un diagnostic verre sur son territoire « Objectif+ », les communes membres ont été équipées de quelques colonnes à verre nouvelle génération, d'un profil plus design et insonorisées, elles sont également accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ces colonnes sont vidées tous les 15 jours.

Afin de marquer cette nouvelle acquisition, une inauguration a été organisée avec les élus des communes concernées, le Directeur de la CCPC, le Service Environnement, l'élue rattachée au service, les membres et la direction du SITOM SUD GARD et les représentants de la Société Vial.

Cette inauguration a eu lieu en Juillet sur la commune d'Aubord et en Novembre sur la commune d'Aimargues.

Avec « Objectif + », les emplacements ont été modifiés dans l'objectif d'accroître les tonnages du verre, économisant ainsi les ressources énergétiques, puisqu'il est recyclable à l'infini.

Eco Emballage envisage fortement d'étendre aux autres collectivités les actions réalisées sur la CCPC avec le SITOM et le Service Environnement.

Nous avons également décidé de mettre en place des animations orientées sur le verre, dans un premier temps, aux élèves de maternelles des cinq communes.

Cette action a induit un travail conséquent en amont, effectué par le service et les agents du SITOM Sud Gard.

L'objectif a été :

Un recensement des colonnes existantes sur les 5 communes. Il a consisté à vérifier l'ensemble des colonnes pour déterminer leur capacité, leur marque et leur état d'entretien.

Le calcul d'un ratio par colonne afin de pouvoir détecter leur efficacité a été également réalisé.

Des communications dans les quartiers pour sensibiliser les résidents au tri du verre.

Le déplacement de certaines colonnes, avec la collaboration de la Société Vial, afin de vérifier si la production s'accroît dans un lieu différent.



Nous constatons, que les enfants sont de véritables « éducateurs » et participent activement à donner le geste du tri dans leur habitation au quotidien.  
Reste à présent à optimiser les tonnages de Le Cailar, Aimargues et Vauvert.

Cette action peut nous permettre de percevoir une aide supplémentaire d'Eco Emballage. Ce projet et ce diagnostic seront ensuite généralisés à l'ensemble des adhérents du territoire du SITOM.

Beaucoup trop de bouteilles et bocaux en verre se retrouvent encore dans les bacs d'ordures ménagères ou de tri sélectif. Cela concerne l'ensemble des communes.

A noter toutefois, que les débits de boissons, lors des fêtes votives, sont solidaires de notre démarche et utilisent correctement les bacs prévus à cet effet. Sur Juillet-Août, période de fêtes votives sur notre territoire, nous avons récolté plus de 186 tonnes de verre soit plus 30 tonnes par rapport à 2014.

### **Animation dans les écoles maternelles**

Suite au travail entrepris l'année précédente, 5 écoles ont répondu positivement à la démarche d'animation. Cette année 2015, les enfants de grandes sections de maternelles ont pris part à la démonstration de la collecte du verre en partenariat avec la Société Vial ainsi qu'aux animations portant sur le tri sélectif, ces actions se sont déroulées de la façon suivante :

#### **1) Animations**

- a. Echange avec les enfants sur la notion de déchets, compréhension du mot et explications concrètes. Le nombre de poubelles à la maison et leur couleur différente.
- b. Diaporama thématique et adapté aux jeunes enfants « j'apprends à trier !! ». Les bases sont les déchets à jeter dans le bac vert, le bac bleu et la colonne à verre. Par la suite, les moyens de collecte et le devenir des déchets. Suite aux images, les enfants posent des questions et chacun tente de répondre. Une explication plus formelle est prévue en fin de séance.

- c. Un jeu est par la suite organisé ; il consiste à mettre en pratique les éléments vus dans le diaporama et trier les déchets dans les poubelles adéquates.
- d. Une activité de découpage de déchets ménagers, recyclables ou verre qui par la suite seront triés et collés sur une feuille à l'effigie des bacs d'ordures ménagères, de tri sélectif et de verre.

Cette activité est menée par les instituteurs plus tard, lorsque l'information est digérée, afin de vérifier si les consignes sont acquises.

## 2) Collecte d'une colonne à verre

- a. En partenariat avec la Société Vial. Les enfants sont heureux de participer, en direct, au vidage d'une colonne à verre. (photos)
- b. Chaque enfant, à tour de rôle, jette une bouteille ou un bocal dans la colonne, qui suite à cela est vidée par le chauffeur du camion. Les enfants ont loisir de poser toutes les questions qu'ils souhaitent à l'agent de collecte de la Société Vial.

Ces animations ont été fort appréciées par les institutrices de grandes sections de maternelles. Pour l'année 2016, cette campagne de sensibilisation auprès des enfants s'étendra à d'autres écoles faisant appel à nos services.



## Déchèteries

### 1.5. Localisation

<b>Déchèterie</b>	<b>Jours et heures d'ouvertures</b>	<b>Matériaux acceptés</b>
<b>Déchèterie Aimargues</b>	Mardi au Samedi de 8h30 à 12h00 et 14h à 17h30	Carton – Ferraille – Encombrants – Bois – Plastiques Agricoles – Gravât – Déchets toxiques Huile – Piles Batterie – Végétaux – Verres - D3E - Placoplâtre
<b>Déchèterie Beauvoisin</b>	Lundi au Samedi de 8h30 à 12h00 et 14h à 17h30	Carton – Ferraille – Encombrants – Bois – Plastiques Agricoles – Gravât – Déchets toxiques Huile – Piles Batterie – Végétaux - Verres - D3E - Placoplâtre
<b>Déchèterie Le Cailar</b>	Mardi au Samedi de 8h30 à 12h00 et 14h à 17h30	Carton – Ferraille – Encombrants – Bois – Plastiques Agricoles – Gravât – Déchets toxiques - Huile – Piles Batterie – Végétaux – Verres - D3E - Placoplâtre
<b>Déchèterie Vauvert</b>	Lundi au Samedi de 8h30 à 12h00 et 14h à 17h30	Carton – Ferraille – Encombrants – Bois – Gravât – Déchets toxiques – Huile – Piles Batterie – Végétaux – Verres - D3E - Placoplâtre

### Conditions d'accès aux déchèteries

- ✓ Les résidents des cinq communes de la CCPC peuvent utiliser les déchèteries gratuitement.
- ✓ Une carte d'accès gratuite, numérotée, leur est délivrée par le gardien sous présentation d'un justificatif de domicile.
- ✓ Pas de limitation à l'accès des particuliers en déchèteries, tant sur la quantité des dépôts que sur la fréquence.
- ✓ Les résidents de la commune de Générac (Ex SIVOM des Costières) peuvent également utiliser les déchèteries. Une convention a été mise en place.
- ✓ L'accès aux professionnels est payant depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2005.

### Les déchèteries proposent

Le tri des encombrants, séparés en deux bennes bien distinctes :

- Incinérables : Orientés vers l'incinérateur.
- Non Incinérables : Orientés vers le centre d'enfouissement de Bellegarde.

Le stockage des déchets dangereux des ménages (DDM ou DMS) :

- Ces derniers sont entreposés dans un local au sous-sol des déchèteries et sont traités par les diverses filières du SITOM SUD GARD.

Les DEEE ou D3E, à savoir, les déchets en fin de vie, des Equipements Électriques et Électroniques des ménages. On nomme ainsi les appareils électroménagers et informatiques, qui sont triés en quatre catégories bien distinctes, et stockés dans un conteneur maritime.

- Gros électroménager froid (frigidaires, congélateurs)
- Gros électroménager hors froid (cuisinières, lave linge....)
- Petits appareils (séchoir, grille pain, outils électriques....)
- Écrans, moniteurs (ordinateurs, télévisions, imprimantes....)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, toutes les déchèteries sont équipées de bennes de 15 m<sup>3</sup> pour le placoplâtre qui sont ensuite apportées et traitées sur le site de SITA Sud à Bellegarde.

### **Evolution des tonnages des déchets des déchèteries**

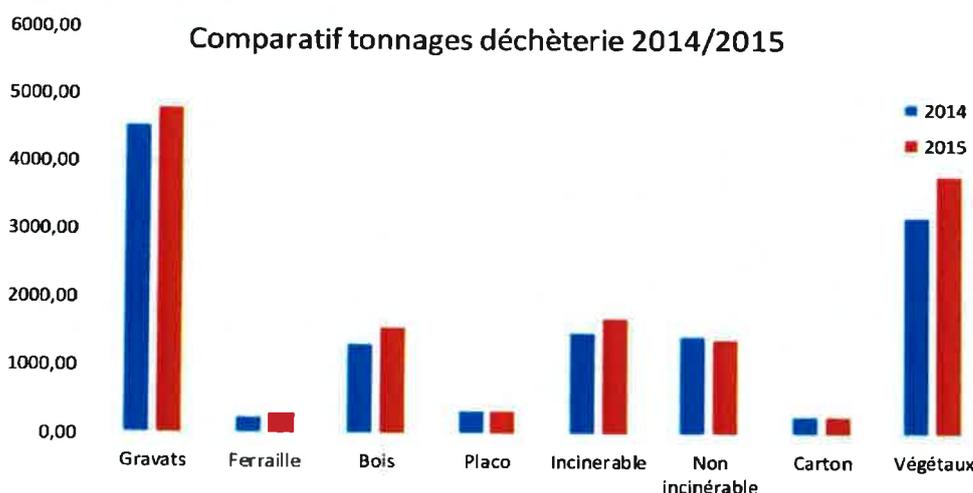
	Le Cailar		
	2013	2014	2015
<b>Gravats</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Ferraille</b>	<b>15,48</b>	<b>19,08</b>	<b>44,26</b>
<b>Bois</b>	<b>158,34</b>	<b>148,6</b>	<b>183,58</b>
<b>Placo</b>	<b>30,54</b>	<b>33,72</b>	<b>34,66</b>
<b>Incinerable</b>	<b>170,34</b>	<b>202,1</b>	<b>200,38</b>
<b>Non incinérable</b>	<b>83,42</b>	<b>73,06</b>	<b>67,78</b>
<b>Carton</b>	<b>31,54</b>	<b>42,6</b>	<b>40,5</b>
<b>Végétaux</b>	<b>292,26</b>	<b>255,88</b>	<b>320,74</b>

	Aimargues		
	2013	2014	2015
<b>Gravats</b>	<b>879,67</b>	<b>860,66</b>	<b>963,8</b>
<b>Ferraille</b>	<b>21,06</b>	<b>27,22</b>	<b>32,92</b>
<b>Bois</b>	<b>248,26</b>	<b>285,52</b>	<b>311,04</b>
<b>Placo</b>	<b>89,56</b>	<b>101,02</b>	<b>76,38</b>
<b>Incinerable</b>	<b>338,86</b>	<b>406,38</b>	<b>445,46</b>
<b>Non incinérable</b>	<b>305,46</b>	<b>346,78</b>	<b>355,46</b>
<b>Carton</b>	<b>48,36</b>	<b>56,68</b>	<b>59,74</b>
<b>Végétaux</b>	<b>561,62</b>	<b>591,86</b>	<b>741,58</b>

	Beauvoisin		
	2013	2014	2015
<b>Gravats</b>	<b>2193,27</b>	<b>2159,2</b>	<b>2021,88</b>
<b>Ferraille</b>	<b>36,32</b>	<b>69,46</b>	<b>117,35</b>
<b>Bois</b>	<b>415,26</b>	<b>466,42</b>	<b>542,42</b>
<b>Placo</b>	<b>106,34</b>	<b>132,68</b>	<b>130,46</b>
<b>Incinerable</b>	<b>446,52</b>	<b>462</b>	<b>549,7</b>
<b>Non incinérable</b>	<b>332,38</b>	<b>354,26</b>	<b>356,54</b>
<b>Carton</b>	<b>67,68</b>	<b>70,04</b>	<b>76,34</b>
<b>Végétaux</b>	<b>1280,14</b>	<b>1319,94</b>	<b>1580,4</b>

	Vauvert		
	2013	2014	2015
<b>Gravats</b>	<b>1897,318</b>	<b>1503,2</b>	<b>1815,83</b>
<b>Ferraille</b>	<b>115,26</b>	<b>115,54</b>	<b>102,52</b>
<b>Bois</b>	<b>392,38</b>	<b>404,94</b>	<b>495,12</b>
<b>Placo</b>	<b>65,86</b>	<b>62,96</b>	<b>74,02</b>
<b>Incinerable</b>	<b>381,98</b>	<b>404,06</b>	<b>504,18</b>
<b>Non incinérable</b>	<b>658,6</b>	<b>647,24</b>	<b>612,06</b>
<b>Carton</b>	<b>72,18</b>	<b>78,14</b>	<b>72,94</b>
<b>Végétaux</b>	<b>874,62</b>	<b>999,98</b>	<b>1136,82</b>

	Comparatif			
	2013	2014	2015	Evolution
<b>Gravats</b>	<b>4970,258</b>	<b>4523,06</b>	<b>4801,51</b>	<b>278,45</b>
<b>Ferraille</b>	<b>188,12</b>	<b>231,3</b>	<b>297,05</b>	<b>65,75</b>
<b>Bois</b>	<b>1214,24</b>	<b>1305,48</b>	<b>1532,16</b>	<b>226,68</b>
<b>Placo</b>	<b>292,3</b>	<b>330,38</b>	<b>315,52</b>	<b>-14,86</b>
<b>Incinerable</b>	<b>1337,7</b>	<b>1474,54</b>	<b>1699,72</b>	<b>225,18</b>
<b>Non incinérable</b>	<b>1379,86</b>	<b>1421,34</b>	<b>1381,92</b>	<b>-39,42</b>
<b>Carton</b>	<b>219,76</b>	<b>247,46</b>	<b>249,52</b>	<b>2,06</b>
<b>Végétaux</b>	<b>3015,76</b>	<b>3167,66</b>	<b>3779,54</b>	<b>611,88</b>



### Collecte des textiles en apports volontaires

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, quatre points d'apport volontaire pour les textiles, le linge et les chaussures usagés sont répartis dans les déchèteries. En facilitant le déploiement de la collecte sélective des TLC (textiles, linge et chaussures usagés), la CCPC répond aux enjeux du Grenelle de l'Environnement, visant à prévenir l'augmentation continue des volumes de déchets ménagers et à préserver les ressources naturelles.

Le Relais Provence, entreprise à but socio-économique, membre du groupe Emmaüs France, a été retenu pour la mise en place des colonnes, la collecte de ces dernières et la valorisation des textiles, linge de maison et chaussures ainsi récupérés.

Toutefois, la colonne mise en place sur la déchèterie de Beauvoisin est très souvent vandalisée.

### **Collecte des Déchets Equipements et d'Ameublement**

Une benne couverte de 30 m<sup>3</sup> Eco Mobilier a été installée sur la déchèterie d'Aimargues. Cette benne réceptionne l'intégralité du mobilier des ménages à savoir : les canapés, chaises, fauteuils, la literie y compris les matelas, les meubles de rangement, les meubles de cuisine et toutes les parties d'assemblage des meubles.

Les demandes d'enlèvement de cette benne sont transmises au SITOM SUD GARD qui demande l'intervention dans les 24 heures.

Dans le courant de l'année 2016, toutes les déchèteries devraient être équipées.

### **Les bouchons**

A l'initiative des instituteurs de certaines écoles de la CCPC, les enfants collectent des bouchons au fil de l'année.

Avant les vacances scolaires, nous récupérons les sacs et les amenons à Valergues où l'association « Un bouchon, un sourire » qui œuvre auprès de personnes handicapées, les stocke dans un conteneur maritime.



### **Les Apports 2015 des DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)**

La collecte suit son cours dans les quatre déchèteries de la CCPC. Le rythme des enlèvements reste le même, à savoir deux jours par semaine pour Beauvoisin et Vauvert, un jour par semaine pour Aimargues et Le Cailar. Les enlèvements sont toujours effectués par l'entreprise d'insertion CRD3E, située en zone industrielle de Vauvert.

Au mois de Juillet 2015, la collecte a pu reprendre de façon régulière sur la déchèterie d'Aimargues, le conteneur maritime ayant été réparé.

Tout au long de l'année, un suivi a été effectué par Eco Système concernant le marquage systématique des D3E, des formations ont été réalisées pour les gardiens afin de donner du sens à cette démarche, qui, à ce jour, est totalement intégrée.

Les tonnages dans leur globalité sont en progression par rapport à 2014, le vandalisme est moins prononcé dans les déchèteries. Le fait du marquage des D3E, les informations concernant les peines rigoureuses pour tout achat de fer marqué, les contrôles effectués auprès des entreprises de valorisation de la ferraille et bien sur la baisse de son coût au cours de l'année 2015, ont certainement contribué à calmer le pillage des bennes.

D'autre part, les alarmes dont sont équipées les déchèteries ont aussi permis l'intervention de la police et l'arrestation de certains malfrats.

La déchèterie de Beauvoisin : Une augmentation de 10.92 tonnes entre 2014 et 2015. La serrure du conteneur maritime a été changée, ce dernier peut à nouveau être fermé. La police intercommunale continue à occuper les lieux de façon régulière.

Mais cette augmentation est aussi liée à la croissance des communes, la déchèterie recevant le public de Générac, Aubord et Beauvoisin, trois communes dotées de nouveaux lotissements qui gonflent le nombre d'habitants et, de ce fait, augmentent le nombre des entrants en déchèterie.

La déchèterie de Vauvert : Une augmentation de 14.21 tonnes entre 2014 et 2015. Moins de vandalisme également. Les alarmes et les passages réguliers de la police intercommunale et municipale ont été efficaces. La proximité de l'entreprise CRD3E permet un enlèvement supplémentaire ci besoin.

La déchèterie de Le Cailar : Augmentation de 9.29 tonnes entre 2014 et 2015. Comme sur la déchèterie de Beauvoisin, la serrure du conteneur maritime a été changée. Cela permet à nouveau sa fermeture. Les interpellations en gendarmerie des personnes en délit de vol ont porté leurs fruits, il en résulte une baisse du vandalisme.

La déchèterie d'Aimargues : Contrairement à 2014 où aucun enlèvement n'a pu être réalisé ; depuis le mois de juillet la déchèterie a retrouvé un rythme normal. Le local D3E a été réparé, il est à nouveau opérationnel. Le vandalisme s'est lui aussi calmé, les agents de la police intercommunale font des rondes régulières et font régulièrement acte de présence.

### **Récapitulatif quantitatif de la collecte des D3E par commune et en tonne Année 2015**

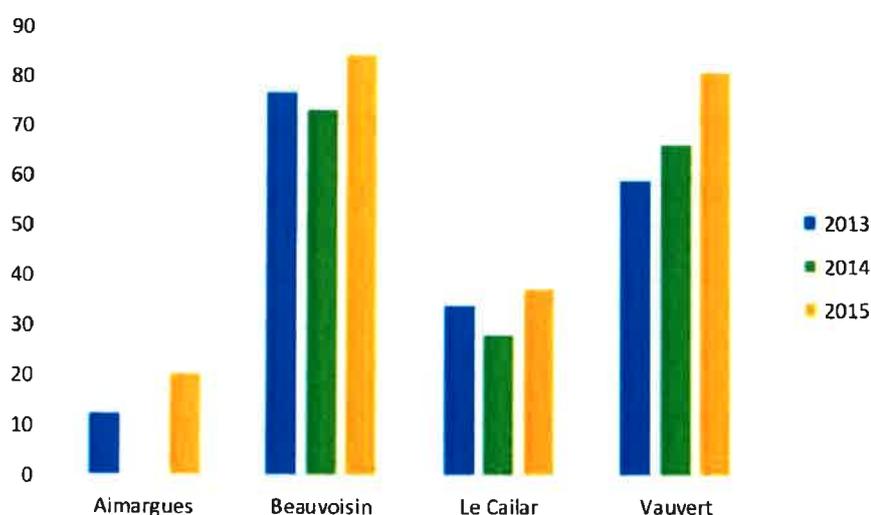
	BEAUVOISIN	VAUVERT	LE CAILAR	AIMARGUES	TOTAL
JANVIER	6.900 T	7.300 T	2.050 T	0	16,250T
FEVRIER	7.750 T	6.700 T	2.650 T	0	17.100T
MARS	8.850 T	6.200 T	3.800 T	0	18.850T
AVRIL	8.150 T	7.050 T	1.800 T	0	17.000T
MAI	6.800 T	6.250 T	3.500 T	0	16.550T
JUIN	6.100 T	6.250 T	4.500 T	0	16.850T
JUILLET	3.600 T	5.750 T	2.570 T	2.350T	14.270T
AOUT	8.490T	7.650 T	2.800 T	4.350T	23.290T
SEPTEMBRE	6.940 T	5.390 T	4.484 T	2.740T	19.554T
OCTOBRE	6.500 T	6.150 T	3.260 T	2.370T	18.280T
NOVEMBRE	7.240 T	8.420 T	2.840 T	4.090T	22.590T
DECEMBRE	6.980 T	7.720 T	2.990 T	4.090T	21.780T
<b>TOTAL</b>	<b>84.300 T</b>	<b>80.830T</b>	<b>37.244 T</b>	<b>19.990T</b>	<b>222.384T</b>

**Récapitulatif D3E par commune et par catégorie de déchets  
enlevés dans l'année 2015**

	Aimargues	Beauvoisin	Le Cailar	Vauvert	Total
Palette Box PAM	24	135	53	140	352
Palette Box ECRAN	23	83	37	85	228
Déposé au sol GEM FROID	94	340	176	318	928
Déposé au sol GEM HORS FROID	159	658	314	500	1631
Palette Box Petit GEM HORS FROID	7	33	8	28	76
Rétroprojecteur/Ecran tube Grande télévision / imprimantes	1	10	3	18	32

**Comparatif des enlèvements entre 2012 et 2015**

<b>Comparatif D3E - 2012 à 2015 en tonnes</b>			
	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Aimargues</b>	<b>12,12</b>	<b>0</b>	<b>19,99</b>
<b>Beauvoisin</b>	<b>76,64</b>	<b>73,38</b>	<b>84,3</b>
<b>Le Cailar</b>	<b>33,91</b>	<b>27,95</b>	<b>37,24</b>
<b>Vauvert</b>	<b>59,00</b>	<b>66,32</b>	<b>80,83</b>
<b>Total</b>	<b>181,67</b>	<b>167,65</b>	<b>222,384</b>



## Les Apports 2015 des DDS

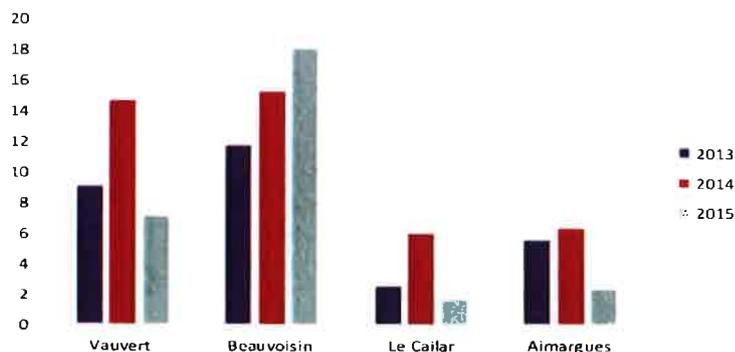
### Enlèvement quantitatif des DDS en tonne pour l'année 2015

	Vauvert	Beauvoisin	Le Cailar	Aimargues
Janvier	1.138 T	2.144 T	0	0
Février	0.013 T	0.922 T	0	0.465 T
Mars	1,475 T	2.397 T	0.390 T	0
<b>Total trimestre</b>	<b>2.626 T</b>	<b>5.463 T</b>	<b>0.390 T</b>	<b>0.465 T</b>
Avril	0.960 T	1.781 T	0	0
Mai	0.173 T	0.623 T	0	0.316 T
Juin	0.624 T	0.320 T	0.517 T	0
<b>Total trimestre</b>	<b>1.757 T</b>	<b>2.724 T</b>	<b>0.517 T</b>	<b>0.316 T</b>
Juillet	0	1.548 T	0	0.283 T
Août	0.076 T	1.463 T	0.348 T	0.493 T
Septembre	0.128 T	3.334 T	0	0
<b>Total trimestre</b>	<b>0.204 T</b>	<b>6.365 T</b>	<b>0.348 T</b>	<b>0.776 T</b>
Octobre	0.326 T	1.925 T	0	0.241 T
Novembre	1.532 T	0.904 T	0	0.258 T
Décembre	0.746 T	0.659 T	0.420 T	0.258 T
<b>Total trimestre</b>	<b>2.604 T</b>	<b>3.488 T</b>	<b>0.420 T</b>	<b>0.757 T</b>
<b>Total annuel</b>	<b>7.191 T</b>	<b>18.040 T</b>	<b>1.675 T</b>	<b>2.314 T</b>

Soit : 29.220 tonnes enlevées au cours de l'année

**Tableau comparatif enlèvement (en tonne)  
DDS 2013/2014/2015**

	2013	2014	2015
Vauvert	9,08	14,63	7,191
Beauvoisin	11,74	15,25	18,04
Le Cailar	2,48	5,97	1,675
Aimargues	5,55	6,29	2,314
<b>Total</b>	<b>28,86</b>	<b>42,151</b>	<b>29,22</b>



### Coût enlèvements 2015 TTC

	<b>Vauvert</b>	<b>Beauvoisin</b>	<b>Le Cailar</b>	<b>Aimargues</b>	<b>TOTAL</b>
1 <sup>ier</sup> Trimestre	1018.74€	2650.56€	536.39€	143.94€	4349,63€
2 <sup>ième</sup> Trimestre	763.73€	1191.76€	530.29€	218.85€	2704.63€
3 <sup>ième</sup> Trimestre	89.42€	2728.68€	606.46 €	257.91€	3682.47€
4 <sup>ième</sup> Trimestre	1365.78€	1745.38€	629.80€	434.44€	4175.40€
<b>Total</b>	<b>3237.67 €</b>	<b>8316.38 €</b>	<b>2302.94 €</b>	<b>1068.24 €</b>	<b>14912.13 €</b>

### Total enlèvement en tonne par déchèterie : Comparatif

	Vauvert	Beauvoisin	Le Cailar	Aimargues	<b>TOTAL</b>
<b>2015</b>	7.191 T	18.040 T	1.675 T	2.314 T	<b>29.220 T</b>
<b>2014</b>	14.630 T	15.251 T	5.977 T	6.293 T	<b>42.151 T</b>
<b>2013</b>	9.084 T	11.749 T	2.485 T	5.550 T	<b>28.868 T</b>
<b>2012</b>	9.920 T	13.520 T	3.810 T	5.620 T	<b>32.870 T</b>

La mise en place des Eco DDS engendre une baisse quasiment équivalente à 50 % des tonnages, ce qui permet une économie financière de 50 908.81€ par rapport à 2014.

Sur les trois déchèteries concernées par les Eco DDS, 12.967 tonnes de produits Eco ont été retirées au cours de l'année 2015.

Cette économie devrait s'accroître en 2016 avec l'installation de conteneurs maritimes en bon état sur la déchèterie de Beauvoisin et de ce fait, le passage aux Eco DDS.

A ce jour, on constate une prise de conscience des résidents qui s'informent souvent sur ce type de déchet et ne les déposent plus dans les bacs d'ordures ménagères. Ils sont parfois enlevés en porte à porte par le biais des encombrants ou déposés directement en déchèterie, où ils sont triés par les gardiens.

### **Total en tonne par catégories de produits enlevés en 2015**

	Beauvoisin	Vauvert	Le Cailar	Aimargues	TOTAL
Emballages souillés	2.962	1.017	0.403	0	4.382
Produits pâteux	12.940	4.943	0	1.204	19.087
Phytoprotecteurs	0.431	0.242	0	0.195	0.868
Solvants	0,047	0,016	0,059	0,002	0.124
Produits inconnus	0.470	0.127	0.562	0.093	1.252
Aérosols	0.114	0.026	0.017	0.010	0.167
Néons	0.109	0.096	0.029	0.160	0.394
Radiographies	0.089	0.158	0.050	0	0.297
Lampes	0.021	0.044	0.015	0.021	0.101
Produits combustibles	0.045	0.048	0.280	0.012	0.385
Huile végétale	0,812	0,474	0	0.617	1.903
Huile noire	0	0	0,230	0	0.230
Bouteilles de gaz	0	0	0.022	0	0.022
Bases	0	0	0.008	0	0.008
<b>TOTAL</b>	<b>18.040 T</b>	<b>7.191T</b>	<b>1.675 T</b>	<b>2.314 T</b>	<b>29.220 T</b>

En 2015, seule la déchèterie de Beauvoisin dont le local DDS ne peut être fermé, n'a pas mis en place les Eco DDS. Cette filière, dont les enlèvements sont assurés par Chimirec Socodeli, prend en charge les DDS uniquement issus des particuliers financés par l'éco taxe. Cela engendre la gratuité de la collecte. Toutefois, cela implique une rigueur et une actualisation permanente des produits enlevés. Les gardiens ont du se former et doivent mettre à jour de façon régulière la liste des produits. Les normes de conditionnement sont très pointues, elles imposent un local fermé, ventilé et étanche, des bacs spécifiques étiquetés. Tout produit hors contenant d'origine doit être protégé dans un emballage plastique.

Les déchèteries de Le Cailar et Aimargues sont à ce jour à l'aise avec ce procédé et en gèrent bien le flux.

La déchèterie de Vauvert, brassant plus d'entrants, ne peut pas toujours contrôler ce que les usagers laissent dans les bacs, ce qui engendre parfois des pénalités.

Les DDS provenant des professionnels, ainsi que quelques produits tels les néons, ampoules, emballages souillés, sont collectés par Triadis et demandent moins de vigilance.

Des formations spécifiques aux Eco DDS ont été effectuées au cours de l'année par les gardiens et la personne assurant le suivi de cette filière.

Les familles de produits ont été longuement expliquées, ont également été abordés les points concernant les DDS professionnels (ne rentrant pas dans la filière Eco, et non professionnels (Eco DDS). Ont été mis en évidence les dangers quant à la manipulation de ces produits, l'importance d'être doté de masques, lunettes et tablier, les problèmes d'humidité qui peuvent enflammer les phytoprotecteurs. Autant d'informations qui permettent aux gardiens de rester vigilants et de mieux conditionner.

EXUTOIRES SITOM Sud Gard			Sud Gard HORAIRES D'OUVERTURE (mis à jour le 02 janvier 2014)						
SITES	ENTREPRISES	DECHETS	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
DECHARGE DE CLASSE 2 A BELLEGARDE	SITA FD	encombrants non incinérables, déchets de nettoyage	7h-15h	7h-15h	7h-15h	7h-15h	7h-15h		
AIRE DE COMPOSTAGE A MARGUERITTES	SITA SUD	déchets verts	7h-12h 13h-17h	7h-12h 13h-17h	7h-12h 13h-17h	7h-12h 13h-17h	7h-12h 13h-17h	7h-12h 13h-17h	
INCINERATEUR A NIMES	EVOLIA / SITOM SUD GARD	OM	6h-16h 20h-24h	6h-16h 20h-24h	6h-16h 20h-24h	6h-16h 20h-24h	6h-16h 20h-24h	6h-12h00 20h-23h	20h-23h
		encombrants incinérables	5h-7h30 13h30-16h30	5h-7h30 13h30-16h30	5h-7h30 13h30-16h30	5h-7h30 13h30-16h30	5h-7h30 13h30-16h30	5h-9h	
CENTRE DE TRI A NIMES	VALréna	collecte sélective, papiers, cartons	6h-17h 20h-24h	6h-17h 20h-24h	6h-17h 20h-24h	6h-17h 20h-24h	6h-17h 20h-24h	6h-12h 20h-24h	
TRAITEMENT BOIS	Sud Broyage	Bois	8h-12h 13h-17h	8h-12h 13h-17h	8h-12h 13h-17h	8h-12h 13h-17h	8h-12h 13h-17h	8h-11h	
TRAITEMENT DES GRAVATS	VALROUS-Gerone	Gravats	7h-12h 13h-17h30	7h-12h 13h-17h30	7h-12h 13h-17h30	7h-12h 13h-17h30	7h-12h 13h-17h30	8h-12h	
TRAITEMENT FERRAILLES	Aubord Recyclage	Fer	7h-12h 13h30-18h	7h-12h 13h30-18h	7h-12h 13h30-18h	7h-12h 13h30-18h	7h-12h 13h30-18h	7h-12h	
TRAITEMENT DU VERRE A VERGEZE	VERRERIE DU LANGUEDOC	verre	8h-11h45 13h30-16h40	8h-11h45 13h30-16h40	8h-11h45 13h30-16h40	8h-11h45 13h30-16h40	8h-11h45 13h30-16h40		

### Tableau comparatif des entrants en déchèterie

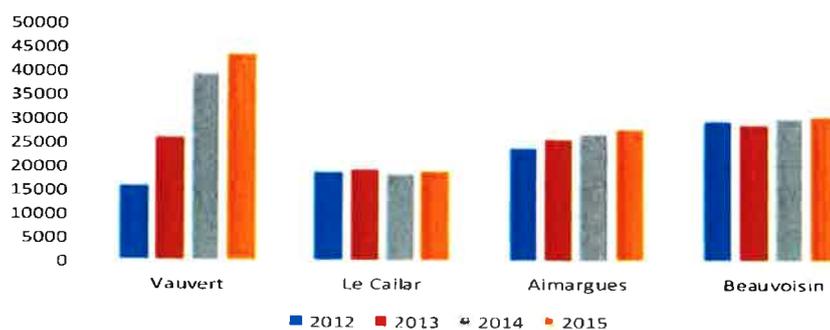
### Fréquentation déchèteries - années 2012/2013/2014/2015

	Vauvert	Le Cailar	Aimargues	Beauvoisin
2012	15771	18836	23723	29517
2013	26036	19292	25692	28575
2014	39422	18516	26746	30015
2015	43494	19160	27798	30500

En 2015, nous pouvons constater une augmentation de la fréquentation des quatre déchèteries de la CCPC.

Se rendre à la déchèterie est rentré dans les habitudes des habitants des cinq communes.

### Fréquentation des déchèteries de 2012 à 2015



## L'accès des professionnels en déchèterie

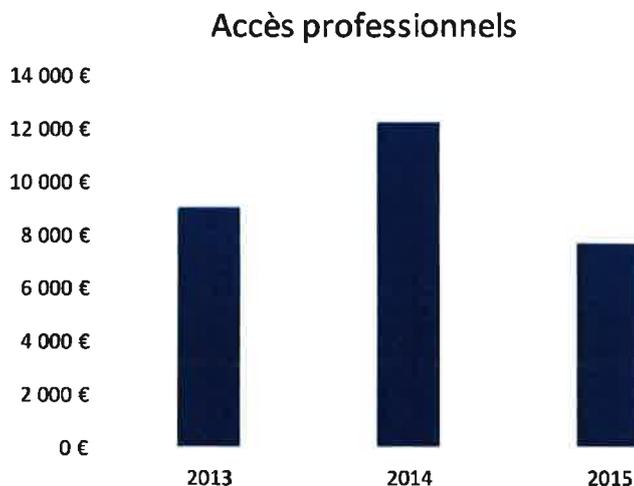
Afin de limiter le risque d'impayés, il a été convenu de modifier le fonctionnement de l'encaissement de l'accès des professionnels en déchèterie depuis le **01 Juillet 2011**.

En effet, celui-ci s'effectue par un passage obligatoire au service Environnement de la Communauté de Communes au 706 Avenue Ampère à Vauvert afin d'y acheter des carnets de tickets prépayés dont les couleurs correspondent aux déchets à jeter.

Les professionnels ne jouent pas le jeu, ils sont assez récalcitrants. Il a fallu que les gardiens usent de leur autorité pour leur interdire l'accès lorsqu'ils ne présentaient pas de tickets. Cette stratégie a été positive. A ce jour, les professionnels ont intégré notre système de fonctionnement. Bien que les chiffres soient en baisse, c'est assez aléatoire puisque ce sont des carnets de 10 tickets qui sont achetés et qui sont remis aux gardiens au fur et à mesure des dépôts en déchèterie. L'achat suivant, par l'entreprise, se fait donc au terme de ses 10 apports, les tickets n'ayant pas de date de validité.

### Rappel :

2013	8 995 €
2014	12 244 €
2015	7 650 €
Evolution	-4 594 €



### 1.6. Ramassage des encombrants et des déchets verts en porte à porte

Service public apprécié par la population, le ramassage des encombrants et végétaux en porte à porte s'accroît au fil des ans.

Doté de consignes, les usagers se doivent de téléphoner au préalable pour la prise de rendez-vous. Les encombrants et végétaux doivent être sortis la veille au soir afin de laisser les communes propres.

Un conditionnement est demandé pour les végétaux, les branches liées entre elles en fagots et les herbes en sacs ou bacs à vider.

Les HLM, quant à eux, sont collectés de manière systématique, chaque jour, sans prise de rendez-vous.

Les locataires peuvent toutefois prétendre à un enlèvement exceptionnel lié au fait qu'ils n'ont pas de place pour stocker.

Les semaines paires du calendrier sont réservées aux encombrants, les semaines impaires du calendrier sont réservées aux végétaux. Les ramassages sont uniquement sur rendez-vous.

Lors des périodes estivales, les horaires sont modifiés, les agents interviennent uniquement le matin en commençant très tôt (De juin à Aout). Le reste de l'année le travail s'effectue en journée.

Les plannings, dans le souci de garder le village propre, sont envoyés systématiquement le mercredi soir aux services techniques d' Aimargues et à la police municipale, suite à leur demande.

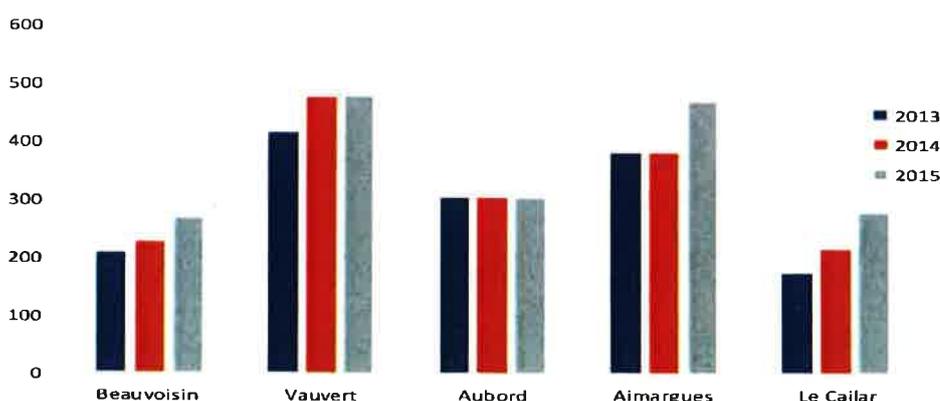
**Le planning par commune est le suivant**

	<b>Encombrants semaines paires</b>	<b>Déchets verts semaines impaires</b>
<b>Lundi</b>	Beauvoisin/Gallician/Franquevaux / Sylvéréal/ Montcalm	Beauvoisin/ Gallician / Franquevaux/ Sylvéréal/ Montcalm
<b>Mardi</b>	Vauvert	Vauvert
<b>Mercredi</b>	Aubord	Aubord
<b>Jeudi</b>	Aimargues	Aimargues
<b>Vendredi</b>	Le Cailar	Le Cailar

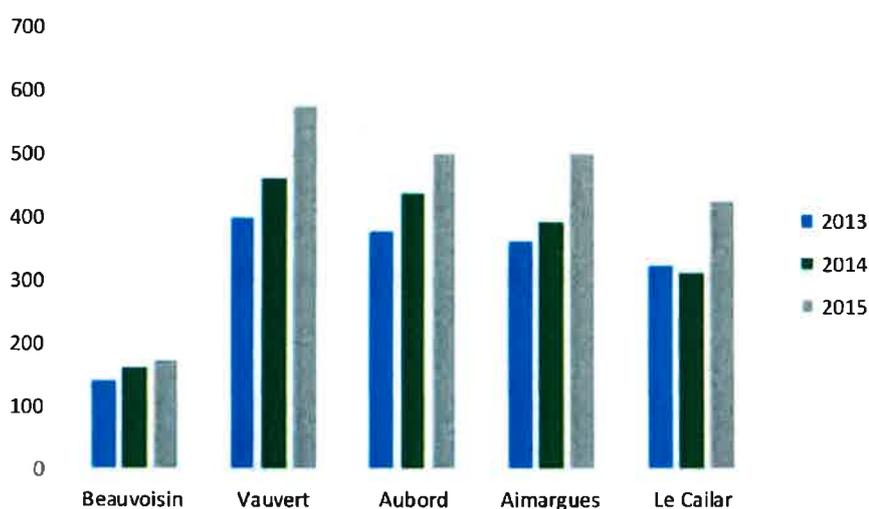
**Ramassage des encombrants et végétaux en porte à porte (nombre de personnes inscrites)**

**Tableau Comparatif 2013/2014/2015**

<b>Comparatif Ramassage Encombrants de 2012 à 2015</b>			
	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Beauvoisin</b>	<b>208</b>	<b>227</b>	<b>268</b>
<b>Vauvert</b>	<b>415</b>	<b>476</b>	<b>478</b>
<b>Aubord</b>	<b>303</b>	<b>303</b>	<b>304</b>
<b>Aimargues</b>	<b>380</b>	<b>381</b>	<b>468</b>
<b>Le Cailar</b>	<b>174</b>	<b>215</b>	<b>278</b>
<b>Total</b>	<b>1480</b>	<b>1602</b>	<b>1796</b>



<b>Comparatif Ramassage Végétaux de 2013 à 2015</b>			
	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Beauvoisin</b>	<b>140</b>	<b>159</b>	<b>171</b>
<b>Vauvert</b>	<b>398</b>	<b>460</b>	<b>574</b>
<b>Aubord</b>	<b>376</b>	<b>438</b>	<b>501</b>
<b>Aimargues</b>	<b>361</b>	<b>392</b>	<b>499</b>
<b>Le Cailar</b>	<b>323</b>	<b>309</b>	<b>425</b>
<b>Total</b>	<b>1598</b>	<b>1758</b>	<b>2170</b>



Les rendez-vous pour les enlèvements d'encombrants continuent à s'accroître (+ 194), le constat s'opère de façon claire sur les communes d'Aimargues (+ 87), Le Cailar (+ 63) et Beauvoisin (+ 41).

Cette augmentation va de pair avec l'accroissement des communes et la connaissance de notre service par les nouveaux résidents.

Comme l'année précédente, on constate que les dépôts sauvages s'amenuisent, les interventions de la police intercommunale sont efficaces.

Les problèmes d'enlèvements dans certains habitats verticaux, non répertoriés dans les chiffres des tableaux, restent entiers. Les encombrants sont jetés en dehors des jours de passage bien que le planning soit envoyé en début d'année et affiché dans le hall des résidences.

Les employés du service sont toujours dans l'obligation d'intervenir tout au long de la semaine afin de débarrasser les encombrants qui s'amoncellent.

De même que les encombrants, on constate une augmentation des enlèvements sur les communes de Vauvert (+ 114), Aubord (+ 63), Aimargues (+ 107) et Le Cailar (+ 116). Soit + 412 enlèvements supplémentaires.

A ce jour, on constate que la campagne d'information réalisée en 2014, portant sur le fait de ne plus jeter les végétaux dans les bacs d'ordures ménagères, a été efficace.

On lie l'accroissement des enlèvements, comme pour les encombrants, à l'augmentation de la population dans les nouveaux lotissements et bien sûr à l'information donnée aux résidents. Le conditionnement demandé par nos services est à présent quasiment respecté.

### Conclusion

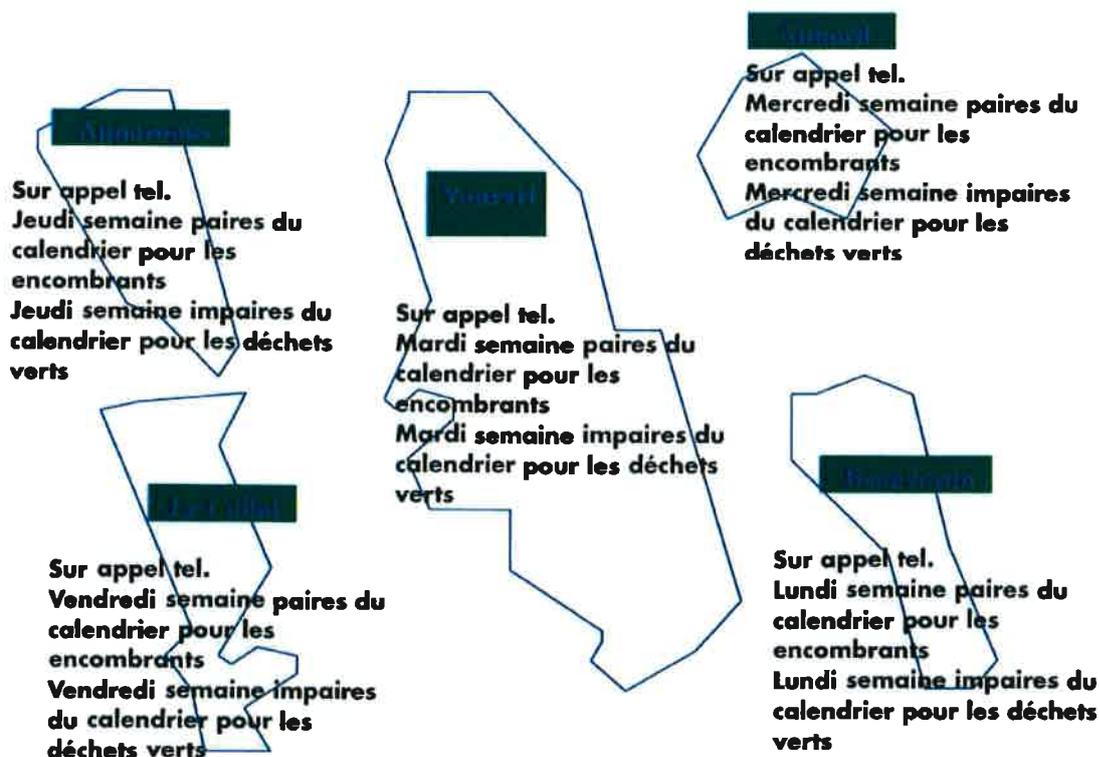
Les résidents des cinq communes sont de plus en plus nombreux à faire appel au service de ramassage des encombrants et végétaux en porte à porte. Ce service est prisé et les rendez-vous augmentent chaque année.

Les appels téléphoniques, pour les prises de rendez-vous, se multiplient au sein du bureau du Service Environnement.

Les nouveaux et anciens résidents apprécient cette prestation et en font bon usage.

Les agents délégués à cette mission sont estimés par la population et n'hésitent pas à apporter l'aide nécessaire aux personnes seules, âgées ou handicapées qui ne peuvent se conformer à nos consignes.

### Collecte spécifique en PAP : encombrants et déchets verts



## **INDICATEURS FINANCIERS**

### **1. Modalités d'exploitation du service d'élimination**

L'ensemble de ces trois contrats a fait l'objet d'un renouvellement au 01 septembre 2014.

La collecte des déchets ménagers (ordures ménagères et tri sélectif) est effectuée par un prestataire privé. Un marché a été conclu depuis le 01/09/2014 pour une durée de 5 ans ferme, avec la Société OCEAN.

La collecte des bennes en déchèteries et le traitement ont été confiés par contrat depuis le 01/09/2014 de 5 ans ferme à la Société OCEAN. 9 agents assurent le gardiennage des 4 déchèteries gérées en régie par la Communauté de Communes.

La collecte des colonnes à verre a été confiée, par contrat de 5 ans ferme, à la Société VIAL.

Chaque foyer est doté d'un bac pour les ordures ménagères et un pour le tri sélectif. La Société PLASTIC OMNIUM assure la location maintenance depuis le 21 février 2011 pour une durée de 4 ans renouvelable 2 fois une année.

Le traitement des déchets est quant à lui confié au SITOM Sud Gard. En effet, notre EPCI adhère à ce syndicat qui dispose d'un ensemble complet de filières de traitement comprenant, entre autres, une unité de valorisation énergétique (incinération), un centre de tri qui traite les produits issus des collectes sélectives, un centre d'enfouissement technique et une plate forme de compostage des déchets verts.

Ce syndicat s'engage à préserver et à défendre au mieux les acquis et s'efforce de rechercher les solutions les mieux adaptées afin de maîtriser les coûts.

Le tri et la valorisation des déchets ont un impact environnemental important. La politique de gestion des déchets est guidée par la volonté d'assurer un développement durable en passant par l'élimination brute des ordures vers leur valorisation. L'équilibre de la planète est menacé en partie par l'accumulation de déchets et autres produits rejetés par l'homme. Chacun d'entre nous peut faire un geste afin d'éviter le gaspillage et ces pollutions en favorisant et en développant le recyclage.

Par exemple, on récupère les emballages utilisés pour leur donner une seconde vie, on appelle cela la valorisation matière.

Les ordures ménagères résiduelles, quant à elles, sont incinérées et servent à produire de l'électricité, il s'agit de la valorisation énergétique.

Les déchets biodégradables peuvent donner un excellent amendement naturel limitant de ce fait, pour les utilisateurs de ce compost, la propagation de produits chimiques dans l'air et les sols, il s'agit de la valorisation organique.

Ces actions reposent sur une chaîne d'acteurs publics et privés dont la collaboration permet d'offrir à chaque déchet le traitement environnemental le plus pertinent.

## 2. Financement du service

Nature du financement du service	Montant en euros	Pourcentage
TEOM	2 904 745.00	62,67 %
Budget général	1 023 678.45	22,08 %
Prestations Annexes voir détail (N°6)	677 677.93	14,62 %
Accès professionnels en déchèterie	7 650.00	0.17 %
Redevance Spéciale	21 481.86	0,46 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 635 233,24</b>	<b>100 %</b>

## 3. Montant annuel des prestations confiées aux entreprises sous contrat

		Véolia / Océan collecte	OCEAN DIB	VIAL	SITOM	Plastic Omnium
Collecte colonnes verres/location/rotation/benne	Ordures ménagères	1 637 023,65				318 273,04
	Collecte sélective					
	Verre en PAP + colonnes			23 278,03		
	Déchèteries		293 965,62			
Traitement	Bois + DDM + Gravats + pneus + enc non inci				360 118,06	
	Tri CS + Cotisation				488 310,60	
	Incinération OM + Encombrants				739 596,42	
	Déchets verts				199 044,42	
<b>TOTAUX</b>		<b>1 637 023,65</b>	<b>293 965,62</b>	<b>23 278,03</b>	<b>1 787 069,50</b>	<b>318 273,04</b>

## 4. Service d'élimination des encombrants (hors amortissement du camion acheté en 2015)

Le coût global de collecte s'élève à : 79 409.91 €, il comprend le salaire Brut, charges patronales comprises) de trois agents (75 694.47 €), le Gasoil (3 152,06 €), l'entretien camion (305,33 €) ainsi que l'assurance (258,05 €).

## 5. Redevance spéciale et Redevance camping

### Les Redevances 2015 (en €)

	Macdo	Coté Détente	Camping Bellevue	Camping des Mourgues	Camping des Tourrades	TOTAL
Janvier	895,40	-				895,40
Février	895,40	156.29				1051.69
Mars	895,40	156.29				1051.69
Avril	895,40	156.29				1051.69
Mai	895,40	156.29				1051.69
Juin	895,40	156.29				1051.69
Juillet	895,40	156.29				1051.69
Août	895,40	156.29				1051.69
Septembre	895,40	156.29				1051.69
Octobre	895,40	156.29	2148,96	1308,91	5560,00	10069.56
Novembre	895,40	156.29				1051.69
Décembre	895,40	156.29				1051.69
<b>TOTAL</b>	<b>10 744,80</b>	<b>1 719.19</b>	<b>2 148,96</b>	<b>1 308,91</b>	<b>5 560,00</b>	<b>21 481.86</b>

La loi N°92-646 du 13 juillet 1992, relative à l'élimination des déchets, impose aux collectivités une redevance spéciale. Elle est conçue pour les entreprises dont le volume des déchets est supérieur à 2640 litres par semaine, soit l'équivalent de 2 bacs d'une capacité de 660 litres chacun collectés 2 fois par semaine.

A ce jour, les entreprises concernées sont : les 3 campings de la Communauté de Communes (camping des Tourrades, camping des Mourgues, camping Bellevue) et le Macdonald.

Une facture annuelle est adressée aux Campings et une facture mensuelle est adressée à l'entreprise Macdonald.

La redevance spéciale nous a rapporté en 2015 la somme théorique de 21 481.86 €. En effet, certaines entités sont en redressement judiciaire et nous n'avons à ce jour pas encore perçu l'intégralité des sommes dues.

## 6. Prestations annexes (en €)

<b>Vente matériaux (fer, verre, carton)</b>	60 419,90
<b>Aide à la tonne triée (Eco Emballage)</b>	434 931,48
<b>Générac pour déchèterie</b>	133 430,21
<b>Autres recettes CPAM/Gras Savoye (Plus de CNASEA)</b>	19 685,58
<b>Remboursement Personnes Détachées</b>	29 210,76
<b>TOTAL</b>	<b>677 677,93</b>

## **7. Bilan général**

Aux prestations annuelles confiées à certaines entreprises, il convient de rajouter les dépenses de fournitures d'équipement, l'achat de matériel, les frais de fonctionnement de 35 946.04 € et les salaires : 460 267.45 € (gardiens de déchèteries et personnel administratif).

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Bilan</b>
<b>4 635 233,24 €</b>	<b>3 611 554,79 €</b>	<b>- 1 023 678,45 €</b>

Soit une augmentation du coût du Service Environnement, supportée par le budget général de la collectivité, de 110 271.91 Euros par rapport à l'exercice précédent. Nous pouvons l'expliquer par le nouveau marché de collecte des ordures ménagères depuis septembre 2014 (coût plus élevé) et par une augmentation des tonnages en déchèteries liée certainement à l'accroissement de la population.



Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

## Rapport d'activités 2015

**Nom du service : SPANC**

### **Missions**

- Contrôle diagnostic des installations existantes
- Contrôle de fonctionnement tous les quatre ans des installations existantes
- Contrôle des installations neuves lorsqu'un permis de construire ou une réhabilitation a été instruite
- Vérification de l'équilibre du budget
- Animation sur la sensibilisation de l'assainissement collectif et non collectif à des classes de primaires.

### **Réalisations 2015**

- L'année 2015 avait pour objectif de réaliser les visites de bon fonctionnement.
- Le technicien a été confronté à 11 personnes récalcitrantes pour les visites diagnostics d'administrés sur l'ensemble de la Communauté de Communes. Leurs installations ont été déclarées non conformes sans visite conformément aux respects de l'article L.1331-8 et L.1331-11 du code de la santé publique.
- Les visites de fonctionnement ont été réalisées sur l'ensemble des communes de la Communauté.
- Quelques personnes devront se remettre aux normes en vigueur pour cause de problème de salubrité publique ou de rejet en milieu superficiel hydraulique.
- Afin d'aider le fonctionnement du SPANC, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a attribué des subventions sur la base du nombre de visites effectuées en 2014.
- Le budget a bien été équilibré.
- Acquisition d'un nouveau véhicule.

## Ressources

### Budget

- Section de fonctionnement

Dépenses prévisionnelles : 42 497,00 €                      Réalisé : 37 154,76 €

Recettes prévisionnelles : 42 497,00 €                      Réalisé : 43 788,34 €

- Section de d'investissement

Dépenses prévisionnelles : 9 236,64 €                      Réalisé : 5 976,00 €

Recettes prévisionnelles : 9 236,64 €                      Réalisé : 9 236,64 €

- Redevances

Prévisionnel : 31 778,66 €                      Réalisé : 31 920,00 €

**Nombre d'agents : 1**

## Chiffres Clés

- 17 installations neuves
- 212 fonctionnements

## Projet 2016

- Projet d'adhésion aux aides des subventions de l'Etat concernant le programme de réhabilitation des installations non conformes des assainissements non collectifs.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PETITE CAMARGUE

Aimargues - Aubord - Beauvoisin  
Le Cailar - Vauvert

## UNE QUALITE D'ACCUEIL ET DE SERVICES

- Maison de la Justice et du Droit
- Ecole Intercommunale de Musique de Petite Camargue
- Service de Restauration Scolaire



145 avenue de la Condamine - BP - 10 30600 Vauvert / T. 04 66 51 19 20/F. 04 66 51 19 30 / [www.petitecamargue.fr](http://www.petitecamargue.fr)



Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

# Rapport d'activité 2015

## **Nom du service : MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT**

*La Maison de Justice et du Droit située au 310 Rue Emile Zola (derrière les arènes) est ouverte du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00. C'est un lieu d'accès au droit pour tous. Ses services sont gratuits et accessibles à tous les habitants de la Petite Camargue et ce en toute confidentialité.*

### **Missions**

La Maison de la Justice a à la fois une mission judiciaire et une mission d'accueil, d'information juridique et d'orientation du justiciable.

Elle a pour mission de développer des réponses alternatives aux poursuites pour lutter contre la petite et moyenne délinquance.

Elle constitue un cadre privilégié pour mettre en œuvre des mesures de médiation et conciliation judiciaire en matière civile, pour mener des actions d'aide aux victimes et d'aide à l'accès au droit.

La Maison de la Justice réserve un accueil permanent spécifique et gratuit afin d'apporter un soutien matériel, moral et juridique immédiat aux victimes d'infractions et de permettre aux personnes de se repérer dans les circuits administratifs et judiciaires.

Pour répondre aux besoins de chacun, des permanences sont tenues sur rendez-vous par plusieurs intervenants :

- **ADIL** : Information juridique, financière et fiscale sur les questions relatives au droit du logement.
- **C.I.D.F.F.** : (Centre d'Information des Droits de la Femme et la Famille) accueil, écoute et information se rapportant au droit de la famille, droit du travail...
- **A.G.A.V.I.P** : (Association Gardoise d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales).
- **Conciliateur de Justice** : Il favorise le règlement amiable des conflits entre particuliers.
- **Avocat et Avocat de l'enfant**: Il assure des consultations juridiques.
- **Défenseur des droits** : Il favorise le règlement amiable entre un administré et une administration (ou un organisme chargé d'une mission de service public).

→ **Association LEO LAGRANGE** : Elle traite les demandes de personnes touchées par le surendettement et les difficultés financières.

→ **A.D.P.M.F.** : Association Départementale Professionnelle de Médiations Familiales.

## Réalisations 2015

### Bilan de l'année 2015

Deux nouvelles permanences ont été mises en place au mois d'octobre. Celle de l' A.D.P.M.F. spécialisée pour les médiations familiales et celle de l'association Léo Lagrange concernant le domaine du surendettement.

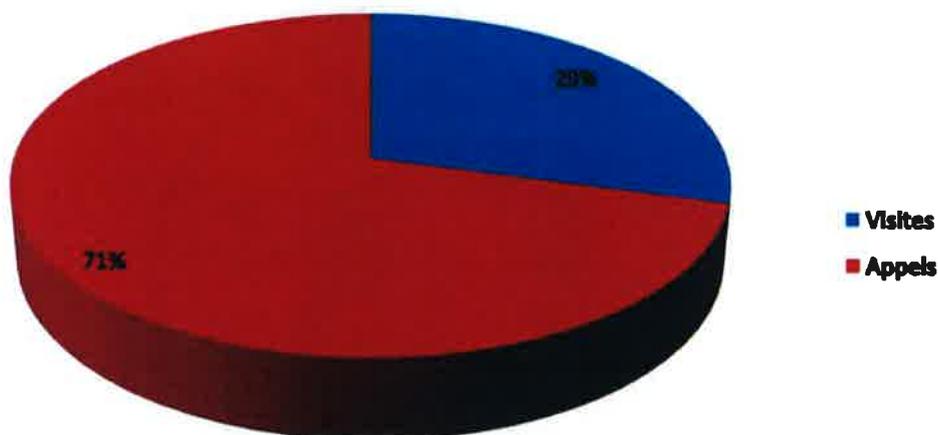
Comme chaque année la greffière a reçu un groupe d'une dizaine de personnes suivies par le CCAS pour leur présenter les missions de la MJD.

De plus, des policiers municipaux ainsi que des agents d'accueil des nouveaux Points d'Accès au Droit ont été formés par nos soins.

### 1) Visites et appels téléphoniques

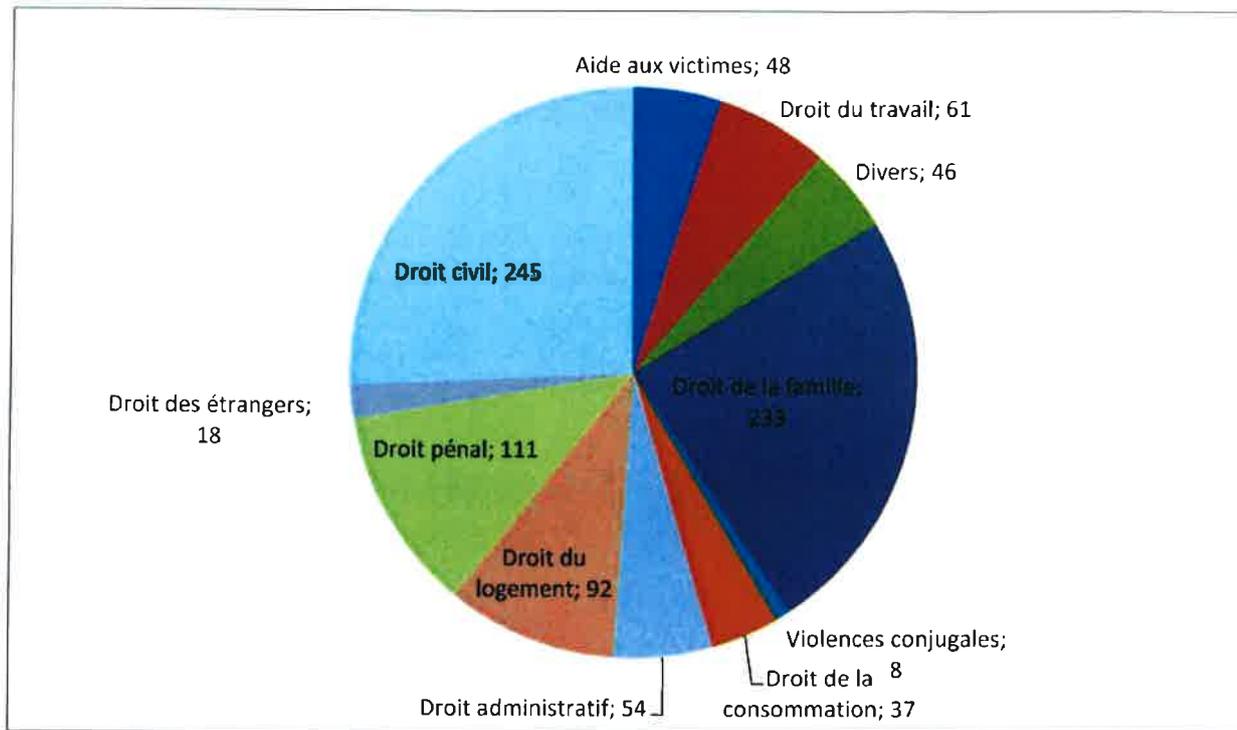
1 009 personnes et 2 459 appels ont été reçus en 2015. En 2014, 1 108 personnes et 2536 appels avaient été reçus.

Les intervenants, quant à eux, ont reçu 880 personnes.

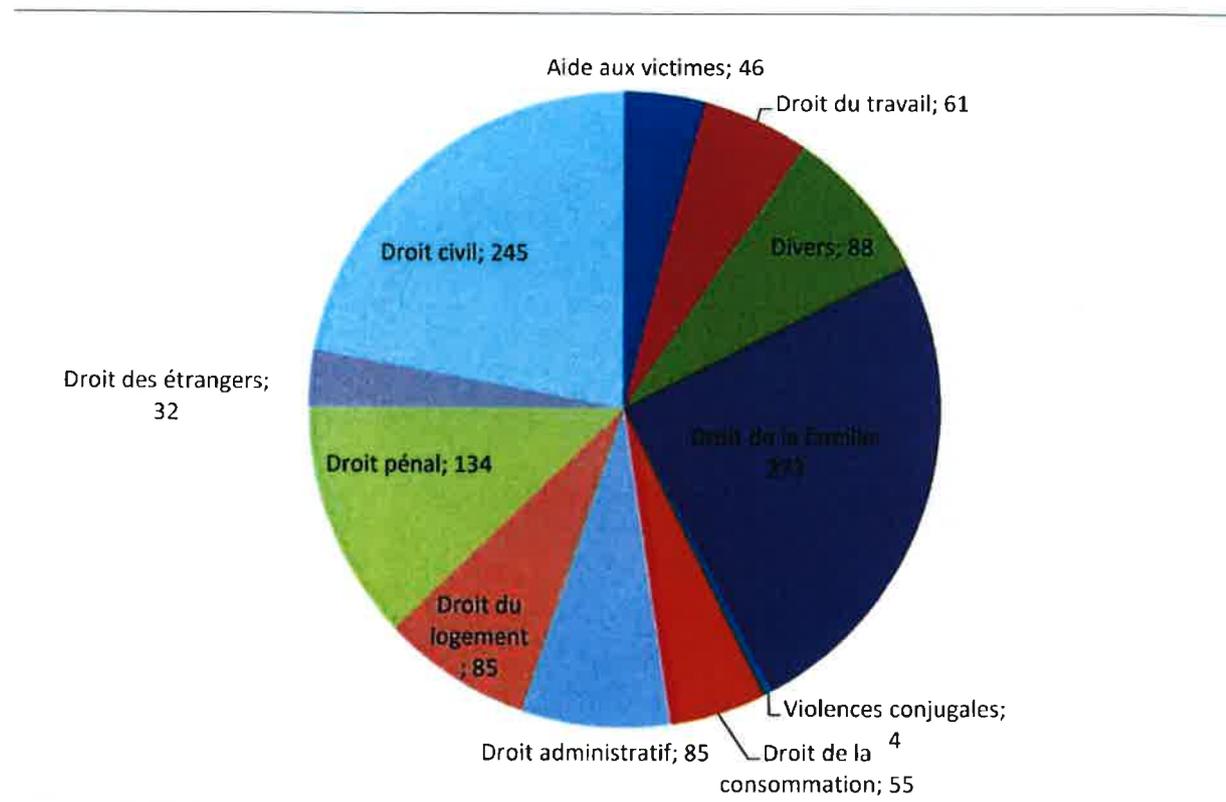


## 2) Analyse des demandes du public à partir des visites

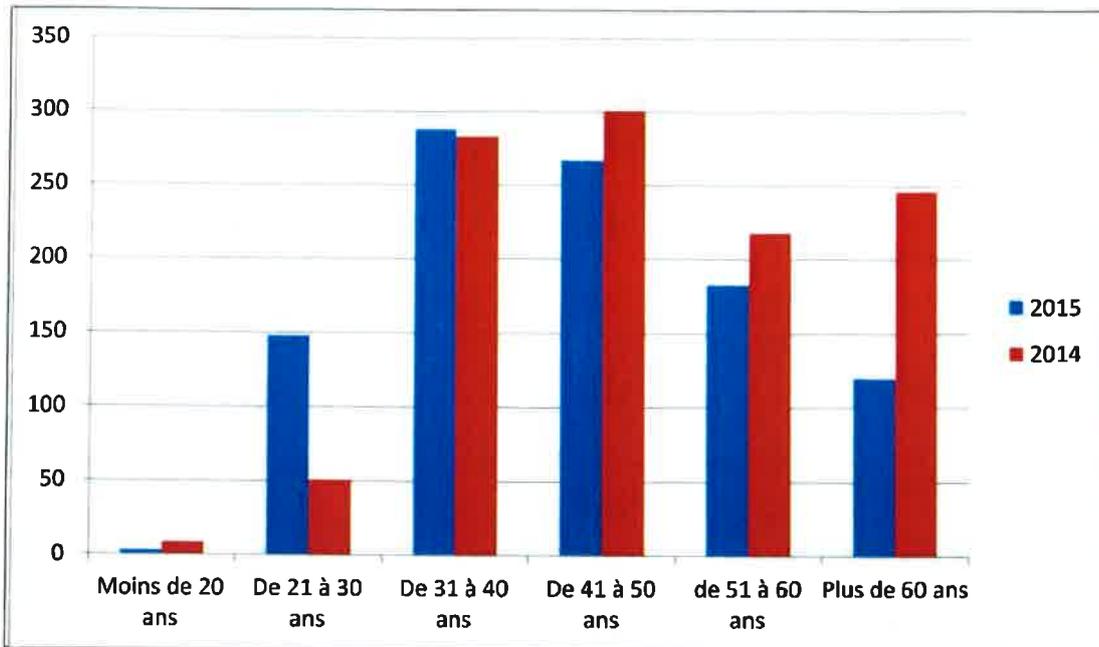
### Nature des demandes 2015



### Nature des demandes en 2014



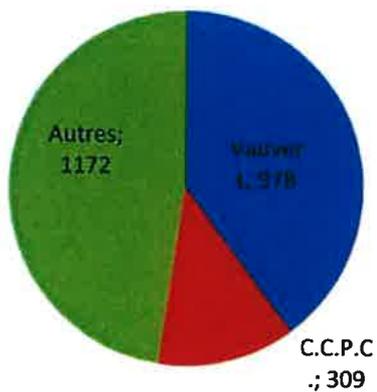
### Fréquentation selon l'âge



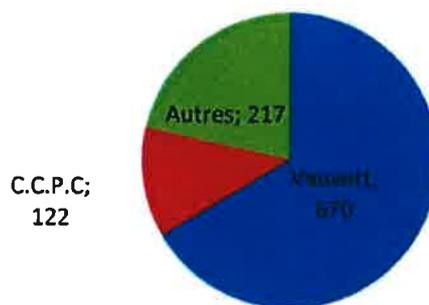
En 2015, 62 % du public reçu était féminin (59 % en 2014).

### 3) Localisation géographique des visites et des appels

Appels 2015



Visites 2015



En 2015, 127 communes ont utilisé les services de la Maison de Justice (98 en 2014).  
 1 287 appels et 792 visites provenaient de la C.C.P.C (978 appels et 670 visites de Vauvert) et  
 1 172 appels et 217 visites provenaient d'autres villages.

#### 4) Activités des intervenants

<b>INTERVENANTS</b>	<b>RENDEZ-VOUS</b>	<b>PRESENTS</b>
<b>AGAVIP</b> Association Gardoise d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales	<b>46</b>	<b>39</b>
<b>C.I.D.F.F.</b> Centre d'Information des Droits de la Femme et de la Famille	<b>189</b>	<b>155</b>
<b>AVOCAT GENERALISTE</b>	<b>200</b>	<b>152</b>
<b>AVOCAT DROIT DU TRAVAIL</b>	<b>98</b>	<b>80</b>
<b>AVOCAT DE L'ENFANT</b>	<b>16</b>	<b>13</b>
<b>CONCILIATEURS</b>	<b>186</b>	<b>131</b>
<b>DEFENSEUR DES DROITS</b>	<b>110</b>	<b>94</b>
<b>ADIL</b> Association Départementale d'Information sur le Logement	<b>46</b>	<b>36</b>
<b>LEO LAGRANGE</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>ACTEURS JUDICIAIRES</b>		
<b>Délégué du Procureur de la République (Rappels à la loi)</b>	<b>86</b>	<b>76</b>
<b>MEDIATIONS PENALES</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
<b>S.P.I.P.</b> Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	<b>115</b>	<b>88</b>
<b>A.D.P.M.F</b>	<b>11</b>	<b>9</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 112 (+ 3 %)</b>	<b>880</b>

En 2015, 79% des rendez-vous ont été honorés, 81 % en 2014.

## **Ressources**

### **Budget**

- Dépenses réalisées : 30 558,27€
- Recettes réalisées : 2 748,05 €

### **Nombre d'agents**

Personnel employé par la CCPC : 1 adjoint administratif (80 %)

Personnel employé par le Ministère de la Justice : 1 greffière 3 jours par semaine.



Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

## Rapport d'activité 2015

**Nom du service : ECOLE DE MUSIQUE DE PETITE CAMARGUE**

### Missions

L'Ecole de Musique de Petite Camargue est un service public culturel intercommunal qui a pour mission l'enseignement musical et l'accès au plus grand nombre à une éducation et une pratique musicale. Cet enseignement musical passe par un apprentissage des techniques instrumentales et vocales, d'une connaissance des répertoires et moyens d'expression (classique, jazz, musiques actuelles et musique contemporaine) en vue, essentiellement, d'une pratique musicale amateur, d'un accès dans un conservatoire ou dans une école de formation professionnelle. Le développement des pratiques collectives et pratiques amateurs sont les composantes majeures de ses activités pédagogiques.

L'école de musique est ouverte à tous les publics, enfants, adolescents, jeunes adultes, adultes et retraités.

L'école de musique participe activement à la vie artistique dans son aire de rayonnement, dont elle est un élément "moteur", et mène quelquefois des actions de sensibilisation auprès des écoles primaires.

Depuis 2007, conformément aux orientations du "Schéma départemental des enseignements artistiques" mis en place par le Conseil Général du Gard, l'Ecole de musique assure le rôle d'établissement "ressource" sur un territoire couvrant le Pays Vidourle Camargue et qui regroupe les écoles de Calvisson, Gallargues le Montueux, Le Grau du Roi, Vergèze et Sommières.

### Indicateurs Chiffrés – Rentrée 2015

#### **A) Personnel**

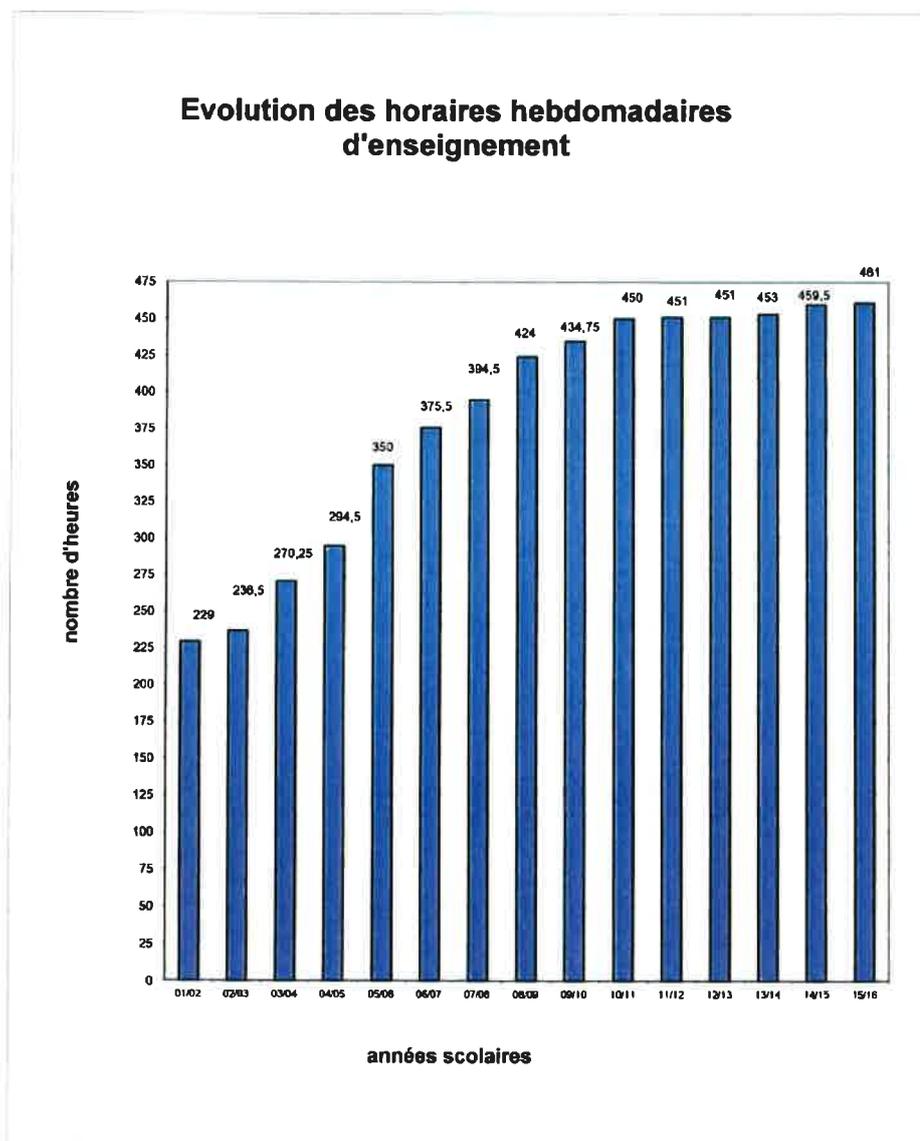
- 1 Directeur - titulaire - Assistant d'enseignement artistique
- 1 Secrétaire - titulaire (80 %) – Adjoint administratif
- 1 Régisseur / Enseignant - titulaire (80 %) - Adjoint technique
- 4 Enseignants - titulaires - Assistants d'enseignement artistique
- 10 Enseignants - titulaires - Adjoins d'animation
- 5 Enseignants - non titulaires – contractuels
- 7 Enseignants - non titulaires - Intermittents du spectacle

Départ de Mme Isis VINCENS qui était nommée sur un demi-poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique violon.

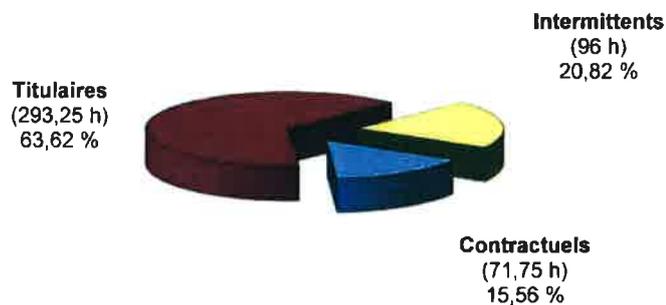
Mme Frédérique GENVRIN a assuré l'intérim en qualité de contractuelle durant l'année scolaire 2015/2016.

## B) Horaires

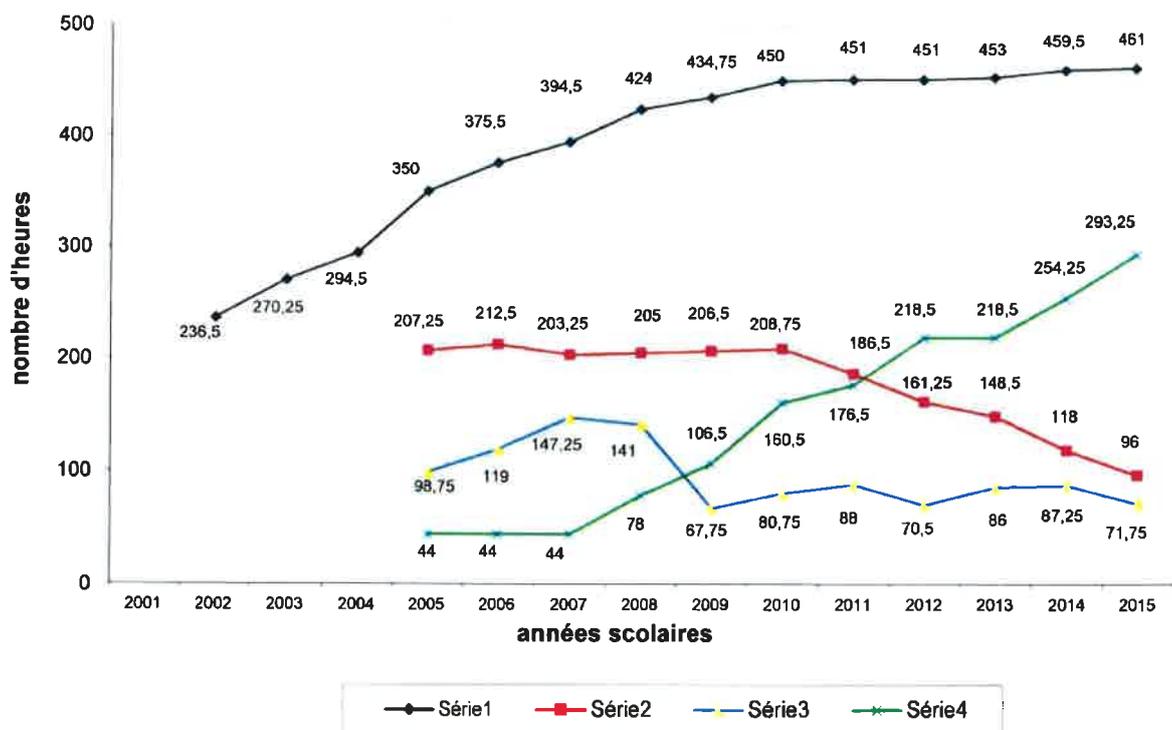
- 461 heures hebdomadaires de cours sont prodiguées à l'Ecole de Musique.
- -Titulaires 293,25 h (63,62 %)
  - Contractuels 71,75 h (15,56 %)
  - Contractuels / Intermittents 96 h (20,82 %)



### Répartition hebdomadaire des heures par statuts



### Evolution du volume hebdomadaire d'heures par statuts

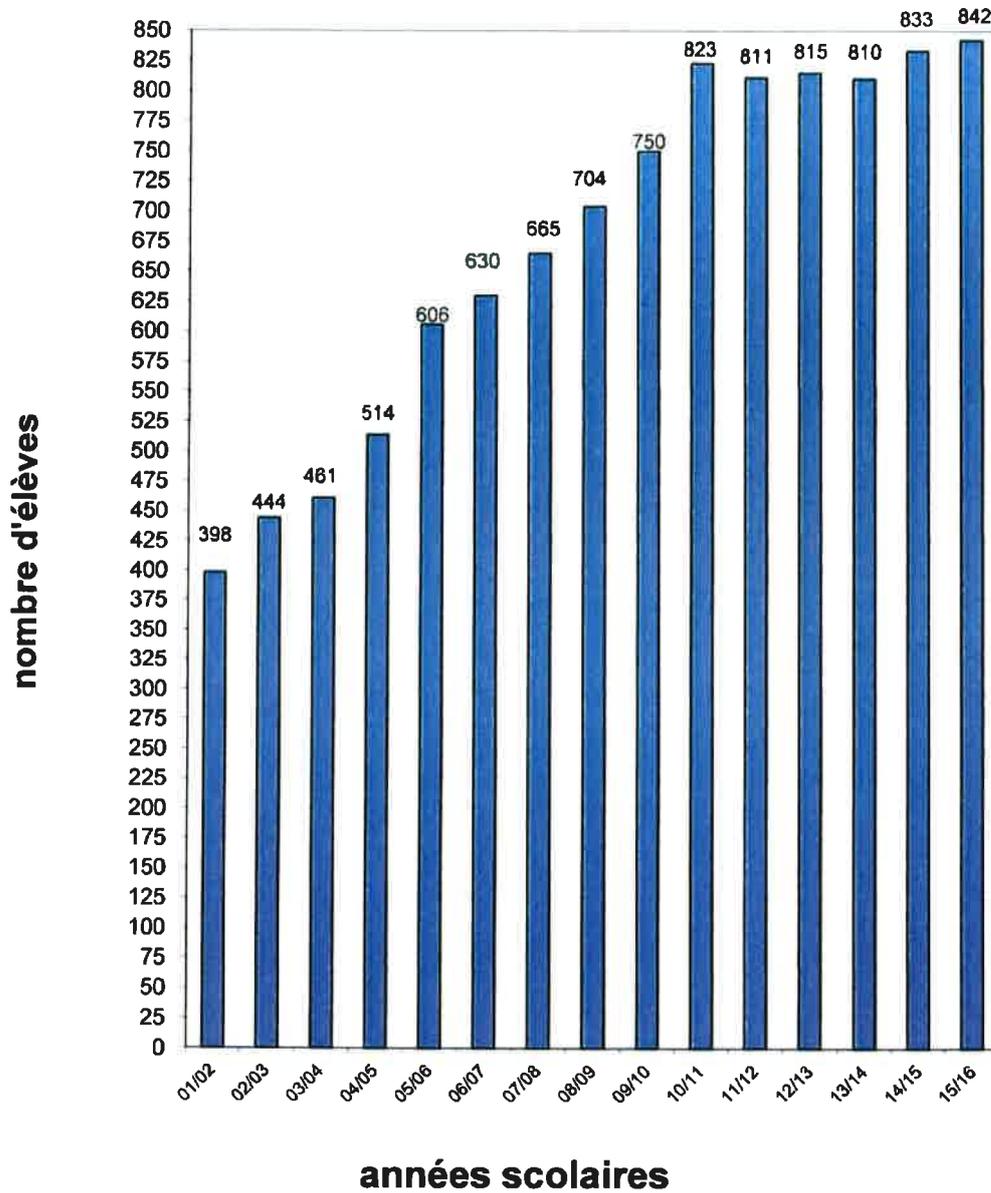


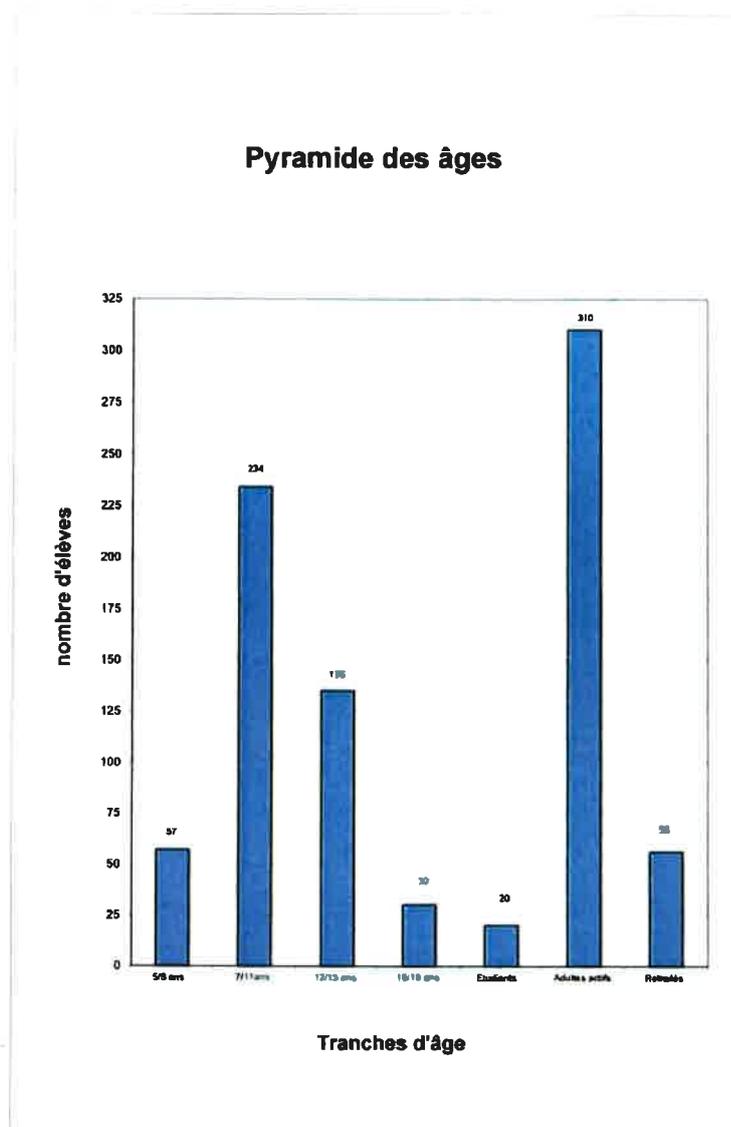
- Série 1 Total heures ◆
- Série 2 Intermittents ■
- Série 3 Contractuels ★
- Série 4 Titulaires x

### C) Effectifs

- Effectif total de **842 élèves** (810 élèves l'an dernier).
- - 640 élèves de la CCPC (soit 76 % de l'effectif)
- - 202 élèves extérieurs à la CCPC (soit 24 % de l'effectif)
  
- Aimargues : 104 élèves
- Aubord : 46 élèves
- Beauvoisin : 118 élèves
- Bernis : 34 élèves
- Le Cailar : 49 élèves
- Mus : 19 élèves
- Vauvert / Gallician : 270 élèves
  
- 5/6 ans : 57 élèves
- 7/11 ans : 234 élèves
- 12/15 ans : 135 élèves
- 16/18 ans : 30 élèves
- Etudiants : 20 élèves
- Adultes : 310 élèves
- Retraités : 56 élèves

## Evolution des effectifs par année scolaire





## D) Locaux

- **VAUVERT**  
Bd Jean Moulin

- 1 Bureau de Direction
- 1 Secrétariat
- 3 Salles de formation musicale
- 1 Salle de répétition orchestre
- 12 Salles de cours d'instrument
- 2 WC
- 1 Coin café
- 2 Salles blindées pour stockage du matériel
- 2 Espaces "photocopies"
- 1 Salle des services techniques de la CCPC en zone industrielle

Par manque de salle, obligation de déménager le cours d'accordéon dans une salle des services techniques en zone industrielle et obligation de mettre à disposition le bureau du directeur le mercredi à 17h pour les cours de basse.

Construction de nouveaux locaux sur le Parc Nelson Mandela pour une rentrée prévue le lundi 26 septembre 2016

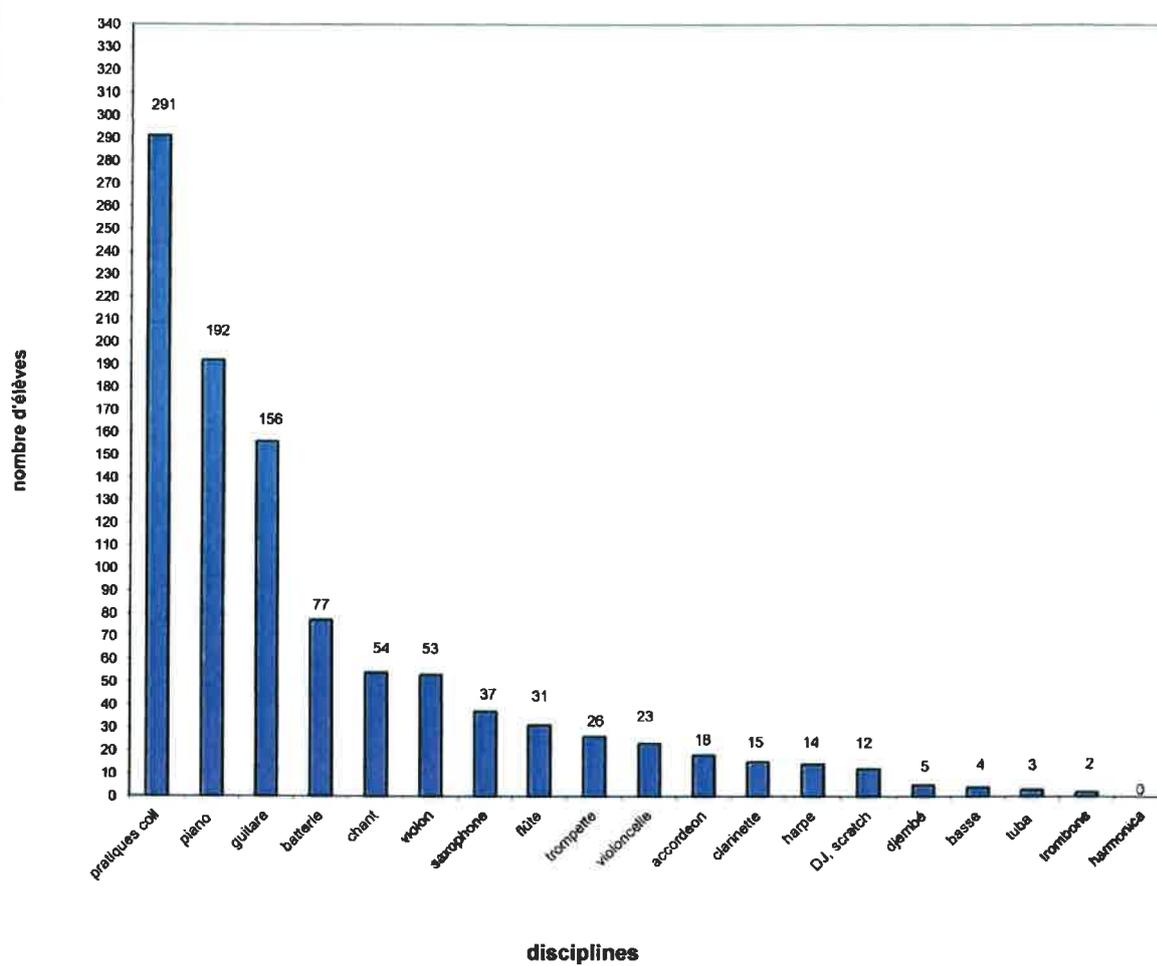
- **AIMARGUES**                    1 Salle au Centre Culturel Aimé Gileni  
                                             1 Salle "Salle des Traditions"
  
- **AUBORD**                        2 Salles au "Hangar"
  
- **BEAUVOISIN**                    1 Salle au cinéma  
                                             1 Salle au château
  
- **BERNIS**                            1 Salle au "Vieux Mûrier"
  
- **LE CAILAR**                        1 Salle "Salle Léon Pasquier"

#### **E) Disciplines enseignées**

Eveil musical, parcours découverte, formation musicale, accordéon chromatique, accordéon diatonique, alto, batterie, chant, clarinette, DJ – scratch, djembé, flûte, flûte à bec, guitare, guitare basse, guitare électrique, harmonica, harpe, piano, saxophone, trombone, trompette, tuba, violon, violoncelle, Big band adultes, Big band benjamin, chorales adultes, chorale enfants, ensemble d'accordéons, ensemble d'anches (clarinettes et saxophones), ensemble de guitares, ensemble de harpes, ensemble instrumental benjamin, ensemble Jazz, ensemble de percussions, ensemble de violoncelles, groupes Rock, improvisation Jazz, musique de chambre, orchestre d'harmonie, orchestre symphonique adultes, quatuor de saxophones.

## F) Répartition des élèves par disciplines instrumentales

Répartition des élèves par discipline instrumentale et pratiques collectives



## Ressources

DESIGNATION	BUDGET VOTE	BUDGET REALISE
- Personnel	685 910,00	680 143,60
- Gestion courante	50 210,00	46 120,19
Total	<b>736 120,00</b>	<b>726 263,79</b>
- Cotisation	181 000,00	180 156,48
- Subvention Conseil Général	34 000,00	34 000,00
- Contribution Bernis et Mus	7 543,06	7 663,06
- Contribution de la CCPC	513 576,94	504 444,25
Total	<b>736 120,00</b>	<b>726 263,79</b>

### **G) CONCERTS ET MANIFESTATIONS ANNEE SCOLAIRE 2014/2015**

Samedi 6 septembre 2014		Forum des associations à Aimargues et Vauvert
Samedi 13 septembre 2014		Forum des associations à Bernis
Samedi 18 octobre 2014	17h00	Concert de l'Orchestre Symphonique avec les Chorales adultes et enfants sur des extraits d'Opéra au Temple de Vauvert dans le cadre de la semaine bleue organisée par le CCAS de Vauvert.
Vendredi 31 octobre 2014	20h45	Concert d'un quartet de professeurs dans le cadre de la soirée Latine organisée par le centre culturel à la salle Bizet de Vauvert
Mardi 11 novembre 2014		Cérémonies aux Monuments aux Morts de Beauvoisin, Aubord, Bernis et Vauvert.
Samedi 6 décembre 2014	De 13h à 16h et de 17h à 20h	Téléthon 2014 parvis des arènes à Vauvert
	14h30	Concert de l'ensemble à corde des enfants et de l'ensemble de Violoncelles à la maison de retraite "La Thébaïde" de Bernis
Vendredi 19 décembre 2014	20h30	Concert "Divers et d'hiver" au Temple de Vauvert
Samedi 20 décembre 2014	20h30	Concert "Divers et d'hiver" au temple d'Aimargues
Vendredi 23 janvier 2015	20h30	Concert de Musiques actuelles salle du Hangar à Aubord
Dimanche 22 février 2015	17h00	Concert du chœur de St Mathieu de Trévières au Temple de Vauvert
Vendredi 27 février 2015	20h30	Concert "Entre Classique et Jazz" salle Lapéran à Le Cailar
	20h30	Concert de l'Orchestre Symphonique sur un répertoire de musique Russe à l'Atria de Nîmes pour l'association "Ensangle"

Samedi 7 mars 2015	20h30	Concert de l'Orchestre symphonique et violoncelles Répertoire "Musique Russe" temple de Gallargues le Montueux
Dimanche 8 mars 2015	17h00	Concert de l'Orchestre symphonique et violoncelles Répertoire "Musique Russe" temple de Le Cailar
Samedi 14 mars 2015	20h30	Concert du quartet Bossa en partenariat avec l'association Rives dans le cadre du mois contre le racisme et les discriminations
Samedi 14 mars 2015	17h00	Concert des Harmonies de Petite Camargue et Alès au Théâtre "Le Cratère" à Alès
Samedi 28 mars 2015	14h30	Concert de l'ensemble à corde des enfants et de l'ensemble de Violoncelles à l'EHPAD de Petite Camargue à Beauvoisin
Vendredi 3 avril 2015	20h30	Concert de l'Harmonie de Petite Camargue salle Vergèze espace
Vendredi 10 avril 2015	20h30	Concert rencontres de guitares salle du Vieux Mûrier à Bernis
Samedi 11 avril 2015	17h00	Concert de l'Harmonie de Petite Camargue à l'Isles sur la Sorgues dans le cadre du festival des cuivres
Vendredi 8 mai 2015		Cérémonies aux Monuments aux Morts de Mus, Le Cailar et Vauvert
Dimanche 10 mai 2015	14h00	Tremplin rock salle polyvalente de Beauvoisin
Vendredi 15 mai 2015	20h30	Concert des élèves salle du Hangar à Aubord
Samedi 16 mai 2015	17h30	Concert des élèves salle Lucien Dumas à Aimargues
Dimanche 17 mai 2015	17h30	Concert des élèves salle Lucien Dumas à Aimargues
Vendredi 29 mai 2015	20h30	Concert des élèves salle Bizet à Vauvert
Samedi 30 mai 2015	17h30	Concert des élèves salle Bizet à Vauvert
	20h30	Concert de l'Harmonie de Petite Camargue à Lunel
Dimanche 31 mai 2015	17h30	Concert des élèves salle Lapéran au Cailar
	17h30	Concert des élèves Temple de Mus
Dimanche 7 juin 2015	14h00	Concours de batterie SONOR de Petite Camargue salle du Hangar à Aubord
Vendredi 19 juin 2015		Fêtes de la Musique à Le Cailar et Aubord. Concert musique Russe au Temple de Mus
Samedi 20 juin 2015		Fêtes de la Musique à Aimargues et Beauvoisin. Concert musique Russe au Temple de Vauvert
Dimanche 21 juin 2015		Fête de la Musique à Vauvert
Mercredi 1 <sup>er</sup> juillet 2015	19h00	Remise des diplômes de fin d'année et pot de l'amitié avec élèves et parents dans la cour de l'école de musique à Vauvert.

Du lundi 6 au dimanche 12 juillet 2015	21h00	Programme de musique russe, centre culturel Giléni d'Aimargues dans le cadre de la clôture du trimestre "Contes et légendes Russes" Stage de Jazz
Mardi 7, mercredi 8, vendredi 10 juillet 2015	21h00	Soirées "Jam Sessions" salle Jean Jaurès à Vauvert
Jeudi 9 juillet 2015	21h00	Concert du Big Band place des Halles à Vauvert
Dimanche 12 juillet 2015	14h00	Concert des stagiaires

## **H) CONCERTS ET MANIFESTATIONS ANNEE SCOLAIRE 2015/2016**

Samedi 5 septembre 2015		Forum des associations à Aimargues, Beauvoisin, Bernis et Vauvert
Samedi 24 et dimanche 25 octobre		Finale concours de batterie SONOR à Semur en Auxois (Bourgogne)
Mercredi 11 novembre 2015		Cérémonies aux Monuments aux Morts Mus, Aimargues, Le Cailar, Vauvert
Samedi 5 décembre 2015		Téléthon 2015
Mercredi 16 décembre 2015	16h00	Concertino des enfants salle 4 de l'école de musique
Samedi 19 et dimanche 20 décembre 2015		Déplacement de l'Harmonie de Petite Camargue à Samoens dans le cadre d'un échange et concert commun le samedi 19 décembre dans la station de ski
Dimanche 20 décembre 2015	15h00	Concert d'hiver et divers Temple de Vauvert
Vendredi 22 janvier 2015	20h30	Concert Rock et Musiques actuelles, salle polyvalente de Beauvoisin
Lundi 1 <sup>er</sup> février 2016	14h30	Concert de l'ensemble de musique de chambre maison de retraite de Vauvert
Vendredi 19 Février 2016	20h30	Concert musique du monde, salle du Hangar à Aubord
Samedi 20 Février 2016	20h30	Concert musique du monde, salle Lapéran de Le Cailar
Vendredi 18 mars 2016	20h30	Concerts de l'Orchestre symphonique au Temple de Vauvert
Samedi 19 mars 2016	20h30	Concerts de l'Orchestre symphonique au Temple de Mus
Vendredi 8 avril 2016	19h00	Rencontres d'orchestres à cordes avec l'école de musique de Lunel
Vendredi 15 Avril 2016	20h30	Concert rencontres de guitares salle du Vieux Mûrier à Bernis
Vendredi 8 mai 2016		Cérémonies aux Monuments aux Morts de Beauvoisin, Aubord et Vauvert

Vendredi 20 mai 2016	20h30	Concert des élèves salle du Hangar à Aubord
Samedi 21 mai 2016	17h30	Concert des élèves salle Lapéran de Le Cailar
Dimanche 22 mai 2016	17h30	Concert des élèves salle Lapéran de Le Cailar
Vendredi 27 mai 2016	20h30	Concert des élèves salle Bizet à Vauvert
Samedi 28 mai 2016	17h30	Concert des élèves salle Bizet à Vauvert
Dimanche 29 mai 2016	17h30	Concert des élèves salle Lucien Dumas à Aimargues
Vendredi 3 juin 2016	19h00	Concert du Big Band parc Jean Hugo à Lunel
Samedi 4 et dimanche 5 juin 2016		Réception de l'harmonie de Samoens et concert commun des deux harmonies le samedi 4 à 21h00 aux arènes de Le Cailar
Dimanche 5 juin 2016	14h00	Concours de batterie SONOR de Petite Camargue salle Lapéran de Le Cailar
Samedi 11 juin 2016	19h00	Concert des groupes de Rock à Franquevaux dans le cadre de la manifestation "canal en fête"
Samedi 11 juin 2016	20h30	Concert du Big Band terrasse du château à Boissières
Vendredi 17 juin 2016		Fête de la musique à Le Cailar (place de la mairie)
Samedi 18 juin 2016		Fêtes de la Musique à Aubord (place de la Mairie)
Dimanche 19 juin 2016		Fête de la musique à Beauvoisin (boulodrome)
Mardi 21 juin 2016		Fêtes de la musique à Aimargues (place de la Mairie) et Vauvert (place des Halles)
Mercredi 29 juin 2016	18h00	Remise des diplômes de fin d'année, 19h concert des élèves dans la cour de l'école suivi du pot de l'amitié
Jeudi 30 juin 2016	18h00	Fête de la musique, des classes d'éveil musical et piano débutant sous le préau de l'école de musique de Vauvert
Samedi 2 juillet 2016	20h30	Concert de l'orchestre symphonique, des chorales adultes et enfants avec Olivier Heyte en soliste, sur un répertoire de musique Russe, salle Georges Brassens à Aimargues
Dimanche 3 juillet 2016	17h30	Concert de l'orchestre symphonique, des chorales adultes et enfants avec Olivier Heyte en soliste, sur un répertoire de musique Russe, Temple de Vauvert
Du lundi 4 au dimanche 10 juillet 2016		Stage de Jazz
Mardi 5 et mercredi 6 juillet 2016	21h00	Soirées "Jam Sessions" salle Jean Jaurès à Vauvert (en partenariat avec la municipalité de Vauvert)

Jeudi 7 juillet 2016	20h30	Concert du Big Band place des Halles à Vauvert, suivi de la projection d'un film de jazz (en partenariat avec la municipalité de Vauvert)
Vendredi 8 juillet 2016	20h30	Concert TANA & THE POCKET PHILARMONIC suivi d'une "Jam Sessions" dans la cour du centre culturel Robert Gourdon (en partenariat avec l'association "Courant Scène")
Dimanche 10 juillet 2016	14h00	Concert des stagiaires salle Jean Jaurès à Vauvert (en partenariat avec la municipalité de Vauvert).



Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

# Rapport d'activités 2015

## **Nom du service : RESTAURATION SCOLAIRE**

La C.C.P.C. a dans ses compétences statutaires, depuis sa création au 1<sup>er</sup> Janvier 2001, la gestion de la restauration scolaire, laquelle concerne :

- Le fonctionnement des cuisines centrales et satellites, propriétés des communes, et leur entretien,
- L'entretien des réfectoires, l'équipement en matériel et mobilier,
- Les travaux sur les bâtiments existants, affectés à la fabrication des repas ou à leur consommation par les enfants, notamment lorsqu'ils s'imposent pour le respect des normes d'hygiène et de sécurité,
- La fourniture et la livraison des repas,
- Le service de table,
- La surveillance des enfants, aspect éducatif inclus.

Le service est constitué de :

- 12 restaurants satellites servis en liaison chaude (10 restaurants) ou remise directe (2 restaurants)
- 2 unités de fabrication

### Cuisine centrale de Vauvert (environ 137 755 repas / an soit - 0.01% /2014)

- Confection des repas pour les écoles de Vauvert et ses hameaux, Beauvoisin et son hameau et Aubord
    - 98677 repas en 2015 / 98780 en 2014 soit - 0.01%
  - Confection des repas dans le cadre de prestations de services
    - 33297 repas en 2015 / 33301 en 2014 soit - 0.01%
- dont principalement :
- Vauvert : Hébergement de groupe « La Petite Camargue »  
15882 repas/an -> 14251 en 2014 soit + 11.5%
  - Vauvert : Centre de loisirs  
10330 repas/an -> 11481 en 2014 soit - 10%
  - Aimargues : Centre de loisirs :  
5740 repas/an -> 6073 en 2014 soit - 5.5%
  - Le Cailar : Centre de loisirs :  
999 repas/an -> 653 en 2014 soit + 53%
  - CCPC : prestation traiteur pour communes membres :  
346 repas/an -> 843 en 2014 soit - 59%

Cuisine d'Aimargues (environ 66 710 repas / an soit +9.2% / 2014)

- Confection des repas pour les écoles d'Aimargues et de Le Cailar
  - 66 710 repas en 2014 / 61081 en 2014 soit + 9.2%

**Production totale** : 204 465 repas en 2015 / 198 963 repas en 2014 soit **+2.8%**

→ **Un pôle administratif basé sur la Cuisine Centrale de Vauvert**

## Missions

### **- Promouvoir une alimentation équilibrée de qualité**

Proposer des repas de qualité axés sur des produits de saison, de proximité et respectueux de l'environnement. Le service de restauration scolaire utilise, selon les saisons, entre 50% et 80% de produits issus de l'agriculture biologique et de filières d'approvisionnements de proximité.

Ainsi, les nouveaux marchés publics de fournitures de denrées alimentaires ont permis d'attribuer différents lots à des opérateurs de proximité :

- Un ESAT local pour les fruits, légumes et l'élevage issus de l'agriculture biologique,
- Un transformateur de viandes AOC taureau de Camargue,
- Un riziculteur de Camargue,
- Un boulanger traditionnel local,
- Un boulanger bio local utilisant des farines issues de l'agriculture biologique produites dans le Gard « le Raspaillou ».

Chaque semaine, 1 repas 100% BIO est servi à près de 1300 enfants, les autres repas contiennent quant à eux, une part variable de produits BIO. Chaque mois au moins, un service de viande de taureau AOC de Camargue est également proposé. Le riz utilisé par nos cuisines est exclusivement du riz de Camargue.

### **- Veiller aux conditions d'accueil**

Nous attachons une attention particulière à ce que chaque enfant de notre territoire bénéficie des mêmes conditions de service. Chaque année des travaux de rénovation ont lieu sur l'ensemble des restaurants afin d'accueillir les enfants dans les mêmes conditions. Les agents du service sont formés à tour de rôle aux premiers secours et aux règles d'hygiène en collectivité.

Le même menu et les mêmes tarifs sont proposés aux usagers de l'ensemble du territoire.

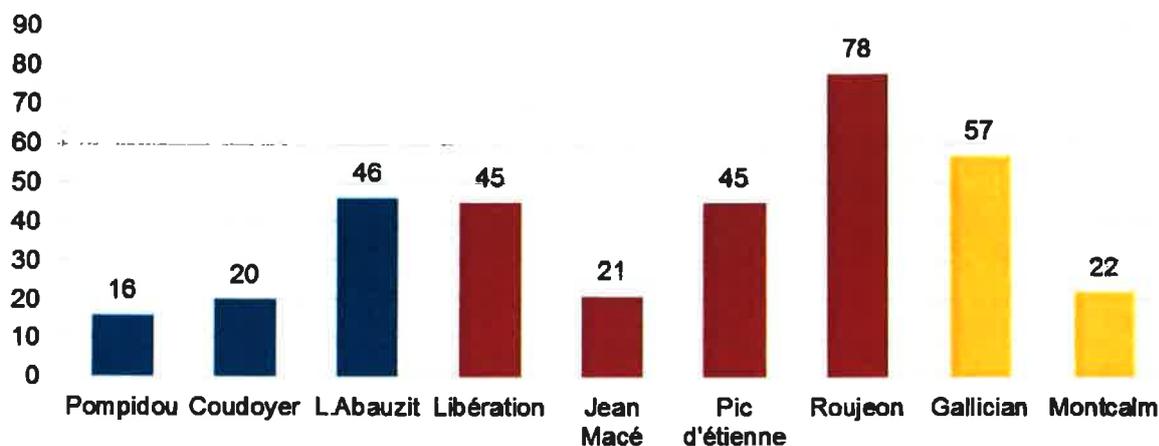
### **- Proposer une offre qui corresponde à un besoin social**

Pour beaucoup d'enfants, le repas de midi est le seul repas équilibré, consistant et structuré de la journée. Il est donc important, pour un service de restauration scolaire, de proposer une réponse adaptée à chaque type de convive.

## Réalisations 2015

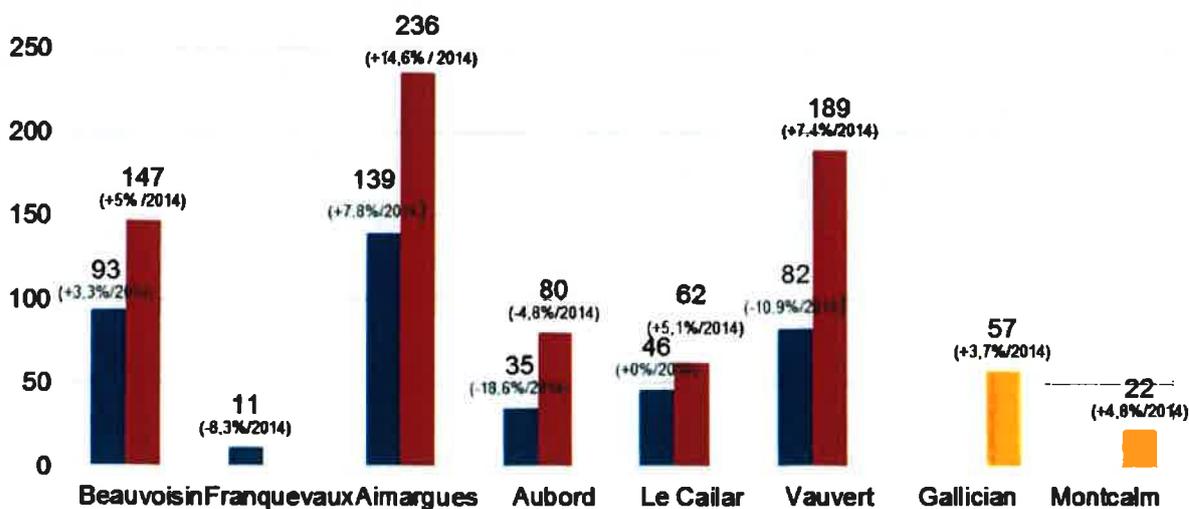
### 1) ECOLES – Effectifs 2015

#### Fréquentation des écoles de Vauvert Valeurs moyennes par jour



- Maternelle
- Elémentaire ( du CP au CM2 )
- Primaire ( de la maternelle au CM2 )

#### Fréquentation par tranche d'âge et par commune Valeurs moyennes par jour

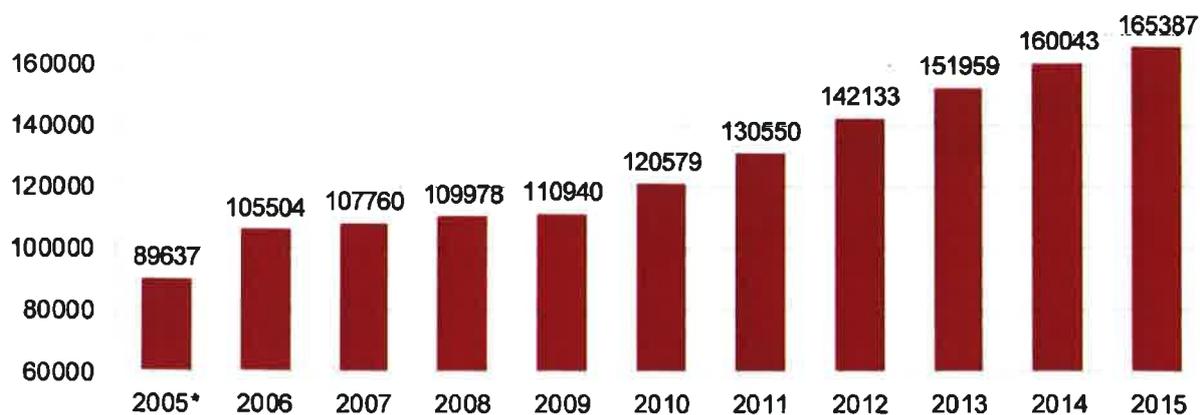


## 2) Evolution 2005/2015 de la fréquentation restauration scolaire (hors prestations de services)

Période	Jours activités / an	Total repas / an	Ecart repas / an par rapport année n-1	Repas / jour	Ecart repas / jour par rapport année n-1
<b>2015</b>	<b>138</b>	<b>165387 soit +3.4%</b>	<b>+ 5344</b>	<b>1198</b>	<b>+47</b>
<b>2014</b>	139	160043	+ 8084	1151	+66
<b>2013</b>	140	151959	+9826	1085	+70
<b>2012</b>	140	142133	+11583	1015	+76
<b>2011</b>	139	130550	+ 9971	939	+72
<b>2010</b>	139	120579	+9639	867	+75
<b>2009</b>	140	110940	+962	792	+44
<b>2008</b>	147	109978	+2218	748	+35
<b>2007</b>	151	107760	+2256	714	+33
<b>2006</b>	155	105504	+15867	681	+83
<b>2005*</b>	150	89637	-	598	-

\*2005 : année référence avant création du service

### Evolution du nombre de repas 2005/2015 Restauration scolaire



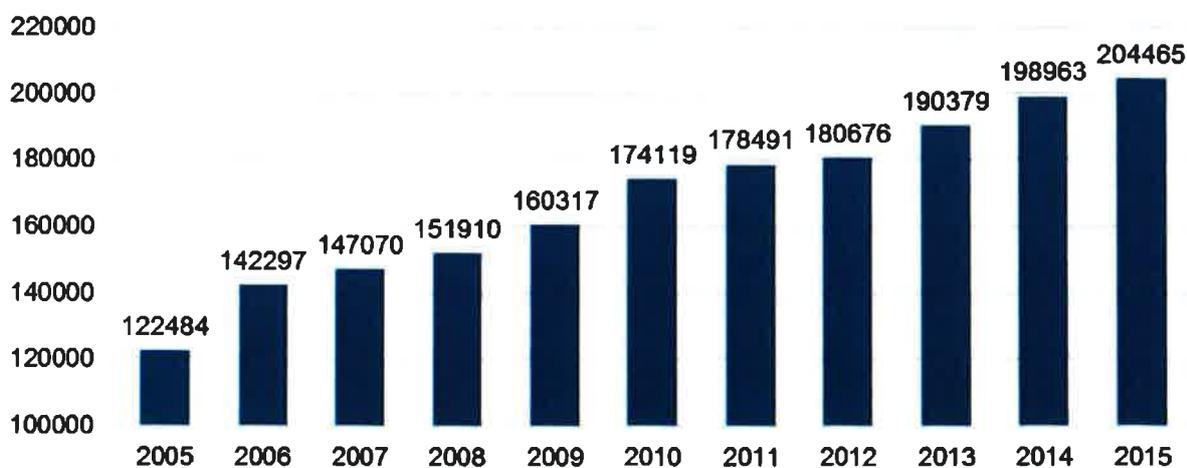
\*2005 : année référence avant création du service

### 3) Evolution 2005/2015 de la fréquentation totale (Restauration scolaire + prestations de services)

Année	Vauvert	Aimargues	Beauvoisin	Aubord	Le Cailar	Autres prestations de services	TOTAL
<b>2015</b>	<b>48245</b> (+1.1%) soit 350 repas/jour	<b>51690</b> (+11.1%) soit 375 repas/jour	<b>34625</b> (+3.0%) soit 251 repas/jour	<b>15807</b> (-10.5%) soit 115 repas/jour	<b>15020</b> (+3.0%) soit 109 repas/jour	<b>39078</b> (+0.4%)	<b>204465</b> (+2.7%)
<b>2014</b>	47698	46499	33606	17659	14582	38920	<b>198963</b>
<b>2013</b>	44144	41997	33342	18370	14106	38420	<b>190379</b>
<b>2012</b>	41 377	39 229	29 734	19 252	12 541	38 543	<b>180676</b>
<b>2011</b>	40 069	34 703	26 188	17 751	11 839	47 941	<b>178491</b>
<b>2010</b>	38 179	31 714	22 120	17 194	11 372	53 540	<b>174 119</b>
<b>2009</b>	37 852	27 382	17 642	16 861	11 203	49 377	<b>160 317</b>
<b>2008</b>	36 821	28 911	15 279	16 002	12 965	41 932	<b>151 910</b>
<b>2007</b>	37 412	29 030	13 165	15 255	12 898	39 310	<b>147 070</b>
<b>2006</b>	38 207	28 135	11 818	15 174	12 170	36 793	<b>142 297</b>
<b>2005*</b>	32 634	21 528	10 245	13 374	11 856	32 847	<b>122 484</b>

\*2005 : année référence avant création du service

### Evolution de la production globale de repas 2005-2015 Activité restauration scolaire + prestations de service



\*2005 : année référence avant création du service

- Hausse de la production pour le service des restaurants scolaires sauf sur Aubord où la baisse est très importante cette année (baisse liée à l'organisation du temps scolaire du vendredi suite à la réforme qui conduit à la baisse des repas le vendredi sur cette commune).
- Stabilité de la production pour les prestations de services (prestation Accueil de loisirs Le Cailar +53% et Hébergement de groupe « La Petite Camargue » +11.5% en forte hausse +22% par rapport à 2014, baisse importante de la production pour l'ALSH de Vauvert.

#### 4) Evolution de la production par cuisine



#### 5) Prestation de service

Le service intercommunal de Restauration Scolaire est également prestataire de services : en effet, il fabrique et livre des repas à différentes structures extérieures faisant l'objet d'une convention de prestations de services.

##### → Interventions du service de restauration

- Fourniture de repas au Centre de loisirs de Vauvert (repas midi + goûters + petits déjeuners), d'Aimargues (repas midi) et de Le Cailar (repas midi),
- Fourniture de repas à l'hébergement de groupe « La Petite Camargue » à Vauvert (petits déjeuners, repas midi et soir, goûters)

##### → Investissements 2015 : 93 311,62 €

- Matériel cuisine et de transport de repas :
  - conteneurs isothermes (4 chauffants + 4 isothermes)
  - bacs de cuisson et transport inox GN 1/1, Bacs polycarbonates GN 1/1
- Matériel de lingerie
- Véhicule de livraison de repas
- Terrasse restaurant scolaire de Vauvert et aménagement extérieur (accessibilité PMR)
- Etude de faisabilité projet cuisine centrale.

## Ressources

### Budget 2015 réalisé

#### **- Fonctionnement**

Dépenses : **1 996 224,09 €**, soit un coût moyen de repas de : **9,76 €** (+1.2% / 2014)

Recettes : **878 783,34 €**, soit une recette moyenne par repas de : **4,30 €** (+21.1% / 2014)

Soit un coût résiduel pour l'EPCI de **5,46 €** par repas (-10.3% / 2014)

### **Nombre d'agents : 112 agents (47,29 équivalents Temps Plein)**

#### **1) RESTAURANT SCOLAIRE**

- **AUBORD** : 9 agents de service **(3.35 etp)**

(Maternelle + régie : 3 agents de service (0.85etp) / Elémentaire : 6 agents de service (2.5etp)).

- **BEAUVOISIN** : 15 agents de service dont 1 mis à disposition (Commune Beauvoisin) **(5.32 etp)**

(Maternelle 8 agents de service (2.55etp) puis 7 agents / Elémentaire + régie 7 agents de service (2.77etp) / Franquevaux 2 agents de service dont 1 mis à disposition (0.3etp)).

- **LE CAILAR** : 9 agents de service dont 6 mis à disposition (Commune Le Cailar) **(3.1 etp)**

- **AIMARGUES** : 25 agents de service **(7.51 etp)**

- **VAUVERT** : 9 agents de service dont 1 contrat d'avenir + 25 animateurs + 3 agents régies **(12.01 etp)**

(Roujeon : 2 agent de service et 5 animateurs / ALSH : 4 agents de service et 11 animateurs / Gallician : 1 agent de service et 4 animateurs / Montcalm : 1 agent de service et 1 animateur / Abauzit : 1 agent de service et 4 animateurs). + 1 adjoint coordination animation/régie (½etp) + 2 adjoints technique régie Vauvert (¾etp)

**2) CUISINE CENTRALE VAUVERT** : 6 cuisiniers **(5.8 etp)**

**3) CUISINE AIMARGUES** : 3 cuisiniers **(2.8 etp)**

**4) TECHNIQUE** : 3 agents **(2.8 etp)**

**5) ADMINISTRATIF** : 5 agents **(4.5 etp)**

1 régisseur recettes central (tp) + 1 chef de service diététicien (tp) + 1 adjoint administratif suivi régie portail famille (etp) + 1 adjoint technique approvisionnement (tp) + 1 adjoint de direction (0.5etp)

## Chiffres repères 2015

### **1) Part alimentaire**

➤ **Coût des denrées par repas : achat alimentaire / nombre repas servis**

2010 : 2,08 € / repas

2011 : 2,08 € / repas

2012 : 2,06 € / repas

2013 : 2,22 € / repas

2014 : 2,21 € / repas

2015 : 2,14 € / repas

## **2) Prix de revient des repas**

➤ Fabrication, surveillance et nettoyage : total des dépenses y compris personnel / nombre repas servis

2010 : 8,15 € / repas

2011 : 9,60 € / repas

2012 : 9,44 € / repas

2013 : 10,43 € / repas

2014 : 9,64 € / repas

2015 : 9,76€ / repas

## **3) Coût résiduel par repas pour l'EPCI**

➤ total des dépenses - total des recettes / nombre repas servis

2010 : 4,17 € / repas

2011 : 5,63 € / repas

2012 : 5,25 € / repas

2013 : 6,23 € / repas

2014 : 6,09 € / repas

2015 : 5,49 € / repas

## **Projets 2016**

- Lancer le projet de création d'une seule cuisine centrale sur VAUVERT à partir de l'automne 2016.

## LEXIQUE

- ACFI : Agent Chargé des Fonctions d'Inspection
- ADS : Application du Droit des Sols
- AGB : Abattement Général à la Base
- APP : Atelier Pédagogique Personnalisé
- ATI : Approche Territoriale Intégrée
- BP : Budget Principal
- CANM : Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole
- CAO : Commission d'Appel d'Offres
- CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
- CCPC : Communauté de Communes de Petite Camargue
- CD : Conseil Départemental
- CDG : Centre de Gestion
- CF : Commission des Finances
- CFE : Cotisation Foncière des Entreprises
- CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles
- CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination
- CNAS : Comité National d'Action Sociale
- CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
- CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- CNPN : Commission Nationale de Protection de la Nature
- COPIL : Comité de Pilotage
- COTECH : Comité Technique
- CT : Comité Technique
- CU : Certificat d'Urbanisme
- DCE : Dossier de Consultation pour les Entreprises
- DETR : Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux
- DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- DGFiP : Direction Générale des Finances Publiques
- DGS : Directeur Général des Services
- DIF : Droit Individuel à la Formation
- DP : Déclaration Préalable
- DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- DU : Document Unique
- EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- EPI : Equipements de Protection Individuelle
- ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
- ETP : Equivalent Temps Plein
- GRH : Gestion Ressources Humaines
- HACCP : Formation en Analyse des dangers – points critiques pour leur maîtrise (HAZARD ANALYSIS CRITICAL CONTROL POINT)
- MAPA : Marché à Procédure Adaptée
- MJD : Maison de la Justice et du Droit
- OICI : Opération Immobilière à Caractère Industriel
- PAT : Pays d'Accueil Touristique

- PC : Permis de Construire
- PCMI : Permis de Construire de Maison Individuelle
- PES : Protocole d'Echanges Standards
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- POS : Plan d'occupation des Sols
- SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
- SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
- SIG : Système d'Information Géographique
- SST : Sauveteur – Secouriste du Travail
- SYNTNAT : Situation budgétaire synthétique
- TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales
- TRC : Tout Risques Chantiers
- VAE : Validation des Acquis et de l'Expérience
- ZAC : Zone d'Activités Commerciales
- ZAD : Zone d'Aménagement Différée